

Gaëlle MECHAUSSIE

année 2008-2009

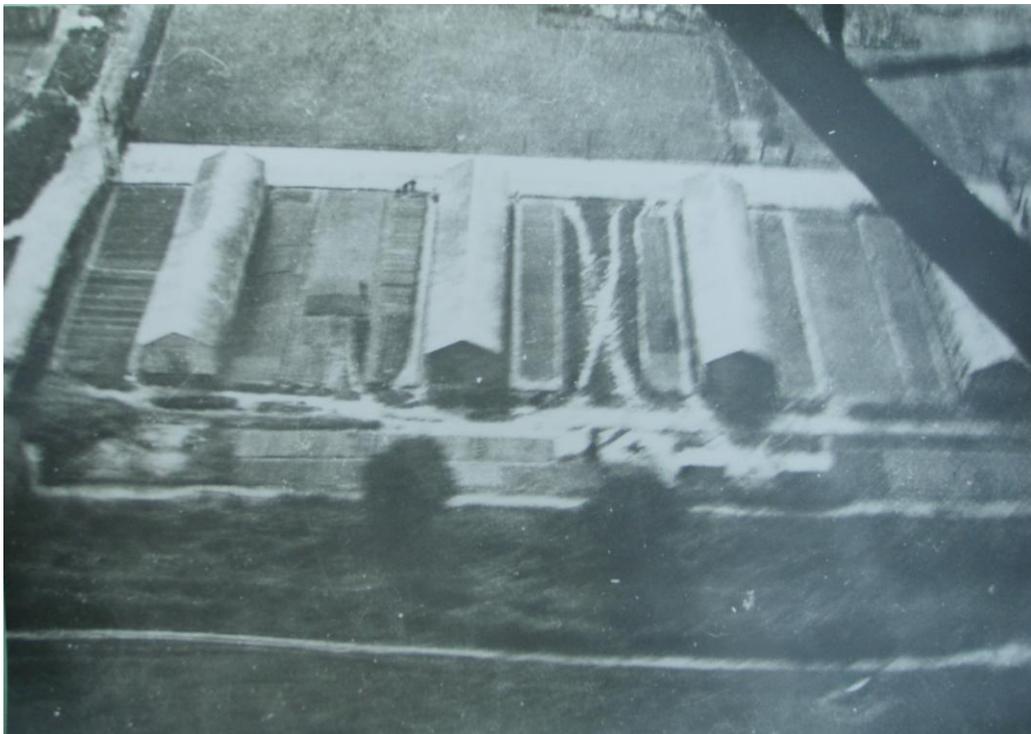
Mémoire de Master II

Université Paris IV-Sorbonne

Histoire contemporaine

Sous la direction de M. HUSSON

Les détenus des camps d'internement français :
accomodements, inertie, résistance.
L'exemple du camp de Choisel (Loire-Inférieure).
Février 1941-mai 1942.



Remerciements

Je remercie tout d'abord mon Directeur de recherche, Monsieur Edouard HUSSON, pour m'avoir laissé toutes latitudes dans le choix de mon sujet de mémoire et pour les conseils qu'il m'a donnés.

Je tiens à remercier également les archivistes du Musée de la Résistance Nationale de Champigny, qui se sont montrés très disponibles et m'ont facilité l'accès aux fonds, particulièrement Monsieur Xavier AUMAGE. De même, je remercie le personnel des Archives Départementales de Loire-Atlantique.

Que soit également remerciée Madame Anne CŒURE pour avoir mis à ma disposition son travail sur René SENTUC.

Je remercie les membres de l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé qui m'ont prêté assistance, tout spécialement Mesdames Paulette CAPLIEZ et Lucette DUBOIS.

Merci enfin aux membres de ma famille qui m'ont aidée tout au long de cette année et surtout à ma mère pour son soutien, sa compréhension et sa disponibilité.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	2
INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE. INTERNEMENT ET INTERNES : POLITIQUES D'EXCLUSION ET DE REPRESSION	8
<u>CHAPITRE I. LE SYSTEME FRANÇAIS DES CAMPS D'INTERNEMENT</u>	8
<i>A. Les origines : la IIIe République finissante</i>	8
a. Les mesures d'exclusion à l'encontre des étrangers.....	8
b. Les conséquences de la guerre civile espagnole.....	10
c. Etat de guerre et « Drôle de guerre ».....	11
<i>B. Les mesures du gouvernement de Vichy</i>	14
a. La répression politique.....	14
b. La généralisation de l'exclusion des étrangers et la législation antisémite.....	16
<u>CHAPITRE II. LE RAPPORT AVEC L'OCCUPANT</u>	18
<i>A. Un système marginal dans la politique allemande (1940-1942)</i>	18
<i>B. La politique des « otages » puis la déportation des politiques</i>	20
a. La politique des otages.....	20
b. Face à une politique inefficace, la décision de déporter les politiques.....	21
<i>C. 1942 : implication du gouvernement français dans la « Solution finale »</i>	23
<u>CHAPITRE III. DES CAMPS ET DES INTERNES</u>	25
<i>A. Les types de camps</i>	25
a. Différentes catégories.....	25
b. Des situations qui varient.....	26
<i>B. Une population internée hétérogène</i>	28
a. Les étrangers, réfugiés ou immigrés	28
b. Les Juifs français et étrangers	29
c. Les Français : indésirables « politiques » et « droits communs »	29
d. Les Tsiganes	30
<i>C. L'exemple du camp de Choisel à Châteaubriant</i>	32
a. Historique du camp.....	32
b. Les internés de Choisel.....	33
SECONDE PARTIE. LA VIE DANS LE CAMP DE CHOISEL	37
<u>CHAPITRE IV. GESTION ET ORGANISATION</u>	37
<i>A. La gestion du système</i>	37
a. L'échelon régional et local	38
b. L'échelon national	41
c. Les œuvres d'assistance	44
<i>B. L'organisation du camp d'internement</i>	48
a. Les personnels du camp.....	48
b. Les installations.....	56
c. Le ravitaillement.....	58

CHAPITRE V. LA VIE QUOTIDIENNE « OFFICIELLE »	66
A. La découverte du camp	66
a. « L'avantage » d'un camp préexistant.....	66
b. L'emploi du temps.....	68
c. La question du travail.....	70
B. Les relations au sein du camp	73
a. Les internés et les personnels du camp.....	73
b. La cohabitation entre les détenus : indifférence, dissensions.....	75
C. Les liens avec l'extérieur	79
a. Les visites.....	79
b. Le courrier.....	81
c. Les colis.....	83
TROISIEME PARTIE. RESENTIR L'INTERNEMENT	85
CHAPITRE VI. SUBIR L'INTERNEMENT	85
A. Souffrances physiques et morales	85
a. L'abattement.....	85
b. Etre malade.....	88
B. L'influence des évènements	92
a. L'importance du parcours des internés.....	92
b. Les otages : voir partir les otages, rester fort.....	94
c. Les libérations : être libéré ; « signer pour se faire libérer ».....	96
d. Les évasions : réaction et répression.....	99
CHAPITRE VII. ORGANISER SON INTERNEMENT :	
ACCOMMODEMENTS ET RESISTANCE	101
A. Rendre l'internement supportable	101
a. Obtenir l'amélioration des conditions de vie.....	101
b. La solidarité entre les détenus.....	105
c. « Débrouillardise », vols et trafics.....	107
B. Tromper l'ennui	110
a. Les « Universités ».....	110
b. Le sport.....	112
c. Les divertissements et les arts.....	113
C. Résister à l'internement	116
a. Les transmissions clandestines.....	116
b. S'évader.....	118
c. Manifestations et incidents.....	122
CONCLUSION	124
ANNEXES	127
SOURCES	159
BIBLIOGRAPHIE	165

Introduction

Les camps d'internement constituent, pendant la Seconde Guerre mondiale, un système étendu et redoutablement efficace d'exclusion et de répression, hérité des derniers moments de la III^e République. Ils ne bénéficient pas d'une mise en avant particulière dans l'étude de cette période, et restent confinés la plupart du temps au milieu des historiens ou des anciens internés eux-mêmes. Il est en effet fréquent de rencontrer des interlocuteurs qui n'ont jamais entendu parler de ce système, ou seulement à travers le cas du camp de Drancy et de la déportation des Juifs de France vers l'Allemagne.

Cette fonction de camp de transit avant la déportation n'est pourtant qu'un aspect des camps d'internements, qui répondent au départ à une volonté de contrôle de la part du gouvernement français. Les origines de ce système se trouvent, pendant les années trente, dans les mesures d'exclusion prises contre les étrangers, dans une période marquée par une forte immigration. A cela vient s'ajouter la répression politique avec l'exacerbation des tensions internationales (la « montée des périls »). Le premier camp d'internement administratif ouvre ainsi plusieurs mois avant la guerre, en février 1939, en Lozère.

A l'aube de la guerre, l'internement administratif est légitimé : sont susceptibles d'être internés tous les individus pressentis comme une menace pour la sécurité du pays. Les étrangers sont, là encore, les principales victimes de cet appareil, distinct du système judiciaire dans le principe, mais qui prolonge et étend les visées répressives de ce dernier.

Le régime de Vichy, qui « hérite » de ce système, l'utilise dans le cadre de sa volonté de réforme de la société française, tout en conciliant ses décisions avec les volontés de l'occupant. Si ce dernier n'intervient pas dans le développement du système d'internement, il comprend rapidement comment en tirer profit, à la fois dans le cadre de la répression face aux actes d'hostilité à son encontre, et dans son entreprise de déportation et d'extermination de masse.

Dans les camps d'internement se retrouve une population hétérogène, aussi bien des hommes, des femmes que des enfants, Français ou étrangers, visés en raison de leur nationalité, voire de leur religion pour les Juifs, et/ou de leur sentiment politique, qu'ils soient

communistes ou sympathisants. Les Tsiganes sont également visés. S'y ajoutent enfin des condamnés de droit commun. Ils peuvent être détenus dans différents types de camps. Cette diversité rend difficile une généralisation sur la vie et la société des internés dans les camps.

Le camp de Choisel à Châteaubriant (actuelle Loire-Atlantique), qui illustre mon étude, est représentatif de cette diversité. Ouvert entre la fin du mois de février 1941 et le mois de mai 1942, il s'inscrit dans la politique de répression et d'exclusion du régime de Vichy, car il regroupe en même temps des « nomades » et des « indésirables » de toutes catégories, surtout de droit commun et politiques. Ce camp est avant tout connu pour un événement plus tragique : l'exécution par les Allemands, le 22 octobre 1941, de 27 internés politiques, dont beaucoup d'anciens responsables communistes ou syndicalistes, comme par exemple Jean-Pierre Timbaud, ancien secrétaire du syndicat C.G.T. des Métaux de la région parisienne, ou Charles Michels, ex-député du XV^e arrondissement de Paris. Cette fusillade s'inscrit dans la politique mise en place par les nazis en représailles des attentats dirigés contre leurs soldats ou leurs installations. Elle n'est d'ailleurs pas unique dans l'histoire du camp : des « otages » sont emmenés régulièrement, par la suite, pour être exécutés à leur tour.

Cependant l'histoire du camp de Choisel, comme l'histoire des camps d'internement, ne se réduit pas plus à la fonction de « réserve d'otages » qu'à celle de lieu de transit avant les déportations. Il a existé en effet presque deux cents camps qui ont accueilli près de 600 000 internés entre 1938 et 1946. Une grande partie de ces internés a passé des mois, voire des années, à vivre ou survivre dans ces camps, dans des conditions parfois effroyables. L'exemple le plus caractéristique est celui, souvent étudié, du camp de Gurs, qui reçut, entre avril 1939 et la Libération, plus de 60 000 personnes. Mais, là encore, les camps pouvaient avoir des capacités d'accueil très diverses, puisque le camp de Choisel n'accueillit jamais plus de 1000 internés.

Pour mener mes recherches sur ce camp, je me suis d'une part appuyée sur des sources officielles : les archives produites par le cabinet du préfet de la Loire-Inférieure et le fonds de la sous-préfecture de Châteaubriant¹, autorités responsables de la gestion du camp. Ces services administratifs ne sont pas les producteurs de l'ensemble des documents : ils ont vraisemblablement incorporé à leurs propres fonds ceux des camps d'internement dépendant

¹ Conservées à Nantes, aux Archives Départementales de Loire-Atlantique.

de leur juridiction et ceux des organismes d'état intervenant dans leur gestion. En conséquence, il est aujourd'hui impossible de distinguer les séries de documents. J'ai d'autre part eu recours aux sources et témoignages émanant d'anciens internés du camp, regroupés pour la plupart au sein des Archives de l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé¹, ou en possession de leurs familles. Un entretien avec une ancienne internée politique, Madame Paulette Capliez, est venu compléter les informations recueillies. Les données obtenues permettent ainsi de cerner les internés du camp de Choisel, de connaître l'organisation de celui-ci, son mode de gestion, les évènements qui s'y déroulent.

L'étude de ces différentes sources conduit à se demander comment, confrontés aux difficiles conditions de vie dans ce camp, ces internés ont réagi. Peut-on distinguer des comportements particuliers inhérents aux différentes catégories d'internés ? La vie dans le camp subit-elle des évolutions au cours du temps, en fonction d'évènements intérieurs ou extérieurs ?

Afin de répondre à ces interrogations, il convient tout d'abord de déterminer qui sont les internés, en exposant les nombreuses mesures à l'origine de leur incarcération et en identifiant ces différentes populations, de manière générale et plus précisément pour le camp de Choisel.

On expliquera alors, dans une deuxième partie, la situation à laquelle les internés sont confrontés, en commençant par la façon dont le camp est géré et aménagé, puis en évoquant comment y est organisée la vie quotidienne

Enfin, on verra comment les détenus ont, chacun à leur manière pu subir leur internement, mais aussi l'aménager, voire le transgresser.

¹ Déposées au Musée de la Résistance Nationale à Champigny (Val de Marne).

Première partie. Internement et internés : politiques d'exclusion et de répression

Qui étaient les internés ? Pourquoi étaient-ils détenus ? Les politiques successives de la France nous révèlent une volonté d'exclusion des étrangers, doublée par la suite d'une répression contre « l'ennemi intérieur » : l'opposition de gauche, syndicaliste et communiste.

Cette première partie expose, d'une part, les nombreuses mesures législatives prises par l'Etat qui aboutissent au système des camps d'internement. D'autre part sont étudiées plus en détail les camps et les populations victimes de ces mesures. Le camp de Choisel à Châteaubriant est ensuite présenté.

Chapitre I. Le système français des camps d'internement

A. Les origines : la III^e République finissante

a. Les mesures d'exclusion à l'encontre des étrangers

Pendant l'entre-deux guerres, de nombreux travailleurs étrangers sont venus s'installer en France, par nécessité économique : ce sont majoritairement des Italiens et des Espagnols, mais il y a aussi eu des émigrés d'Europe centrale (notamment Polonais). S'ajoutent par la suite des réfugiés fuyant la répression fasciste et/ou l'antisémitisme.

Une partie de ces travailleurs immigrés s'est de plus politisée au cours du temps (quand elle ne l'était pas déjà), se rapprochant des syndicats et des partis politiques de gauche (SFIO et surtout Parti communiste). Ils participent aux luttes qui se déroulent en France, d'autant plus à partir du moment où la menace fasciste et les persécutions se manifestent dans leur pays d'origine.

Après l'arrivée au pouvoir de Hitler en 1933, la France voit aussi arriver près de 35 000 Allemands qui fuient la répression puis des Autrichiens après l'*Anschluss* (1938).

C'est une loi de 1932 qui marque le début d'une politique de contrôle de la main-d'œuvre étrangère : elle limite le recrutement et l'emploi des travailleurs étrangers dans les entreprises privées. Elle est évidemment destinée à faire face à la crise économique en favorisant l'emploi des travailleurs français. Même si l'application de la loi fut lente, l'immigration, qui avait été massive dans les années 1920, connut une forte diminution entre les années 1931 et 1935.

À partir de l'automne 1934, de nouvelles lois renforcent ce processus. Ainsi les étrangers désirant venir travailler en France se voient refuser toute carte de travailleur. Un examen minutieux a lieu lors des demandes de renouvellement, bien moins souvent accordées, ce qui a pour conséquence d'augmenter le nombre d'expulsions hors du territoire.

Une nouvelle étape est franchie en 1938-1939, du fait de la crise économique et de la montée des périls. En janvier 1938 est créé un sous-secrétariat d'Etat chargé des services de l'immigration et des étrangers, devant contrôler l'entrée et le séjour des étrangers en France, ainsi que leur accès à la nationalité française. Il n'existe pas plus de deux mois mais c'est une première tentative de rationalisation politique.

Face aux besoins croissants de main-d'œuvre, tant pour la Défense nationale que du fait de la relance économique, les quotas sont finalement allégés puis supprimés.

Le 12 avril 1938, Edouard Daladier arrive au pouvoir et le contrôle politique des étrangers change. Le 2 mai 1938, un décret-loi accorde une protection spécifique au réfugié. Mais les mesures restrictives prises par le gouvernement et la xénophobie croissante dans l'opinion influent évidemment sur le comportement des agents des services administratifs, qui se montrent très restrictifs pour accorder le statut de réfugié.

Un autre décret du 2 mai, particulièrement dirigé contre les clandestins, régleme les conditions de séjour, avec des peines allant de l'amende à l'expulsion.

Enfin, et c'est un élément majeur, un décret-loi promulgué le 12 novembre 1938 détermine les mesures à prendre contre tous ceux suspectés de menacer la sécurité du pays. Les étrangers « indésirables » sont évidemment concernés. Cette véritable « loi des suspects », autorise l'arrestation non pour des délits ou des crimes mais sur simple suspicion de porter atteinte à l'ordre public. Les suspects sont « astreints à résider dans un des centres dont la désignation sera faite par décret ». L'internement administratif est légitimé. Le

premier camp français (destiné aux « indésirables ») est créé officiellement le 21 janvier 1939 à Rieucros, en Lozère, et ouvre en février 1939.

Sur le plan de la politique internationale, le gouvernement français tente de se concilier l'Allemagne. Après la signature des accords de Munich (29-30 septembre 1938) qui laissait à l'Allemagne le champ libre pour démanteler la Tchécoslovaquie, une déclaration franco-allemande de collaboration pacifique est signée le 6 décembre. Le gouvernement Daladier fait tout ce qu'il croit nécessaire pour éviter ou, du moins, repousser la guerre. Il s'engage ainsi par la suite à mater le mouvement ouvrier et, plus globalement, les communistes.

b. Les conséquences de la guerre civile espagnole

La conjoncture sur le plan international va poser au gouvernement français un problème dont il n'avait pas mesuré l'ampleur. Il doit faire face, au début de l'année 1939, à l'afflux massif de centaines de milliers d'Espagnols et combattants des Brigades internationales, qui fuient la guerre civile.

La guerre civile espagnole a pourtant commencé bien avant. C'est le 16 juillet 1936 qu'éclate la rébellion de Franco et d'une partie de l'armée contre le gouvernement républicain, élu quelques mois auparavant. Très rapidement, durant l'été, des volontaires originaires d'Europe et même du monde entier affluent pour se battre aux côtés des Républicains espagnols. Certains rejoignent l'Espagne avant même la création des Brigades Internationales, armée internationale de secours à la République, organisée depuis la France par Maurice Thorez (Secrétaire général du Parti communiste français).

Face au soutien de Hitler et Mussolini à Franco, l'URSS décide de rompre avec la politique de non-intervention en Espagne préconisée par le gouvernement français. Staline fait donc envoyer des vivres et du matériel aux Républicains, et leur apporte le soutien de nombreux conseillers. La France persiste dans sa politique sous couvert d'un pacifisme qui préfère « tout plutôt que la guerre » et refuse de vendre des armes au gouvernement espagnol, pourtant légal, et même d'honorer certains engagements antérieurs. Malgré le soutien soviétique, les Républicains se trouvent désarmés face aux insurgés soutenus par les armées italienne et allemande.

La frontière française est finalement ouverte entre janvier et février 1939. Dans un premier temps, on crée des camps provisoires à l'intention des réfugiés, dans le Sud et le Sud-Ouest de la France. Puis d'autres camps, théoriquement plus adaptés, sont ouverts.

Une partie des réfugiés ne fait que transiter en France avant de retourner en Espagne, notamment les populations civiles qui n'ont fait que suivre la débâcle des Républicains et souhaitent regagner leur foyer. Pour d'autres, la France n'est qu'une étape avant de partir pour d'autres pays, notamment en Amérique centrale et du sud, comme le Mexique.

Enfin, avec la déclaration de la guerre puis, rapidement, l'Occupation, de nombreux républicains et interbrigadistes décident de rester en France et de participer à la lutte contre l'armée allemande. Souvent, les interbrigadistes, de nombreuses nationalités différentes, sont originaires eux aussi de pays européens envahis par l'armée allemande. Par ailleurs, ils connaissent pour la plupart assez bien la France, soit parce qu'ils y vivaient depuis un certain temps en tant que réfugiés, avant de s'engager dans la guerre d'Espagne, soit parce qu'il l'ont rejointe avant 1939, la France étant la base de l'organisation des Brigades internationales.

c. Etat de guerre et « Drôle de guerre »

L'imminence de la guerre puis sa déclaration, le 3 septembre 1939, font apparaître un nouveau problème pour le gouvernement français : les étrangers réfugiés, surtout les Allemands et les Autrichiens présents en France, sont désormais perçus comme des ennemis car « ressortissants de puissances ennemies », et doivent être arrêtés.

Le 4 septembre, un communiqué officiel enjoint les hommes de 17 à 50 ans de se rendre dans des centres de rassemblement. Le 14 septembre, la mesure est étendue aux hommes de 50 à 65 ans.

Ces étrangers qui se retrouvent internés sont en majorité des hommes ayant fui les persécutions et la répression nazie, et qui croyaient avoir trouvé une terre d'accueil en France. Ceux qui ne sont ni Allemands ni Autrichiens peuvent être soit internés, soit expulsés du territoire français.

Une circulaire du ministère de la Défense, en date du 17 septembre, ordonne de maintenir internés ceux qui ont été considérés comme réfugiés politiques, en les séparant des autres. Ceux qui n'appartiennent pas à la classe d'âge internée doivent être maintenus sous étroite surveillance, voire internés si nécessaire. Quant aux étrangers qui étaient en prison et

dont la peine était achevée, ils devaient rejoindre la main-d'œuvre étrangère ou étaient internés si on les jugeait dangereux pour la sécurité publique.

La « loi des suspects » du 12 novembre 1938 est généralisée par un décret du 18 novembre 1939. Les individus concernés ne sont plus seulement les étrangers. Ni jugement ni condamnation ne sont nécessaires pour les faire interner : la décision du préfet suffit. Les mesures touchent notamment les communistes, dont la presse puis le parti avaient déjà été interdits (saisie des journaux le 25 août 1939 ; dissolution des organisations communistes par un décret du 26 septembre 1939).

La fin de la III^e République est en effet marquée par l'anticommunisme, lié à une volonté de revanche sur le Front populaire et plus largement la répression des mouvements pacifistes. C'est la période de la « drôle de guerre » et Edouard Daladier tente de masquer son inaction au niveau extérieur en agissant à l'intérieur du pays, espérant neutraliser les pacifistes du Parlement. Comme le fait remarquer Denis Peschanski : « *en ces huit mois d'une guerre sans guerre, la répression anti-communiste fonctionne comme un substitut et comme un facteur de cohésion* »¹. Les communistes, qui peuvent encore s'exprimer à la Chambre des députés (sans toutefois que subsiste un groupe communiste), parlent en faveur de la paix : ils soutiennent la politique pacifiste de l'URSS. On leur oppose le pacte germano-soviétique, signé en août 1939, à l'issue de vaines tentatives de l'URSS en direction de la France et de l'Angleterre.

Le 20 janvier 1940, les députés votent la déchéance « de tout membre d'une assemblée élective » qui se réclamerait encore de « l'Internationale communiste ». De nombreux députés communistes ont déjà été arrêtés et du 20 mars au 3 avril 1940 se déroule le « procès des 44 » : en vertu de la loi sur l'état de siège de 1849, ces députés sont condamnés et déportés au bagne en Algérie.

Le décret proposé par le ministre Sérol le 9 avril 1940 vient parachever les mesures de répression envers toute opposition pacifiste : il prévoit l'application de l'article 76 du Code pénal, c'est-à-dire la mort, pour toute personne participant à *une entreprise de démoralisation de l'armée ou de la nation ayant pour but de nuire à la défense nationale*. Les tenants d'une politique pacifiste, donc les communistes et sympathisants, sont visés directement.

¹ Denis PESCHANSKI, « Du régime d'exception à l' "assainissement national" », dans Jean-Pierre RIOUX, Antoine PROST, Jean-Pierre AZEMA (dir.), *Les communistes français de Munich à Châteaubriant (1938-1941)*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1987, p. 155.

Dans le même temps, le 6 avril 1940, une loi interdit aux nomades de circuler pour la durée de la guerre et les assigne à résidence, mais l'internement n'est pas imposé.

En mai 1940, il est ordonné que tous les réfugiés de sexe masculin laissés libres en septembre 1939 soient internés. Après le 17 mai, les femmes de 17 à 65 ans sont également concernées. Outre les Espagnols, il faut compter les réfugiés d'Europe centrale, de Belgique et même du Nord de la France, qui ont fui la progression de l'armée allemande ou cherchent l'asile politique. Si ceux qui fuient la guerre aspirent en général à rentrer chez eux dès que possible, les réfugiés « raciaux » ou politiques (les deux se confondent souvent) espéraient trouver un pays d'accueil.

Enfin, à partir du 10 juin 1940, la mesure est étendue aux Italiens puisque l'Italie de Mussolini s'est jointe à la guerre contre la France. Cependant la communauté italienne était particulièrement nombreuse en France et du fait de l'armistice qui survint peu après, l'internement des Italiens se trouva suspendu.

B. Les mesures du gouvernement de Vichy

Le régime de Vichy, s'il méprise la III^e République, n'en reprend pas moins l'essentiel de sa législation répressive, en particulier en ce qui concerne l'internement administratif. Leur définition change cependant : d'un régime « d'exception », on passe à un régime répressif.

La défaite, selon le régime, est due à ceux que le maréchal Pétain réunit implicitement sous le nom d' « anti-France » : les Juifs, les communistes, les étrangers et les francs-maçons qui ont tout fait pour mener la III^e République à sa perte. Les ennemis sont donc désignés et vont être l'objet des mesures de répression mises en œuvre par le régime, avec bien souvent pour conséquence l'internement.

a. La répression politique

Le 22 juin 1940, l'armistice est signé et la France est divisée entre les zones libre, occupée et interdite (au nord). Le 2 juillet, le gouvernement français s'installe à Vichy et la Chambre des députés vote les pleins pouvoirs à Philippe Pétain. Le nouveau gouvernement entreprend à son tour de mettre en place une série de lois répressives.

Une loi du 3 septembre 1940 reprend le décret du 18 novembre 1939, pour l'internement administratif de « tous individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Là encore, les communistes sont particulièrement visés. Ainsi le 5 octobre a lieu une arrestation massive de 300 militants qui sont envoyés dans le camp d'Aincourt (Seine-et-Oise), marquant l'ouverture de celui-ci, après autorisation par l'occupant. D'autres arrestations importantes ont lieu dans le courant du mois. C'est ainsi qu'est arrêtée une partie des hommes qui ont été fusillés à Châteaubriant en octobre 1942 (par exemple Jean-Pierre Timbaud).

D'autre part, l'internement administratif intervient dans le cadre de la démobilisation, en juillet 1940. Cela n'est pas dénué de fondements politiques car il concerne notamment les « compagnies spéciales de travailleurs militaires » (CSTM). À l'origine, les travailleurs de ces compagnies étaient des ouvriers et des ingénieurs très spécialisés, mobilisés dans leurs entreprises pour participer à l'effort de guerre, mais, étant souvent militants communistes et syndicalistes, ils avaient manifesté des protestations ou mené des mouvements de revendications. Ils avaient alors été radiés de leur affectation et incorporés dans les CSTM.

À leur démobilisation, ils furent envoyés dans des Centres de séjour surveillé, beaucoup à Fort-Barraux (Isère).

Au fil du temps, et à mesure que les actes de résistance se multiplient, la surveillance des anciens militants, de leur famille, s'intensifie en vue de démanteler les réseaux. Des « espions » sont même infiltrés dans les camps d'internement afin d'identifier les responsables. Les arrestations sur le simple motif d'avoir été un militant communiste, socialiste ou syndicaliste se multiplient.

Les autorités tentent aussi d'exercer une pression sur les internés pour les « convertir » à la « révolution nationale » annoncée par le maréchal Pétain le 13 août 1940. Les souffrances endurées pendant l'internement créent quelques défaillances parmi les internés politiques, et certains, peu nombreux cependant, cèdent pour être enfin libérés. Il leur est demandé de signer une déclaration de fidélité au maréchal Pétain mais aussi de « recruter » autour d'eux. Dans cette entreprise de retournement des opinions, Marcel Gitton et le parti qu'il crée au début du mois de juin 1941, le Parti ouvrier et paysan français (POPF) ont joué un rôle important. Ancien membre de l'appareil central du Parti communiste, Marcel Gitton rompt son engagement en novembre 1939, suite à la signature du Pacte germano-soviétique. Ses objectifs sont de rassembler les dissidents communistes autour de lui et surtout de faire libérer un maximum d'internés, une fois ralliés à sa cause.

Les résultats sont toutefois relatifs d'un camp à l'autre, et il arrive que certains chefs de camp s'opposent tout simplement aux tentatives du POPF dans leur camp. Ils craignent d'une part que des militants toujours convaincus ne profitent de leur ralliement de façade au POPF pour se faire libérer, et d'autre part que des troubles éclatent entre les internés ralliés et leurs anciens camarades. Cependant, en zone nord comme en zone sud, les autorités des camps n'hésitent pas à utiliser les dissensions entre internés, avec parfois des résultats. Ces agissements inquiètent le Parti communiste, qui subit les conséquences de ses changements de stratégie mais aussi les effets de la politique allemande des otages. Marcel Gitton, considéré comme une menace, est exécuté le 4 septembre 1941. Marcel Capron lui succède mais revoit les ambitions de son parti à la baisse, se concentrant sur la libération des anciens communistes ralliés.

Au printemps 1941, le gouvernement français met en place des mesures contre les spéculateurs du marché noir, qui encourent eux aussi l'internement. C'est une ambiguïté car dans ce cas l'internement est considéré comme une véritable peine. C'est la même chose pour

les condamnés de droit commun qui sont internés à titre préventif ou en complément de leur peine. Dans les années 1942 et 1943, d'autres lois ou décrets étendent l'internement à différents types de détenus de droit commun. Les autres internés administratifs se retrouvent alors mêlés à des condamnés de droit commun, au risque (certainement intentionnel) d'y être comparés et assimilés.

b. La généralisation de l'exclusion des étrangers et la législation antisémite

Les mesures d'exclusion ne concernent pas seulement l'internement.

Par une loi du 17 juillet 1940, l'emploi dans la fonction publique est interdit aux individus nés de père étranger.

Dans le courant du mois de juillet, d'autres mesures dirigées contre les étrangers ont pour effet d'augmenter le nombre d'internés. La libre circulation entre départements était notamment interdite aux étrangers, qui étaient alors refoulés dans leur département de départ ou internés. Les démobilisés français devaient être réembauchés, prioritairement par rapport aux étrangers. Ceux-ci, sans travail, étaient alors expulsés ou internés.

Pour ajouter à ces mesures, une loi du 27 septembre 1940 stipule que « les émigrés en surnombre dans l'économie française » peuvent être concentrés dans des Groupements de travailleurs étrangers (GTE). A partir de 1942 surtout, beaucoup de ces travailleurs furent utilisés au profit des chantiers Todt (organisation gérant les travaux au profit des Allemands) ou dans les camps. Très rapidement, une partie des internés sera aussi envoyée dans les GTE.

Toutes ces réglementations étaient appliquées avec la collaboration des préfets, sur lesquels le gouvernement comptait beaucoup pour asseoir ses réformes. Les archives révèlent la part active et intense des services préfectoraux pour l'application des décisions gouvernementales mais aussi pour veiller au bon fonctionnement de la collaboration avec les services d'occupation.

Le 3 octobre 1940 est promulgué le statut des Juifs qui instaure leur exclusion de la société française, notamment en leur interdisant la pratique de nombreux métiers. Ce sont surtout les Juifs français qui sont concernés mais, le 4 octobre, une loi décide que « les

ressortissants étrangers de race juive pourront, à date de la présente loi, être internés par décision du préfet du département de leur résidence » ou assignés à résidence.

Dans le cadre de cette politique d'exclusion, une commission de dénaturalisation, chargée d'examiner les naturalisations effectuées depuis 1927, a été instituée depuis le 22 juillet 1940. De manière très significative, les premiers dossiers repris sont ceux des Juifs. On observe aussi des dénaturalisations d'internés « indésirables » qui se voient notifier l'acte dans le camp où ils sont détenus. C'est le cas à Châteaubriant, par exemple, des internés politiques Rino Scolari, d'origine italienne¹, ou Marcus Garbarz, Juif d'origine polonaise né en Allemagne.

Le 29 mars 1941 est signée la loi créant le Commissariat général aux Questions juives. Plusieurs lois définissent ses missions qui consistent, par exemple, à proposer des mesures législatives concernant les Juifs (droits politiques, professionnels, etc.), pourvoir, le cas échéant, à la gestion et à la liquidation des biens juifs, provoquer toutes mesures policières contre les Juifs...

Le Commissariat général aux Questions juives est également chargé du cas des Tsiganes.

Le 2 juin 1941 est promulgué un nouveau statut des Juifs, qui remplace celui du 3 octobre 1940 et impose notamment le port de l'étoile jaune. Le même jour, une loi ordonne un recensement des Juifs, qui encourent, en cas d'infraction, l'internement dans un camp. Le 17 novembre 1941, une loi complète celle du 2 juin. Enfin, le 2 janvier 1942, une circulaire du ministère de l'Intérieur prescrit, pour la zone libre, le recensement des Juifs établis ou réfugiés en France depuis 1936.

¹ Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au commissaire de police de Châteaubriant, 21 janvier 1942, conservée à Nantes, Archives Départementales de Loire-Atlantique (ADLA) 43 W 155 ; cf. annexe n°1 p. 128.

Chapitre II. Le rapport avec l'occupant

A. Un système marginal dans la politique allemande (1940-1942)

Sauf pour les Tsiganes, à partir de l'automne 1940, et les Juifs, à partir du printemps 1941, l'internement en camps n'occupe pas une grande place dans le système répressif que les Allemands entendent utiliser en France occupée. Cependant leurs interventions entre 1940 et 1942 sont liées au système d'internement mis en place par les Français.

Invoquant des impératifs militaires (et de façon secondaire, idéologiques), les autorités allemandes imposent l'évacuation voire l'internement des nomades, des Juifs étrangers et des ressortissants des puissances ennemies, ramenés des zones côtières vers l'intérieur du pays. C'est précisément le 4 octobre 1940 que les autorités militaires demandent l'internement des Tsiganes en zone occupée. Plus d'une vingtaine de camps sont ouverts à cette fin, ils sont placés sous administration française.

Les Allemands exigent ensuite du gouvernement que la loi du 4 octobre 1940 permettant l'internement des Juifs étrangers soit appliquée en zone occupée. Les 22 et 23 octobre 1940, 7 700 Juifs de Bade, du Palatinat et de la Sarre sont expulsés en zone sud et envoyés dans le camp de Gurs. Ce sont pour beaucoup des femmes, des enfants et des personnes âgées, qui se trouvent confrontés aux très dures conditions de l'hiver 1940-1941.

Les rencontres entre responsables allemands et français se multiplient, le Commissariat général aux Questions juives est créé. Les autorités allemandes attendent cependant le printemps 1941 pour ordonner les premières arrestations massives de Juifs : le 14 mai, 3 700 Juifs sont arrêtés à Paris, les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande sont ouverts. Du 20 au 23 août suivants, 4 200 Juifs parisiens sont arrêtés par la préfecture de police à la demande du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF, commandant en chef de l'armée allemande en France) Otto von Stülpnagel, et internés à Drancy.

Quasiment tous les camps, en zone nord comme en zone sud, sont laissés sous administration française, à l'exception des camps de Romainville (dès l'automne 1940)¹, de Compiègne (dès son entrée en fonction en 1941) puis, à partir de 1943, de celui de Drancy.

Le nombre d'internés et la répartition des camps sont révélateurs de leur moindre importance pour les Allemands, qui laissent ce système aux autorités françaises : on compte plus de deux cents camps, mais ceux des zones occupées et interdites ne comprennent jamais plus de 2 000 internés entre les étés 1940 et 1942, tandis qu'un rapport des Œuvres en décembre 1940 indique 55 000 internés dans les camps de zone libre, ainsi que 25 000 travailleurs dans les Groupements de Travailleurs Etrangers. Ces effectifs diminuent cependant jusqu'à être estimés à 8 000 internés environ en juillet 1942, en raison des expulsions ou émigrations volontaires².

A cela s'ajoute une clause de la convention d'armistice, obligeant le gouvernement français à livrer à l'Allemagne les personnalités allemandes et autrichiennes réfugiées en France et étant des opposants au régime hitlérien. Il est facile pour les Français d'appliquer cette clause, étant donné que ces étrangers ont été internés dans les camps en vertu de la loi du 4 septembre 1939. L'armistice avec l'Italie comprend également une mesure de ce type, visant à l'expulsion en Italie d'opposants hostiles à Mussolini. Cependant tous ne sont pas renvoyés dans leur pays d'origine, certains rencontrent de l'aide, de la part des œuvres d'assistance qui agissent dans les camps ou de la population, et réussissent soit à rester en France, soit à s'évader des camps pour se cacher ou fuir à l'étranger.

¹ Thomas FONTAINE, *Les oubliés de Romainville. Un camp allemand en France (1940-1944)*, Tallandier, Paris, 2005, p. 7.

² Denis PESCHANSKI, *Vichy 1940-1944, Contrôle et exclusion*, collection Questions au XX^e siècle, Editions Complexe, Bruxelles, 1997, p. 96-97.

B. La politique des « otages » puis la déportation des politiques

a. La politique des otages

En zone occupée, dans un premier temps, les autorités allemandes tentent d'instaurer des relations avec les communistes, en raison du lien germano-soviétique et des difficultés socio-économiques. C'est pourquoi des libérations massives de communistes ont lieu en juin-juillet 1940, en totale opposition avec l'anticommunisme unanime des partisans de Vichy. Mais dès septembre la Gestapo répond favorablement aux demandes de la police française qui propose « *d'arrêter et d'interner dans un camp tous les dirigeants et responsables communistes actifs connus* »¹.

Dès les premiers mois de l'Occupation, il est décidé et annoncé que des otages pris parmi la population seront fusillés en cas d'attentat. Ainsi, dès le 12 septembre 1940, le *MBF* Otto von Stülpnagel, fait publier un ordre concernant les otages :

*« Les otages sont des habitants du pays qui garantissent de leur vie l'attitude impeccable de la population. La responsabilité de leur sort se trouve ainsi placée entre les mains de leurs compatriotes. Par suite, la population doit être publiquement menacée de voir les otages rendus responsables des actes inamicaux de chacun. Seuls les citoyens français peuvent être pris comme otages. »*²

Face à la multiplication d'attentats et de manifestations d'hostilité contre des soldats allemands, à partir de l'été 1941, les autorités d'Occupation établissent une véritable doctrine des otages. Les camps et les prisons fournissent aux Allemands un réservoir d'internés à fusiller en représailles. Les listes font apparaître que les otages fusillés sont pour la plupart des communistes, dont de nombreux Juifs : l'occupant tente de stigmatiser l'ennemi « *judéo-bolchévique* »³.

Les autorités allemandes comptent aussi sur le gouvernement français pour retrouver les auteurs des attentats et les juger. C'est dans ce cadre que sont créées les sections spéciales,

¹ Gilbert BADIA, « Les camps d'internement » dans Karel BARTOSEK, René GALLISSOT et Denis PESCHANSKI (dir.), *De l'exil à la résistance. Réfugiés et immigrés d'Europe Centrale en France, 1933-1945, actes du colloque*, Presses Universitaires de Vincennes et Editions Arcantère, Paris, 1989, p. 122.

² Ordre cité à l'audience du 24 janvier 1946 du Tribunal de Nuremberg.

³ Les listes établies sont révélatrices, cf. Serge KLARFELD, *Le livre des otages*, Les Editeurs français réunis, Paris, 1979.

tribunaux français d'exception, en août 1941. Ils s'ajoutent aux tribunaux militaires allemands qui jugent déjà les responsables d'actions contre les forces d'occupation.

Le nombre d'attentats continuant d'augmenter, Hitler, considérant ce système répressif comme insuffisant, ordonne en septembre 1941 des exécutions massives d'otages pour tout attentat. Un décret du 16 septembre 1941, signé par le général Keitel (chef du haut commandement de la Wehrmacht), fixe un quota de communistes à exécuter pour un soldat allemand tué : entre 50 et 100. Le 28 septembre, un ordre de Otto von Stülpnagel, connu sous le nom de « code des otages », définit précisément qui prendre comme otage, parmi les personnes détenues par les services français ou allemands, prioritairement des anarchistes ou communistes. L'établissement des listes d'otages est néanmoins confié à l'administration française.

C'est ainsi que 98 personnes sont exécutées en octobre à Châteaubriant, Nantes et à Souge, près de Bordeaux (en représailles de l'exécution par des résistants du Felkommandant de Nantes), 95 en décembre au Mont-Valérien. Parmi les fusillés, des communistes pris dans plusieurs camps d'internement et prisons, et des Juifs détenus au camp de Drancy.

Des exécutions avaient déjà eu lieu auparavant, mais elles n'avaient pas été aussi massives. Elles ont une véritable répercussion sur la population, émue et indignée du sort des fusillés. Suite à ces fusillades, de nombreux mouvements, groupes de résistance prennent, un peu partout en France, le nom d'otages fusillés, notamment celui de Guy Môquet, et décident de les venger.

b. Face à une politique inefficace, la décision de déporter les politiques

Entre octobre 1941 et février 1942, Otto von Stülpnagel tente d'alerter ses supérieurs : cette pratique est très mal perçue dans l'opinion française et ne semble pas, par ailleurs, avoir l'efficacité espérée. Il estime préférable de déporter massivement vers l'Est communistes et Juifs. Cependant ses « contestations » sont mal reçues au sein de sa hiérarchie et il finit par demander à être relevé de ses fonctions.

Pourtant cela est déjà envisagé. En effet, le 7 décembre 1941, un premier décret *Nacht und Nebel* (Nuit et Brouillard) est publié. Il présente les principes généraux des mesures à appliquer en réaction aux attentats contre l'Occupant. Deux autres décrets datés du 12

décembre réaffirment les volontés politiques de Hitler et surtout constituent une première ordonnance d'application. Les auteurs de ces attentats et leurs complices se voient attribuer un statut particulier. Ils doivent notamment être jugés rapidement et condamnés à mort. Si cela n'est pas possible dans leur pays, ils doivent être déportés en Allemagne pour y attendre leur jugement ou pour être emprisonnés dans des camps de concentration (sous le sigle *NW*), où ils sont alors destinés à mourir d'épuisement par le travail et les mauvais traitements.

Jusqu'au printemps 1942 la répression se concentre surtout sur le jugement et l'exécution des condamnés. Les autorités allemandes espèrent toujours que les exécutions auront un impact sur la population et un effet dissuasif sur les actes de sabotage.

À partir de mai 1942, des changements s'opèrent. Un chef suprême des SS et de la police (*Höhere-SS und Polizeiführer, HSSPF*) est nommé en France occupée¹, et est chargé de la répression à la place du Commandement militaire. Le changement à ce moment-là, concerne surtout le vocabulaire employé. De *Geisel*, « otage », les internés désignés comme tels deviennent des *Sühnepersonnen* (littéralement « victimes expiatoires ») : ils sont responsables des actes commis contre l'occupant et les expient en étant fusillés.²

Des fusillades massives ont lieu les 11 août et 21 septembre 1942, mais cela n'arrête pas les attentats. Les autorités allemandes comme celles de Vichy doivent bien constater que ces mesures de répression n'ont pas été efficaces.

C'est pourquoi il est décidé que les internés politiques seront désormais déportés, comme le prévoyaient les décrets *Nacht und Nebel*. On peut signaler un précédent à cette mesure : 1 170 communistes sont envoyés à Auschwitz dans un convoi du 6 juillet 1942 (dit « des 45 000 »).

¹ Il s'agit de Karl OBERG, qui se voit ainsi confier la totalité des pouvoirs de police.

² L'intitulé des fiches d'otage montre ce glissement de vocabulaire, par exemple en ce qui concerne les fusillés issus du camp de Romainville, cf. T. FONTAINE, *op. cit.*, p.33-34.

C. 1942 : implication du gouvernement français dans la « Solution finale »

À partir de 1942, on observe un changement d'orientation dans la politique menée en France par l'occupant. Les camps doivent avant tout servir de camps de transit pour les Juifs, dans la mise en œuvre de la « Solution finale » en France. Mais face au besoin croissant de main-d'œuvre, les autres internés fournissent une source de travailleurs pour les chantiers Todt (construction du mur de l'Atlantique) ou le travail obligatoire en Allemagne.

Dans un souci de sécurité, les Allemands exigent aussi la déportation des internés politiques et réquisitionnent des camps pour loger leurs troupes.

Le gouvernement français accepte de participer à la gestion des déportations et de la main-d'œuvre. À partir de ce moment, le camp d'internement ne correspond plus à sa conception élaborée par Vichy.

C'est le début d'une collaboration qui aboutit à la déportation de 80 000 Juifs, et environ 17 000 Tsiganes. Le Commissariat général aux Questions Juives et la police qui en dépend jouent un rôle actif dans cette collaboration.

Le 27 mars 1942 part le premier convoi à destination d'Auschwitz, composé notamment d'otages juifs arrêtés en décembre 1941, en représailles d'attentats.

Les 16, 17 et 18 juillet 1942, à Paris, les Allemands organisent, en collaboration étroite avec les services français, la rafle de 22 000 Juifs qui sont envoyés à Pithiviers, Beaune-La-Rolande et Drancy (« rafle du Vel d'Hiv »).

Déjà, en octobre 1940, le gouvernement de Vichy avait accepté d'interner les Juifs étrangers dans les camps de la zone libre. S'y ajoutent, à la suite d'une visite des camps de la zone sud par Theodor Dannecker¹, à la mi-juillet 1942, les Juifs internés dans les Groupement de Travailleurs Etrangers. Au début du mois d'août 1942, 3 400 Juifs étrangers internés en zone libre sont transférés à Drancy. Sur un ordre donné par le ministre de l'Intérieur aux préfets, des rafles ont lieu les 26 et 28 août, et près de 7 000 Juifs sont internés dans divers camps de la zone libre, et envoyés également à Drancy, d'où partent les convois de déportation.

Peu après, Pierre Laval demanda aux autorités allemandes de déporter les enfants avec leurs parents.

¹ Il est le chef du service des affaires juives de la Sipo-SD à Paris jusqu'à la fin du mois de juillet 1942.

En janvier 1943, 14 départements de zone libre sont déclarés interdits aux Juifs : l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Haute-Savoie, les Alpes-Maritimes, le Var, les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, l'Ariège, la Haute-Garonne, les Hautes et Basses-Pyrénées.

On constate donc que, dans un premier temps, les mesures françaises et allemandes se mêlent en ce qui concerne l'exclusion des Juifs de la société française, avant de laisser la place à la « Solution finale » décidée par les nazis, et à laquelle le gouvernement français collabore. L'occupant bénéficie du système de l'internement administratif déjà mis en place, qui regroupe ses principaux « adversaires » et victimes.

Chapitre III. Des camps et des internés

Cette partie présente de manière générale les différents types de camps qui ont pu exister, puis les catégories d'internés, nombreuses et hétérogènes, qui s'y sont côtoyées. Ensuite est présenté le camp de Choisel qui, ainsi placé dans son contexte, révèle ses particularités.

A. Les types de camps

a. Différentes catégories

Comme on l'a dit précédemment, le premier camp d'internement français ouvre en janvier 1939 à Rieucros : il accueille les « indésirables », notamment étrangers, suspectés de porter atteinte à l'ordre public. Il fait partie du système répressif mis en place par l'état français.

Les nombreux camps qui sont ensuite créés sont destinés aux réfugiés espagnols, républicains ou civils, et aux interbrigadistes. Jusqu'en mars 1939, des camps ouvrent successivement à Argelès, Saint-Cyprien, Barcarès, Arles-sur-Tech et Prats-de-Mollo, dans les Pyrénées-orientales. Les « camps de concentration », rapidement renommés « camps d'internement », rassemblent des dizaines de milliers d'Espagnols sur les plages du Roussillon, sous des tentes. Les camps « de contrôle » ou « de triage » sont des camps de transit pour les femmes, les enfants et les vieillards, avant leur transfert dans des centres d'accueil. Le camp de Rivesaltes reçoit même la dénomination de « centre de regroupement familial ».

L'administration des camps est alors confiée aux autorités militaires. Très vite, les conditions d'hygiène inquiètent les autorités et de nouveaux camps sont prévus, avec chacun des capacités d'hébergement de 15 000 à 18 000 personnes : le camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques) créé au printemps, puis, à l'automne et à l'hiver 1939, les camps de Bram (Aude), Agde (Hérault), Rivesaltes (Pyrénées-orientales), Septfonds (Tarn-et-Garonne), Le Vernet (Ariège).

Les autorités françaises essayent de regrouper les réfugiés en fonction de leur origine (Basques, Catalans, autres Espagnols, étrangers engagés dans les Brigades internationales) mais aussi selon qu'ils sont civils ou militaires, tout en dispersant les unités militaires.

À partir de 1941, on peut distinguer plusieurs grands types de camps. Les Centres de Séjour surveillé (CSS) sont destinés à détenir les personnes visées par la loi des suspects du 3 septembre 1940, pour lesquelles le préfet a prononcé un arrêté d'internement (en théorie).

Avant les rafles dirigées contre les Juifs, à l'été 1942, on peut diviser les camps pour étrangers en deux catégories. Les Camps d'hébergement surveillé regroupent les Juifs étrangers, les Tsiganes, les étrangers qui n'ont pas assez de ressources pour subsister ou quitter le territoire, ou les travailleurs étrangers qui n'ont pas encore été envoyés dans les Groupements de Travailleurs Etrangers. Le camp du Vernet, en Ariège, concerne les « repris de justice et les extrémistes ». Enfin, le camp des Milles, avec ses annexes, près d'Aix-en-Provence, constitue un troisième ensemble : il s'agit d'un camp d'hébergement de transit pour les étrangers en instance d'immigration.

b. Des situations qui varient

Si l'on parvient à distinguer des catégories de camps, la fonction d'un camp en lui-même peut varier au fil des années. Il en est ainsi par exemple du camp de Gurs, qui accueille tout d'abord les réfugiés espagnols, puis les internés politiques, puis les Juifs Allemands expulsés du pays de Bade et les immigrés.

Cela correspond aux besoins des autorités françaises mais répond aussi aux demandes des Nazis, en ce qui concerne les réfugiés allemands et autrichiens, les Juifs et les opposants susceptibles de créer des troubles.

Pour s'adapter aux événements, ou répondre aux besoins, les camps changent donc de fonction ou de nouveaux sont créés. On peut ainsi citer les camps « hôpitaux » de Noé et du Récébédou, dans la région de Toulouse, ou le camp sanatorium de La Guiche (Saône-et-Loire) qui ouvre le 15 octobre 1941 pour accueillir les tuberculeux des camps de zone Sud, hommes et femmes (une fois guéris, ils retournent dans les camps d'où ils venaient). Ces camps particuliers sont une réponse aux protestations des Œuvres qui veillaient aux conditions de vie dans les camps, ainsi qu'au travail de l'Inspection générale des camps.

Il faut aussi tenir compte de l'évolution des infrastructures : face à l'urgence, notamment avec l'afflux des réfugiés espagnols, de nombreux camps du sud de la France ont tout d'abord été constitués de tentes, d'installations de fortune, avec des conditions sanitaires effroyables.

La crainte des épidémies, les protestations des Œuvres prêtant assistance aux internés, ont entraîné la création de nouveaux camps, « en dur », mieux organisés, ou installés dans des bâtiments désaffectés tels que des anciennes casernes. Les conditions d'internement en furent améliorées dans certains cas, mais elles restaient précaires.

Enfin, il faut considérer le sexe et l'âge des internés. Certains camps regroupent des familles entières, notamment en ce qui concerne les Tsiganes, d'autres n'accueillent que des hommes ou uniquement des femmes dans le cas des détenus politiques (au-dessus d'une quinzaine d'années), d'autres reçoivent des femmes avec leur enfants. Dans certains cas, comme à Châteaubriant, les camps accueillent des hommes et des femmes dans des sections distinctes. Certaines personnes sont parfois relâchées en raison de leur âge avancé ou de leur état de santé, mais cela reste relativement rare.

B. Une population internée hétérogène

a. Les étrangers, réfugiés ou immigrés

La guerre civile d'Espagne a contraint le gouvernement français à faire face à un afflux massif de réfugiés, Espagnols ou interbrigadistes de toutes origines. Malgré l'urgence, les autorités ont tenté de rassembler les Espagnols par « nationalités » (Catalans, Basques...), de même pour les interbrigadistes, cela étant facilité par le fait que les Brigades étaient constituées en groupes nationaux.

Beaucoup de ces combattants engagés aux côtés des républicains espagnols sont originaires d'Europe centrale : Allemands, Autrichiens, Polonais, Yougoslaves, Hongrois, Roumains, Tchèques... mais d'autres venaient d'aussi loin que l'Amérique latine ou la Chine.

Tous sont des antifascistes, nombreux sont les communistes et/ou les Juifs parmi eux. Cet aspect les rend suspects pour le gouvernement français qui les tient en étroite surveillance, n'hésitant pas à disperser les unités militaires. L'interbrigadiste Ljubomir Ilic résume ainsi son sentiment de la situation : « *Nous avons été accueillis comme des ennemis* »¹. Pour ces internés, une organisation préexistait donc et permettait une gestion plus aisée de la vie au camp, avec une discipline et une hiérarchie déjà instaurées et admises, ou très vite reconstituées. Cela pouvait faciliter également les relations avec les autorités chargées des camps. Mais cela était plus difficile lorsque ceux-ci étaient dispersés ou internés en petit nombre dans un camp.

Il fallait compter aussi avec les populations civiles, familles entières ayant fui les combats, qui furent confrontées aux difficultés de la vie dans les camps.

Outre les réfugiés Espagnols, il y a également les populations qui fuient les combats au Nord-Est de la France : des Français évidemment mais aussi des Belges et des Luxembourgeois qui sont envoyés dans les camps pour empêcher leur circulation non maîtrisée sur le territoire français. Déjà, bien avant, la France a accueilli de nombreux opposants antifascistes Allemands et Autrichiens, qui sont désormais considérés comme des ennemis et internés, voire livrés aux nazis.

La possibilité d'être rapatriés, pour la plupart des réfugiés, permet de soulager les camps d'une partie de leurs effectifs. De 50 000 internés en janvier 1941 en zone libre, les effectifs diminuent jusqu'à environ 8 000 à l'été 1942.

¹ Ljubomir ILIC, « Interbrigadiste dans les camps Français », dans K. BARTOSEK, R. GALLISSOT et D. PESCHANSKI (dir.), *op. cit.*, p. 132.

b. Les Juifs français et étrangers

Au début du 20^e siècle, l'arrivée de nombreux Juifs étrangers a modifié la composition de la communauté juive, si bien qu'en 1939 seulement un tiers des 300 000 Juifs de France est français. Ce sont les situations économiques et sociales qui distinguent autochtones et immigrés. Les Juifs français ont pu améliorer leur situation au cours du temps et se trouvent surtout dans le commerce, l'industrie, le secteur bancaire, mais aussi dans les professions libérales ou l'enseignement. Les immigrés se distinguent en fonction de leur période d'arrivée : tout d'abord, ceux venus d'Europe centrale et orientale à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, dont les affaires connaissent un fort développement dans l'entre-deux guerres, grâce, en partie, à l'exploitation de la main-d'œuvre pauvre de prolétaires que constitue une nouvelle vague d'immigrés juifs pendant cette période. Ces derniers rencontrent les critiques d'autres Juifs récemment arrivés et politisés qui, eux, entendent revendiquer pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie.

Cette diversité économique et sociale se complique d'une dimension religieuse qui distingue les Juifs français de la plupart des immigrés, notamment ceux arrivés récemment d'Europe centrale et orientale. Ces derniers se considèrent comme une minorité nationale, se rassemblant dans les mêmes quartiers et s'attachant tout particulièrement à la culture yiddish, fondement de leur identité. Outre les réactions antisémites contre cette communauté, les Juifs français eux-mêmes s'irritent des comportements peu discrets et prônent une intégration rapide de ces immigrés.

Ces différents groupes juifs vont donc se retrouver dans les camps français, tout d'abord les étrangers, visés en raison de leur « double nature » de Juifs et étrangers, mais aussi, pour certains, en qualité de communistes ou syndicalistes, et donc considérés comme suspects ou dangereux.

c. Les Français : indésirables « politiques » et « droits communs »

En raison de la « loi des suspects » et de la répression anti-communiste et anti-syndicale, la plupart des élus communistes sont déchus de leur fonction, rapidement arrêtés et internés, de même que des dirigeants syndicaux, ou de simples militants considérés comme « meneurs ». Progressivement, les arrestations se multiplient, notamment celle de jeunes gens pris lors de manifestations anti-allemandes, de distributions de tracts, de perquisitions. Ce ne

sont pas seulement des communistes, et l'on voit apparaître assez rapidement des internés qualifiés de « gaullistes », ou arrêtés pour avoir prononcé des paroles hostiles au gouvernement ou à l'occupant.

Pour les internés anciens militants, beaucoup ont soutenu les républicains espagnols, certains ont participé à la guerre avant d'être démobilisés, sans compter les anciens combattants de la Première Guerre mondiale, parfois de grands blessés, médaillés, qui ressentent particulièrement mal les conditions de leur internement, le comportement de l'Etat français envers eux. Certains ont rejoint le Parti communiste clandestin ou des mouvements de résistance qui commencent à s'organiser.

Les internés sont des hommes et des femmes, de tous les âges. La répression s'intensifiant, les épouses et enfants (de plus de 15 ans) d'internés ou de militants recherchés sont également arrêtés, suspectés de poursuivre l'activité de l'autre ou par simple représaille.

Aux côtés de ces internés « politiques » sont internés les condamnés de droit commun que le gouvernement entend châtier particulièrement. Le plus généralement, ce sont : des proxénètes et des prostituées, des gens « du milieu », des trafiquants du marché noir, mais aussi des femmes jugées coupables d'avoir avorté ou des personnes ayant pratiqué des avortements (l'avortement étant considéré comme un crime).

d. Les Tsiganes

Une première mesure française, le 6 avril 1940, ordonne l'assignation à résidence des Tsiganes. Le décret du 18 novembre 1939 contre les individus suspects est également appliqué contre des membres de cette communauté ainsi que contre les marchands forains, accusés d'espionnage. Bien avant, donc, l'ordonnance allemande de les regrouper.

Les préjugés racistes contre les « gens du voyage » ne sont pas récents. Le mythe du Tsigane espion notamment, est ancien. La volonté de contrôler ces populations n'est pas récente non plus. Depuis 1912, une loi leur impose de détenir un carnet anthropométrique permettant d'identifier chaque famille. Les autorités françaises rappellent cette loi et contrôlent les Tsiganes. L'idée du régime de Vichy est avant tout de les sédentariser, et le contexte de la guerre sert de prétexte.

Cependant, au sein des camps règne également l'idée de « rééduquer » ces populations, comme le révèlent les rapports établis par le chef du camp de Châteaubriant :

« La fermeté est de règle, mais il serait vain d'escompter des résultats sérieux dans la rééducation entreprise et poursuivie malgré toute la mauvaise volonté des intéressés qui ne veulent et ne peuvent comprendre qu'ils ont intérêt à écouter les conseils donnés. »¹

Les autorités semblent de plus avoir des difficultés à distinguer Tsiganes et forains en raison de leur mode de vie, ce qui entraîne l'internement de ces derniers aussi, dans la catégorie des « nomades ». Les demandes de libération qui en résultent n'aboutissent pas toujours à la libération de ces internés, car leur situation matérielle et leur mode de vie sont passés au crible par les services préfectoraux : des revenus faibles ou un travail itinérant empêchent ainsi toute libération. C'est un choix délibéré contre un mode de vie plutôt qu'une population : forains, Tsiganes, ou marchands itinérants sont des individus à fixer.

Les situations sont différentes en zone nord et en zone sud. En effet, suite à l'ordonnance allemande en zone occupée, les Tsiganes sont regroupés massivement dans des camps, donc internés et non plus seulement assignés à résidence. En zone sud, l'internement des nomades est, selon Denis Peschanski, un phénomène plus marginal, les autorités privilégiant l'assignation à résidence². Il estime à 3 000 le nombre de Tsiganes internés en France entre 1940 et 1946. Dans l'ensemble, les nomades ne côtoient que rarement d'autres catégories d'internés dans les camps, qui sont spécialisés en ce qui les concerne.

L'internement mêlé de politiques, droits communs, nomades vise à créer une confusion dans l'esprit de la population et à intégrer dans le même ensemble tous ces « indésirables », empêchant toute compassion envers les détenus internés par arbitraire.

¹ Rapport mensuel établi par le chef de camp pour le mois de mai 1941, ADLA 1694 W 39.

² Denis PESCHANSKI, *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Editions Gallimard, Paris, 2002, p. 195-196.

C. L'exemple du camp de Choisel à Châteaubriant

La situation du camp de Choisel est tout à fait représentative de l'hétérogénéité des individus internés dans les camps français. Tous y sont internés au titre des différentes lois qui ont été présentées précédemment. La majorité des internés a été arrêtée par la police française mais quelques-uns l'ont été sur ordre des autorités d'occupation.

Le camp regroupe, tout au long de son existence, à la fois des « politiques », des « indésirables » et des nomades. Hommes et femmes sont parfois mélangés, notamment en ce qui concerne les Tsiganes, ce qui n'est pas sans poser de problèmes aux autorités responsables. Ainsi, tant le chef du camp que le sous-préfet déplorent à plusieurs reprises que ce camp ne soit pas « spécialisé » pour recevoir une seule catégorie d'internés.¹ Ils s'inquiètent notamment des possibilités pour les internés de communiquer entre eux et avec l'extérieur, facilitées par cette proximité et la difficulté à tous les contrôler.

a. Historique du camp

Le camp de Choisel est situé aux abords de la sous-préfecture de Châteaubriant, en Loire-Inférieure (Loire-Atlantique actuelle)². C'est une région profondément rurale, et la ville ne compte qu'un peu plus de 8 000 habitants.

Avant d'être un camp d'internement, Choisel est un camp pour prisonniers de guerre français, à partir de juin 1940. Il constitue le camp C du Fronstalag 183 A. Installée dans le champ de courses de Choisel, sur la route de Fercé, l'installation est improvisée et sommaire, et les conditions de vie des prisonniers en pâtissent. Les associations départementales d'Anciens Combattants et des institutions charitables viennent en aide aux détenus pour améliorer leur quotidien, et pour certaines, aider aux évasions. À la mi-janvier 1941, les derniers soldats prisonniers sont transférés en Allemagne mais les autorités de la Kreiskommandantur de Châteaubriant conservent les installations en vue d'une éventuelle réutilisation.

Entre-temps, en octobre 1940, l'occupant a ordonné que les Tsiganes soient arrêtés sur l'ensemble du territoire français. Le préfet de Loire-Inférieure exécute les ordres et les

¹ Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au préfet de Loire-Inférieure, datée du 22 septembre 1941, suite à une inspection du camp par un officier Allemand, le colonel SCHUSTER, le 19 septembre 1941, ADLA, 43 W 153.

² Cf. carte, annexe n°2, p. 129.

premiers Tsiganes arrivent au camp proche de La Forge, à Moisdon-la-Rivière, le 11 novembre 1940. Les conditions de vie y sont si mauvaises, particulièrement pendant l'hiver 1940-1941 (avec notamment une mortalité infantile élevée), que les autorités préfectorales s'inquiètent. Avec l'accord de l'occupant, l'administration française transfère donc les Tsiganes du camp de La Forge aux installations de Choisel, ce qui marque l'ouverture du site en tant que camp d'internement du régime. Il a le statut de Centre de séjour surveillé pour indésirables, tout en étant qualifié de camp de concentration : ces deux mentions figurent ensemble sur les documents officiels issus du camp.

Du 27 février au 6 mars 1941, 335 Tsiganes sont donc déplacés de Moisdon-la-Rivière à Châteaubriant, où ils occupent onze baraquements. Ces baraquements constituent une partie seulement du camp, et ils sont isolés par des barbelés. Le camp comprend également d'autres catégories d'internés, et la cohabitation est parfois difficile : à partir de la mi-avril 1941, des internés politiques y sont transférés, notamment en provenance du Centre de séjour surveillé du Croisic, puis de région parisienne. S'y ajoutent des détenus de droit commun venant de prison et des « indésirables » hommes et femmes. La grande majorité des Tsiganes est renvoyée à La Forge en septembre 1941. Le directeur du camp de Choisel est chargé de l'administration des deux camps.

Suite à un raid anglais sur Saint-Nazaire le 23 mars 1942, les Allemands inspectent le camp à plusieurs reprises et, craignant une révolte des politiques et l'incapacité des gendarmes à la mater, ils imposent la fermeture du camp de Choisel le 16 avril.

Tous les détenus sont transférés entre le 1^{er} et le 13 mai. Le camp retourne sous l'autorité des Allemands qui réoccupent en partie les lieux.

Enfin, mais ceci ne concerne pas le propos, le camp est réutilisé entre 1944 et 1946, comme d'autres, pour détenir les collaborateurs avant leur transfert à Rennes.

b. Les internés de Choisel

Les internés du camp de Choisel sont représentatifs de l'hétérogénéité des internés des camps français. On y trouve en effet toutes les catégories d'internés.

Le camp compte, comme l'a révélé son historique, un très grand nombre de « nomades », Tsiganes ou non (plus de trois cents), provenant de Loire-Inférieure. En effet,

des marchands forains et leurs familles sont également internés dans cette catégorie, en raison de leur mode de vie itinérant. Hommes, femmes et enfants vivent en famille, les enfants naissent dans le camp, parfois à la maternité proche. Ce sont surtout des gens très pauvres, qui vivent dans le plus grand dénuement.

Un certain nombre d'Espagnols sont aussi internés, hommes et femmes, réfugiés arrêtés car ils circulaient en Loire-Inférieure sans papier d'identité, ou simplement car ils étaient étrangers, ou encore individus considérés comme dangereux car ils avaient fait partie de l'armée républicaine espagnole.

Les listes d'effectifs, régulièrement établies, des internés étrangers, révèlent de nombreuses autres nationalités : polonaise, portugaise, syrienne, italienne, belge, russe, turque, luxembourgeoise, roumaine, suisse, bulgare, indochinoise, chinoise, cubaine, grecque. Ce ne sont en général qu'un ou deux individus de chacune de ces nationalités, il s'agit d'indésirables ou de réfugiés en attente d'expulsion (quand la situation internationale le permet) ou de papiers leur permettant de retourner dans leur pays. Tous ces étrangers sont inscrits au camp comme « indésirables ».

Les listes révèlent aussi l'internement d'un petit nombre de Juifs venant du département, uniquement des hommes, internés dans le cadre des menées antisémites du régime. On peut signaler aussi que certains internés politiques étaient également juifs, sans être internés à ce titre (par exemple Marcus Garbarz, déjà cité). Les internés juifs sont également internés au titre d'indésirables « israélites ».

Un autre groupe d'indésirables se distingue : ce sont des Vannetais, envoyés par le préfet du Morbihan. Ce ne sont pas des Tsiganes mais des gens habitants un quartier particulièrement déshérité de Vannes, dans des logements insalubres, et vivant de petits métiers peu payés voire pour certains de « rapines ». Pour ces raisons, les autorités les ont vraisemblablement assimilés à des nomades, et les ont fait interner à Choisel. On voit ainsi la force de préjugés qui assimilent pauvreté, dénuement et exclusion sociale d'une partie de la population, à une autre, méprisée et rejetée : les Tsiganes. Les autorités du camp se sont quant à elles inquiétées du sort de ces Vannetais qui ne correspondaient pas aux « nomades » annoncés. Ce groupe est néanmoins transféré à Moisdon avec les nomades, en septembre 1941.

Parmi les indésirables, le camp accueille aussi des internés de droit commun : gens du « milieu », souteneurs, prostituées, condamnés de marché noir. On compte aussi quelques « vagabonds ». Ils viennent essentiellement de Nantes ou de la région parisienne. Les internés gaullistes, pourtant internés au titre de « politiques », vivent également parmi les indésirables, ayant refusé de se mêler aux communistes.

Enfin, la catégorie d'internés la plus nombreuse est celle des « indésirables politiques », qui regroupe des militants communistes ou sympathisants. Ce sont majoritairement des hommes, mais il y a aussi une soixantaine de femmes. Nombreux sont les anciens dirigeants parmi eux (notamment syndicaux), beaucoup sont des ouvriers. Les plus jeunes ont souvent été arrêtés lors de manifestations ou de distributions de tracts¹.

Une partie de ces internés est transférée à Choisel depuis divers centres d'internement de la région bretonne (Le Croisic, La Flèche, Laval). D'autres sont originaires de la Somme et ont été envoyés à Choisel directement après leur arrestation. Enfin, la plus grande part des internés politiques provient de la région parisienne, via différents camps d'internement et prisons : maisons centrales de Poissy, Fontevault, Clairvaux, prison de la Santé et Dépôt de Paris pour les hommes ; prisons de la Petite Roquette et des Tourelles pour la majorité des femmes. Ils ont déjà séjourné dans de nombreux autres centres, notamment au centre de séjour surveillé d'Aincourt.

Le nombre total d'internés est variable mais si l'on compare les courbes des effectifs du camp², on remarque l'importance des effectifs de politiques, qui influent véritablement sur la courbe de l'effectif total. En novembre 1941, ils sont plus de 600. Le nombre d'internés indésirables est assez faible et relativement constant : au maximum, il sont 196 (janvier-février 1942). Le nombre de nomades ne varie pas beaucoup non plus : étant 335 à l'ouverture du camp, ils sont au maximum 354, en mai-juin 1941. On peut signaler que leur effectif maximum est atteint au camp de Moisdon en octobre 1941, juste après leur départ de Choisel, avec 426 individus³.

¹ Il est difficile d'établir une pyramide des âges pour les internés, quelle que soit leur catégorie. Différentes listes ont été établies au cours du temps, en réponse aux demandes des administrations allemande ou française et en fonction des arrivées et des départs d'internés. Ces listes n'apportent pas les mêmes types pas d'information (motif de l'internement, dates de naissance, profession, ...) et ne se recoupent pas toujours. De plus, certaines, qui ne sont accessibles qu'en microfilms, sont floues voire illisibles.

² Cf. graphique des effectifs des internés, annexe n° 3, p. 130.

³ Chiffres établis d'après les rapports mensuels (ADLA 1694 W 39) et quotidiens (ADLA 43 W 150) établis par le chef de camp.

A l'ouverture du camp, les autorités estiment que celui-ci peut accueillir « 500 nomades – 400 indésirables – 800 communistes » soit 1 700 internés. Cela impliquerait une moyenne de 66 internés par baraquement, dans les trois parties du camp. En réalité, les lits étant individuels, chaque baraque accueillait entre 35 et 50 internés environ, d'autant plus que les différentes catégories d'internés étaient séparées, certaines baraques se retrouvant plus ou moins vides en fonction des effectifs. Seuls les nomades, dont les baraques étaient dotées de lits superposés, pouvaient être une soixantaine dans chacune¹. Rapidement, les autorités revoient leur pronostics à la baisse et estiment la capacité maximale du camp à 1 100. Ce chiffre n'est jamais atteint en raison du retour des nomades à Moisdon en septembre 1941 (s'ils étaient restés, il aurait été légèrement dépassé). L'effectif le plus élevé est atteint juste avant leur départ, début septembre, avec environ 907 internés. C'est ce nombre important d'internés, en plus des conditions sanitaires, qui a poussé les autorités à les transférer, d'autant plus que l'arrivée de nouveaux internés était déjà prévue.

C'est donc sur la population internée de ce camp que nous allons nous pencher, en essayant de déterminer comment leur vie y était organisée, en fonction des directives administratives et des contraintes inhérentes aux installations ainsi qu'aux difficultés induites par cette période d'Occupation.

¹ Lettre du capitaine LECLERCQ au sous-préfet de Châteaubriant, 6 juillet 1941, ADLA 43 W 152.

Seconde partie. La vie dans le camp de Choisel.

La vie dans les camps répond à une organisation réglée et organisée selon des directives ministérielles précises : à charge pour le préfet de transmettre et faire appliquer ces consignes par le chef du camp. L'administration du camp implique des rapports réguliers sur tous les aspects de la vie du camp : gestion du personnel (salaires, moralité, ...), du ravitaillement, des infrastructures, des entrées et sorties, des transferts, de la censure (qui permet d'établir des rapports sur l'état d'esprit des internés). Mais les compte-rendus portent également sur l'état-d'esprit de la population et son comportement face aux détenus.

Les archives du cabinet du préfet et de la sous-préfecture de Châteaubriant donnent accès à tous ces aspects de la vie du camp et rendent compte de la surveillance totale exercée sur la population, internée ou non, contrôle exercé à tous les niveaux par les membres de l'administration, du simple gendarme au préfet, qui transmet au ministre.

Chapitre IV. Gestion et organisation

A. La gestion du système

La direction des camps, placée au départ sous la responsabilité du ministère de l'Armée, est transférée au Ministère de l'Intérieur à partir de novembre 1940, après la promulgation d'une loi le 17 novembre.

Ce changement n'affecte pas vraiment le Centre de Séjour Surveillé de Choisel, qui n'ouvre officiellement qu'en février 1941, mais il coïncide avec le moment de l'ouverture du camp pour nomades de La Forge, à Moisdon-La-Rivière (après l'ordonnance allemande d'octobre 1940). Le Ministère de l'Intérieur délègue sa responsabilité aux préfets, qui s'appuient eux-même sur les sous-préfets. Ce système s'inscrit dans les réformes mises en place par le régime de Vichy, qui renforce notamment les pouvoirs des préfets.

Chacun, à son niveau, fait également le lien avec les autorités d'occupation (Feldkommandantur de Nantes, Kreiskommandantur de Châteaubriant), qui peuvent opposer

leur veto à des libérations comme en ordonner, faire interner des individus, ou encore « prendre en charge » des internés. De plus, tout armement supplémentaire, changement des effectifs des gardiens, est soumis à leur approbation. Le camp reçoit à plusieurs reprises des visites d'inspection de la part de délégations allemandes, cependant la gestion du système est assurée par l'administration française, l'occupant se contentant de surveiller le fonctionnement du camp.

a. L'échelon régional et local

- Le préfet de région

C'est à l'Etat français qu'est due la création des préfetures régionales, instituées durant l'été 1941 en zone occupée, avec l'autorisation des Allemands. Le département de la Loire-Inférieure est rattaché à la région d'Angers (avec le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Sarthe et l'Indre-et-Loire), tandis que les autres départements bretons sont rattachés à Rennes. Le préfet de la région d'Angers, Jean Roussillon, est nommé le 30 juin 1941 et reste en fonction jusqu'en juillet 1943.

La loi du 19 avril 1941 limite les pouvoirs des préfets de région aux domaines de la Police et des affaires économiques. C'est donc dans le cadre régional que se traitent les problèmes de ravitaillement. Cependant il apparaît qu'à ce sujet, aussi bien le chef du camp de Choisel que le préfet de Loire-Inférieure ou le sous-préfet de Châteaubriant, s'adressent davantage à la Direction départementale ou directement au Secrétariat d'Etat au Ravitaillement, qu'au préfet de région¹. Les difficultés de ravitaillement pourraient alors s'expliquer en partie par cette diversité des responsabilités.

Quant au domaine de la police, il est assez limité : l'intendant de police, qui assiste le préfet de région, se limite à l'épuration et à l'étatisation des polices municipales. En effet les autorités allemandes ont préféré que le maintien de l'ordre reste une compétence préfectorale. Le préfet de région a cependant un rôle centralisateur, comme l'indique une lettre que lui adresse le préfet de la Loire-Inférieure, au sujet des camps d'internement de son département : « *Monsieur le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général pour la Police, me demande de lui faire parvenir par votre intermédiaire la liste des camps et centres d'internement de mon*

¹ Une lettre est adressée explicitement par le préfet de Loire-Inférieure au préfet régional, pour l'approvisionnement du camp en assiettes, couverts et outils de jardinage : lettre du préfet de la Loire-Inférieure au préfet régional datée du 23 janvier 1942, ADLA 1694 W 60.

*Département [...] »*¹. De même, c'est au préfet régional que le préfet adresse le compte-rendu de l'évacuation des camps de Choisel et Moisdon, en mai 1942², compte-rendu que lui a transmis le sous-préfet de Châteaubriant.

- *Le préfet*

Afin d'asseoir son autorité, le régime de Vichy met en place différentes mesures qui touchent de près les préfets et l'administration territoriale, à commencer par l'épuration du corps préfectoral. De nombreux préfets sont relevés de leur fonction, ce qui se traduit de plusieurs manières : mise en disponibilité, à la retraite, révocations.

Ainsi, pour la période que couvre l'existence du camp, le préfet de Loire-Inférieure se nomme Philibert Dupard. Il remplace, à partir du 17 septembre 1940, le préfet Pierre Viellescazes, qui avait été nommé le 8 août 1940 et n'est donc resté en fonction qu'un peu plus d'un mois. Ce dernier avait lui-même succédé à Fernand Leroy, mis à la retraite par les autorités supérieures. Le préfet Dupard est, lui, en poste jusqu'en juillet 1943, ce qui laisse supposer qu'il remplit bien, aux yeux du gouvernement de Vichy, le rôle que celui-ci attend d'un préfet.

D'autre part, les autorités d'Occupation sont consultées pour toute nomination de préfet en zone occupée et exercent certainement une influence sur la durée en poste de chacun.

Le gouvernement entend rendre ces préfets indépendants des élus locaux. En novembre 1940, le personnel de préfecture est étatisé. En 1941 et 1942, afin d'accorder une plus grande indépendance matérielle au préfet, il est décidé que toutes les dépenses des services préfectoraux sont désormais à la charge des départements. Les pouvoirs du préfet sont ainsi renforcés.

Le rôle du préfet est de représenter l'autorité de l'Etat et les intérêts de la Nation au niveau départemental. Il surveille l'exécution des lois et doit assurer l'application des décisions du gouvernement. La loi du 23 décembre 1940 rappelle les pouvoirs du préfet : *« Tous les fonctionnaires qui sont placés à la tête d'un service technique civil de l'Etat organisé dans le département ou la région, à l'exception des magistrats de l'ordre judiciaire,*

¹ Lettre du préfet de Loire-Inférieure au préfet régional, datée du 27 décembre 1941, ADLA 1694 W 37.

² Lettre du préfet de Loire-Inférieure au préfet régional, datée du 15 mai 1942, ADLA 1694 W 58.

sont placés sous son autorité personnelle. »¹. Il dirige donc tous les services du département. Cependant ces pouvoirs sont restreints dans les faits en raison de l'action des ministères. Une loi du 12 octobre 1940 transmet les pouvoirs des conseils généraux aux préfets, assisté d'une commission administrative purement consultative, puis, avec la loi du 12 août 1942, d'un conseil départemental dont les membres sont nommés. D'autres lois réorganisent le corps municipal.

On constate que cette réorganisation des attributions du préfet lui assure une véritable emprise sur les pouvoirs locaux, ce qui souligne la place importante que le gouvernement de Vichy accorde au préfet. Il est logique, dans ce cadre, que le régime veuille s'assurer de la fidélité de ses fonctionnaires : en 1941, le serment obligatoire de fidélité au Maréchal Pétain est instauré. (le 19 février 1942, tous les préfets de France sont réunis dans le grand salon de l'hôtel de ville de Vichy pour prêter solennellement serment)

C'est donc au préfet que parviennent les rapports réguliers de toutes les autorités administratives participant à la vie du ou des camps de son ressort. De plus, le Règlement des centres de séjour surveillé² habilite le préfet à renforcer certaines sanctions : extension des privations de visites et de correspondance jusqu'à un mois, extension des peines d'incarcération pour des durées de huit à quinze jours.

- Le sous-préfet

Le sous-préfet est avant tout un agent de transmission, d'information, de surveillance et d'exécution pour le préfet, à l'échelle de son arrondissement. A ce titre il instruit les affaires administratives à soumettre à la décision de l'autorité supérieure, et y joint un avis. Il transmet aux municipalités les instructions qui lui sont adressées par le préfet et inversement, il transmet au préfet les documents que les maires lui adressent (arrêtés municipaux, délibérations des conseils municipaux, ...). Il tient le préfet informé de tous les détails de la vie locale et est en mesure de formuler une proposition, un avis sur toute question intéressant son arrondissement. Il est tenu de visiter, au moins deux fois par an, toutes les communes et fait un rapport de ces visites au préfet. Ce dernier est alors informé de la « composition sociale » de la commune, de sa situation économique, du travail des fonctionnaires (de l'Etat,

¹ Marc-Olivier BARUCH, *Servir l'état français*, Editions Fayard, Paris, p. 227.

² « Règlement des centres de séjour surveillé pour les indésirables français », 29 décembre 1940, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale de la Sûreté Nationale, Direction de la Police du Territoire et des Etrangers, 5eme Bureau Police intérieure, ADLA 1694 W 37 ; cf. annexe n°4 p. 131-140.

municipaux), des résultats des dernières élections, ou toute autre information touchant au fonctionnement de la ville¹. Le sous-préfet exerce donc, comme le préfet, un pouvoir de tutelle sur les communes.

Outre son rôle de représentant du préfet, le sous-préfet possède également des pouvoirs propres. Il est habilité à signer un certain nombre de documents ayant trait à l'état civil, autorise ou non la tenue de loteries, l'ouverture de débits de boisson, et est compétent au sujet de certaines affaires communales. Ses attributions touchent aux domaines financier, militaire (par exemple, recensement en vue du recrutement de l'armée), sanitaire, ou encore de l'urbanisme.

C'est au sous-préfet de Châteaubriant que s'adresse de façon privilégiée le chef du camp de Choisel, et c'est donc le sous-préfet qui a la charge la plus directe du camp, prenant les décisions de moindre importance tout en en référant au préfet. Il visite également le camp à plusieurs reprises, avec des soldats allemands. Pendant la durée d'existence du camp, de février 1941 à mai 1942, deux sous-préfets se succèdent à Châteaubriant : Bernard Lecornu, arrivé à son poste le 26 décembre 1939, puis Roland Manescau, nommé le 30 octobre 1941 (jusqu'en février 1944).

Le préfet et le sous-préfet constituent le relai local, pour la surveillance et la gestion des camps, du ministère de l'Intérieur, qui a la responsabilité, à partir de novembre 1940, du système d'internement français.

b. L'échelon national

- La Direction générale de la sûreté nationale

Au ministère de l'Intérieur, c'est la Direction générale de la sûreté nationale, 2^e Bureau (Administration de la police et des affaires générales) qui est chargée des camps d'internement et plus spécifiquement du recrutement du personnel, de l'organisation du

¹ Par exemple : rapport du sous-préfet Bernard LECORNU à la suite de la visite de Châteaubriant le 14 novembre 1941, ADLA 43 W 11.

régime intérieur et de la discipline. Cependant, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont suivies par le 1^{er} Bureau, subordonné au 2^e Bureau. Les internés étrangers et français sont suivis respectivement par le 7^e Bureau (Police du territoire et des étrangers) et le 5^e Bureau (Police intérieure), dépendants de la Direction de la Police du territoire et des Etrangers. C'est d'elle qu'émane le « Règlement des centre de séjour surveillé pour les indésirables français » daté du 29 décembre 1940¹. Celui-ci prévoit d'ailleurs qu'en cas d'infraction grave de la part des internés, le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, décide de l'extension de la durée des mesures disciplinaires prises par le préfet.

Cette organisation se voit modifiée avec l'accession au pouvoir de François Darlan en février 1941. Celui-ci lance une réorganisation de l'administration centrale et la Direction générale de la sûreté nationale devient la Direction générale de la Police nationale, dirigée par le Secrétaire général à la police. La gestion des camps d'internement, au sein de la Direction générale de la Police nationale, se répartit entre la Direction du personnel et de l'administration de la police (charge essentiellement administrative) et la Direction de la police générale, qui traite plus particulièrement de l'internement, des transferts et des libérations (8^e Bureau pour les internés français et 14^e Bureau pour les étrangers).

- L'Inspection générale des camps et des centres d'internement

En septembre 1941 est créée l'Inspection générale des camps et des centres d'internement, dont la direction est attribuée à André Jean-Faure (ayant titre de préfet). Cela instaure pour les camps français une co-tutelle avec la Direction générale de la Police nationale, qui voit d'un mauvais œil cet empiètement sur ses prérogatives. Les œuvres d'assistance, quant à elles, accueillent plutôt bien cette création, liée en partie à la détérioration des conditions de vie dans les camps, qu'elles ne cessaient de dénoncer, soulignant la nécessité de faire évoluer la situation.

L'Inspection générale des camps a essentiellement un rôle d'inspection des camps, sur lesquels elle établit des rapports réguliers. Elle doit alors proposer des moyens d'améliorer le système (gestion, conditions de vie), chercher de nouveaux emplacements pour installer des

¹ « Règlement des centres de séjour surveillé », *op. cit.*

camps, et « dégager les principes à suivre en matière de politique d'hébergement ou d'internement »¹.

Peu de temps après, toujours en septembre, le dispositif est doté d'un Inspecteur général de l'Assistance et de la Santé, désigné par le Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Santé. Il s'agit du docteur Aujaleu, qui est lui aussi chargé d'inspecter les camps et d'établir des rapports avec recommandations adressés au chef du camp et au médecin-chef, ainsi qu'aux diverses tutelles (préfet, Inspection générale des camps, Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Santé). Le docteur Aujaleu visite la plupart des camps des deux zones entre la fin de l'année 1941 et l'automne 1942, les camps de Choisel et de Moisdon-la-Rivière en font partie².

D'autres services interviennent également dans le cadre de la mission de l'Inspection générale des camps, comme l'énonce André Jean-Faure dans une lettre adressée aux préfets, annonçant sa nomination et ses intentions³. Outre le Médecin général, il mentionne l'intervention de l'Inspection Générale des Services Administratifs (pour éviter les erreurs ou les abus dans la gestion des camps), le recours à un ingénieur du Génie rural (pour l'aménagement des installations), le détachement d'instituteurs pour enseigner aux « *enfants des internés* » dans chaque camp, ou encore la surveillance du travail des internés par des Inspecteurs du travail. Il mentionne également le Secours National et la Croix-Rouge française, qui sont chargés de coordonner les actions des organismes de bienfaisance.

La complexité de ce système de contrôle des camps conduit le ministre à préciser les attributions de chacun dans une circulaire ministérielle du 23 octobre 1943. On distingue les organes de direction, dévolus à la Direction générale de la Police nationale, et les organes d'inspection, répartis entre l'Inspection générale des camps, l'Inspection générale des Services administratifs, et certains fonctionnaires de la Direction générale de la Police nationale.

¹ Cité par D. PESCHANSKI, *op. cit.*, p. 271

² Rapport du Docteur AUJALEU, établi le 9 mars 1942, Archives Nationales, Paris, sous-série F⁷ (Police Générale)/15100 : camps d'internement de l'Isère à la Loire-Inférieure. Suite au rapport émis sur les deux camps, le sous-préfet de Châteaubriant adresse au préfet de Loire-Inférieure un rapport reprenant les thèmes abordés par André-Jean FAURE et le docteur AUJALEU, et y apportant des réponses ou des précisions : lettre du sous-préfet de Châteaubriant au préfet de Loire-Inférieure, 20 mars 1942, ADLA 43 W 156.

³ Lettre de André-Jean FAURE, Préfet, Inspecteur général des camps d'internement du territoire, aux préfets, en date du 23 septembre 1941, ADLA 43 W 154.

- La liaison avec l'Occupant

Pour les camps de la zone occupée, il faut signaler un autre acteur participant aux décisions d'internement : la Délégation générale du Gouvernement français dans les Territoires occupés, dirigée par le préfet Jean-Pierre Ingrand, délégué du Ministère de l'Intérieur, pendant toute la durée de l'Occupation. Cette Délégation assure l'interface entre l'Occupant et le gouvernement de Vichy et transmet aux administrations françaises de zone occupée les directives du gouvernement, en accord avec les autorités allemandes. C'est ainsi qu'en avril 1941, le préfet de Loire Inférieure reçoit l'ordre d'interner, en application de la loi du 4 octobre 1940, « quelques israélites étrangers à choisir parmi ceux qui sont connus pour leur attitude contraire aux intérêts du pays, ou qui se sont introduits illégalement en France, notamment depuis le 1^{er} septembre 1939, ou encore dont l'absence de ressources les place en surnombre dans l'économie nationale »¹.

D'une manière générale, comme le révèle une lettre conservée parmi les archives du cabinet du préfet de Loire-Inférieure, le préfet Ingrand intervient auprès des préfets en leur demandant de trouver des emplacements pour de nouveaux camps, afin de procéder à l'internement d'un maximum d'individus, et veille à l'application des mesures, en recueillant des renseignements auprès de chacun d'eux².

c. Les œuvres d'assistance

Dans les camps d'internement, l'aide sociale intervient souvent en relais de l'encadrement médical, ou pour apporter une amélioration matérielle. Cependant il faut de suite opérer une distinction évidente entre la zone occupée et la zone libre. En effet, de nombreuses organisations interviennent dans les camps de zone libre, tandis que seuls la Croix-Rouge française et le Secours National sont autorisés dans les camps de zone occupée, où, à partir de sa création fin 1941, s'ajoute l'Union générale des Israélites de France.

¹ Lettre de Jean-Pierre INGRAND, Préfet délégué du Ministère de l'Intérieur, aux préfets et sous-préfets de la zone occupée, 28 avril 1941, ADLA 1694 W 33 (le texte a été ainsi souligné par le préfet et annoté).

² Lettre de J.-P. INGRAND aux préfets, ayant pour objet l'« application du décret du 18 novembre 1939 aux indésirables français », 1^{er} février 1941, ADLA 1694 W 37.

Le but des œuvres est tout d'abord d'améliorer les conditions de vie dans les camps, d'aider les plus pauvres surtout. N'oublions pas qu'une grande part des internés était au départ une population de réfugiés ayant tout laissé derrière eux. Les œuvres s'investissent donc dans la création d'écoles pour les enfants, d'infirmeries, ... Progressivement, une véritable organisation est mise en place, l'Etat se reposant de plus en plus dessus pour organiser la gestion des camps en zone sud, à condition que ces diverses organisations prennent en charge toute amélioration des conditions d'existence. Cela entraîne le risque de participer à ce système, même si les organisations réunies dans le comité de Nîmes, créé le 20 novembre 1940, exposèrent clairement leur désaccord concernant l'internement.

Ces organisations sont nombreuses dans la zone libre. On peut ainsi énumérer l'*American Joint Distribution Committee*, les Quakers, la Cimade (Comité inter-mouvements d'aide aux évacués), l'ORT (Organisation Reconstruction Travail), l'OSE (Œuvre de Secours à l'Enfance), la Croix-Rouge, l'*Unitarian Service*, la Hicem, etc. On trouve donc des organisations juives et chrétiennes (malgré la discrétion de la hiérarchie catholique avant 1943).

L'action menée par les œuvres en zone libre permet de faire diminuer sensiblement le nombre d'internés, quand certains ne se chargeaient pas d'aider tout simplement aux évasions : aide pour les obtentions de visas (organisations américaines notamment), pour le passage dans les autres pays, officiellement ou clandestinement.

La situation est bien plus compliquée en zone occupée, puisque l'intervention des œuvres d'assistance est limitée, le nombre d'organisations autorisées est restreint. Pour les Allemands, il n'est pas possible d'autoriser l'intervention de nombreuses œuvres, dépendant d'organisations internationales souvent américaines et/ou juives. La Croix-Rouge et le Secours National sont donc acceptés, les Quakers tolérés. Des assistantes sociales sont aussi, en théorie, affectées à chaque camp.

Dans un premier temps, la Croix-Rouge se manifeste peu dans les camps de zone occupée, au point qu'André Jean-Faure, dès ses premières visites, le remarque et s'en plaint. La Croix-Rouge développe alors ses actions, tant à l'intérieur des camps, par l'intermédiaire d'une assistante sociale qui tente d'améliorer le quotidien, qu'à l'extérieur en soutenant les familles d'internés. L'intervention est cependant compliquée dans les centres d'internement de Juifs, car les Allemands préféraient avoir pour interlocuteur une organisation juive. C'est ainsi qu'en mars 1942 la Croix-rouge française se vit interdite dans les camps juifs.

Le Secours national, institution dépendant de l'Etat français, met lui aussi un peu de temps à intervenir. Son action est complémentaire de celle de la Croix-Rouge, car il apporte essentiellement des vêtements, dont la Croix-Rouge ne disposait pas. Par l'intermédiaire de celle-ci, il fournit également du ravitaillement. Cette collaboration de fait est officialisée par un accord signé en juillet 1943 entre les deux institutions. Celles-ci bénéficient parfois du soutien d'institutions religieuses ou plus simplement du curé local.

Sous l'impulsion allemande, l'Union générale des israélites de France (UGIF) est créée en novembre 1941. Cette structure absorbe, en zone libre, toutes les organisations existantes (même si celles-ci conservent en pratique leur autonomie), tandis qu'en zone occupée elle remplace le comité de coordination institué par Theodor Dannecker. Cette création participe évidemment de la politique de ghettoïsation sociale, économique et de fragilisation extrême voulue par les Allemands. Ainsi en zone occupée seule l'UGIF est autorisée à prêter assistance aux internés juifs, tout en ayant une marge de manœuvre très limitée.

Dans le cas de Choisel, bien que le camp détienne un petit groupe d'internés juifs, ce sont le Secours National et la Croix-Rouge qui interviennent, sans toutefois entrer dans le camp. Le manque de vêtements étant particulièrement important, le Secours National tente de fournir ce qu'il peut, notamment pour les enfants¹. Excepté cet apport de vêtements, les œuvres d'assistance interviennent peu dans le camp de Choisel. Les archives les mentionnent peu, et si l'on se réfère aux souvenirs des anciens internés politiques, les seules personnes qui ont prêté une « assistance » sont les infirmières. Il n'y a jamais eu d'assistante sociale, et l'action de la Croix-Rouge dans le camp semble se résumer à l'envoi d'environ six cent livres pour constituer la bibliothèque du camp².

On peut également mentionner une visite de membres du Secours National au camp de Choisel en avril 1942³ : M. Ferdinand Riant, Directeur du Service des Réfugiés au Secours National, et Melle Céline Lhotte, assistante sociale. Cependant on peut se demander si cette visite a eu une quelconque importance, étant donné que le camp a fermé définitivement le mois suivant... De plus, la présence du Directeur du Service des Réfugiés laisse penser que

¹ Rapport mensuel de novembre 1941, ADLA 1694 W 39.

² Lettre de la marquise de la FERRONNAYS au chef du camp de Choisel, 20 juin 1941, ADLA 43 W 152 ; témoignage de Paulette CAPLIEZ, annexe n°5, p. 141-147.

³ Lettre du préfet de la Loire-Inférieure au sous-préfet de Châteaubriant, 9 avril 1942, ADLA 43 W 156.

ces visiteurs s'intéressent seulement à une catégorie de détenus indésirables, internés car réfugiés.

B. L'organisation du camp d'internement

a. Les personnels du camp

Malgré la promulgation de la loi du 17 novembre 1941 qui transfère la responsabilité des camps au Ministère de l'Intérieur, le camp de Choisel conserve un statut particulier durant toute son existence, étant dirigé par un chef dépendant du Ministère de l'Intérieur tout en étant surveillé par un escadron de la Gendarmerie, ce qui n'est pas sans créer de conflits de compétence. Cette situation n'est pas unique et est même très répandue, que ce soit dans les camps de la zone nord ou dans ceux de la zone sud.

- Le personnel civil

Chaque camp est placé sous la responsabilité d'un chef qui doit notamment gérer l'organisation générale : ravitaillement matériel et alimentaire, hygiène et service médical. Des consignes du sous-préfet rappellent également le devoir moral du chef du camp : « *J'insisterai sur le rôle social et moral que vous devez remplir auprès des internés. [...] En vous montrant juste et humain vous pouvez arriver à exercer une influence sur les internés.* »¹ Le chef du camp s'inscrit ainsi comme élément majeur de l'entreprise de rééducation du régime envers ses indésirables.

Il a autorité sur le personnel administratif du camp, le personnel de surveillance mais aussi le personnel médical.

Du 27 novembre 1940 au 24 juin 1941, le chef du camp de Choisel est le capitaine Louis Leclercq, qui a fait sa carrière aux Colonies et a notamment dirigé au Maroc la démobilisation des troupes placées sous son commandement. Après avoir appris le changement de statut des camps, il propose lui-même ses services au sous-préfet Lecornu. Face aux conditions déplorables de la vie à La Forge, surtout pendant l'hiver 1940-1941, Leclercq est partisan du déplacement des Tsiganes à Choisel, et c'est lui qui organise l'aménagement du camp à partir de février 1941.

Il entretient des relations difficiles avec les gendarmes chargés de la surveillance du camp, car ceux-ci n'acceptent pas de se soumettre aux directives d'un civil, même s'il a un

¹ Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au chef du camp de Choisel, en date du 9 mai 1941, ADLA 1694 W 39.

passé de militaire (cet aspect des relations entre le chef de camp et les gendarmes est développé un peu plus loin).

Le capitaine Leclercq est rendu responsable de la fuite de quatre communistes le 19 juin 1941, et reçoit un blâme le 24 juin 1941. Il est relevé de ses fonctions tout en conservant la charge du camp des nomades de La Forge, mais il s'engage dans la Ligue des Volontaires français contre le bolchévisme et rejoint le front de l'Est.

Son successeur est nommé le 25 juin mais n'arrive à Châteaubriant qu'en juillet 1941. Charles Moreau est un ancien lieutenant d'artillerie, instructeur à l'Ecole polytechnique. Son autoritarisme entraîne des conflits avec les internés mais aussi avec les gendarmes chargés de la surveillance du camp. Il est responsable à la fois des camps de concentration de Choisel et de La Forge.

Le lieutenant Moreau est un chef minutieux qui établit des rapports quotidiens (« bulletin de renseignement »), dont il transmet également le contenu par téléphone au cabinet du préfet (une note manuscrite sur les bulletins de renseignement indique même l'heure de l'appel)¹.

Après la fermeture du camp en mai 1942, il se voit confier la direction du camp de Voves, où sont transférés les internés politiques de Choisel.

Le camp compte un gestionnaire de façon permanente, Pierre Brellier, embauché le 30 novembre 1940 et qui occupe cette fonction jusqu'à la fermeture du camp (il est également le gestionnaire du camp de La Forge à Moisdon-la-Rivière). Il est aussi parfois qualifié d'Inspecteur-chef sur les listes du personnel. Lors du transfert de Charles Moreau à la tête du camp de Voves, il assure la direction temporaire du camp de Choisel jusqu'au 30 juin 1942². Il suit alors l'ancien directeur et est nommé gestionnaire et régisseur-comptable du camp de Voves. Le gestionnaire a pour rôle d'assurer « la nourriture, le chauffage et l'entretien des internés »³

La fonction de censeur (qui lit et censure le courrier) n'est pas occupée de façon permanente et ce sont alors le chef du camp ou son adjoint qui font le travail, ce qu'ils ne manquent pas de signaler au sous-préfet, demandant le recrutement du personnel

¹ Bulletins de renseignement : ADLA 43 W 150.

² Certificat de travail de Pierre BRELLIER établi par le sous-préfet de Châteaubriant, le 30 juillet 1942, ADLA 43 W 157.

³ Rapport mensuel au 17 janvier 1942, ADLA 1694 W 39.

supplémentaire. Une lettre de celui-ci appuie cette demande auprès du préfet de Loire-Inférieure : « *M. Moreau doit lire, tous les jours, 200 lettres au départ et 300 lettres à l'arrivée du courrier, ce qui le contraint à y consacrer une partie de sa journée, et ce qui a pour résultat de le gêner considérablement dans le reste de son service, notamment dans la surveillance générale du camp* ». De cette même lettre, il apparaît que le précédent censeur a démissionné car son salaire (1 353 francs par mois) était insuffisant¹. Par ailleurs, le choix d'un censeur n'est pas pris à la légère : un certain M. Duquesnoy qui s'était proposé pour ce poste est finalement refusé, malgré le besoin, car il connaît certains internés (originaires du département de la Seine, comme lui)². Un autre ayant posé sa candidature la retire finalement en raison du salaire trop bas et des difficultés de logement³.

Le montant plutôt bas des traitements des personnels semble être un soucis permanent, comme le révèlent les fréquentes demandes de primes par le chef de camp pour son personnel, ou d'augmentation du ravitaillement. L'état semble répondre positivement à ces demandes, mais rien ne confirme que les décisions sont suivies d'effet dans tous les cas. Denis Peschanski remarque que c'est un problème général pour les camps d'internement en France, Châteaubriant ne fait pas exception⁴.

Le rôle du censeur est complété par celui de vaguemestre, qui se charge du service postal et est également un civil. D'après les états des effectifs, il semble que ce poste soit occupé assez régulièrement, contrairement à celui de censeur, mais seulement à partir de l'automne 1941.

Le personnel administratif du camp compte également plusieurs secrétaires, mais de façon irrégulière. Dans le rapport mensuel du mois de mai 1941 établi par le chef de camp⁵, le capitaine Leclercq, celui-ci indique qu'il « se trouvait seul depuis le 1^{er} décembre [1940] jusqu'au 15 mai, date à laquelle une secrétaire a été mise provisoirement à sa disposition ».

Face à l'afflux croissant d'internés et donc à l'augmentation du travail administratif, le chef de camp demande qu'une nouvelle secrétaire lui soit envoyée avant le départ de sa secrétaire provisoire. D'après un état des traitements du personnel du mois de juillet 1941, il semble que ce remplacement ait eu lieu au cours de ce mois : un salaire est en effet versé à

¹ Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au préfet de la Loire-Inférieure, 17 février 1942, ADLA 1694 W 39.

² Lettre du lieutenant MOREAU au sous-préfet de Châteaubriant, 26 février 1942, ADLA 43 W 156.

³ Lettre de M. ARNOLD au sous-préfet de Châteaubriant, 19 mars 1942, ADLA 1694 W 39.

⁴ D. PESCHANSKI, *op. cit.*, p. 284-284.

⁵ Rapport mensuel de mai 1941, ADLA 1694 W 39.

Melle Madeleine Bureau pour la période du 21 au 31 juillet 1941, ce qui laisse penser que celle-ci a pris ses fonctions au 21 juillet. Pour le même mois de juillet, le camp compte également une autre secrétaire, Melle Champenois, dont le salaire est versé pour le mois.

Par la suite, les rapports mensuels de novembre, décembre et janvier¹ font état d'un (ou une) secrétaire et d'une dactylographe. En février 1942, un(e) comptable et un(e) secrétaire dactylographe sont employés, tandis qu'il s'agit d'un(e) secrétaire et d'un(e) dactylographe au mois de mars. Il peut s'agir des mêmes personnes désignées autrement dans les rôles, mais il est également possible que les employés se succèdent rapidement, en raison des conditions difficiles de travail, comme c'est le cas pour le censeur.

De plus, les instructions officielles concernant le recrutement du personnel précisent que celui-ci « *est recruté à titre provisoire* » et « *peut être licencié à tout moment* » (avec préavis de 8 à 15 jours), ce qui peut accentuer les pénuries de personnel².

- *Les gendarmes*

La surveillance des internés de Choisel est assurée par un détachement de gendarmerie commandé longtemps par le sous-lieutenant Touya, responsable de la sécurité du camp, lui-même placé sous le commandement du chef d'escadron de la compagnie de gendarmerie de Loire-Inférieure.

L'officier à la tête des gendarmes du camp est chargé, selon les consignes en date du 2 mars 1941³, de la garde du camp, de l'ordre intérieur, de l'application des consignes et de l'exécution de l'emploi du temps défini par le Sous-Préfet de Châteaubriant. Ces mêmes consignes attribuent au chef du camp l'organisation matérielle, l'organisation du travail, l'alimentation et le service sanitaire. De plus, le règlement des centres de séjour surveillé du 29 décembre 1940⁴ établit clairement que le chef du camp est « responsable de la bonne marche de tous les services » existants dans le camp, et que tous les inspecteurs, brigadiers et

¹ Rapports mensuels de novembre et décembre 1941, rapports mensuels de janvier 1942 (aux 11 et 17 janvier 1942), ADLA 1694 W 39.

² Annexe au Règlement des centres de séjour surveillé, *op. cit.*, 1694 W 37 ; cf. annexe n°4 p. 131-140.

³ « Consignes du camp de concentration des internés de Châteaubriant » établies par le lieutenant-colonel FISSON, commandant la compagnie de Loire-Inférieure (Nantes), 2 mars 1941, 43 W 159.

⁴ « Règlement des centres de séjour surveillé », *op. cit.*

gardiens sont placés sous ses ordres, comme le rappelle le sous-préfet Lecornu dans une de ses lettres au chef de camp¹

Les conflits entre le chef du camp et le commandant des gendarmes sont fréquents, notamment avec le sous-lieutenant Touya, car ce dernier tente d'empiéter en permanence sur l'autorité du chef de camp, malgré les rappels à l'ordre des services préfectoraux.

Cela explique la succession de règlements du camp qui visent à établir le partage des responsabilités. Un premier règlement est établi en novembre 1940 (à l'ouverture du camp). Un second règlement daté du 16 juin 1941 est mis au point par le capitaine Leclercq et l'adjudant David : il reprend les instructions du règlement des centres de séjour surveillé et les consignes du commandant de gendarmerie de la Loire-Inférieure². Le 28 juin, le sous-lieutenant Touya établit également des consignes particulières pour le camp, qui ne font que développer les précédentes³.

Cependant le mois de juin est celui de la nomination du lieutenant Moreau à la place du capitaine Leclercq. Le nouveau chef de camp a une personnalité très différente mais cela n'empêche pas les conflits d'autorité. Finalement Moreau et Touya parviennent à s'entendre sur un nouveau règlement, qui reprend celui du 29 décembre 1940, avec quelques modifications :

- ce n'est plus le chef du camp mais le commandant de gendarmerie qui organise la garde du camp ;
- les punitions collectives restent du ressort du chef de camp mais le commandant de gendarmerie se charge des punitions individuelles, toutefois les deux peuvent prononcer les deux types de punitions après entente préalable ;
- le commandant de gendarmerie organise lui-même la garde ;
- il donne son avis pour les privations de visites et de correspondance ;
- c'est lui qui décide l'incarcération dans le local disciplinaire pour huit jours au maximum;
- les deux sont chargés conjointement de l'exécution des dispositions du règlement et non plus le chef de camp seul

¹ Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au chef du camp de Choisel en date du 16 juillet 1941, ADLA 43 W 152.

² Lettre du capitaine LECLERCQ au commandant de la compagnie de gendarmerie de Loire-Inférieure, 17 juin 1941, ADLA 43 W 152.

³ Lettre du sous-lieutenant TOUYA au sous-préfet de Châteaubriant, 28 juin 1941, ADLA 43 W 152.

(à cela s'ajoute un durcissement des mesures privatives de liberté et répressives à l'encontre des internés).

On peut constater que cela empiète sur les prérogatives du chef de camp, qui en partage quelques-unes avec le commandant de gendarmerie, notamment en ce qui concerne le contrôle et la répression des internés. Cela pourrait expliquer que les internés aient surtout gardé le souvenir du Capitaine Leclercq et du sous-lieutenant Touya, étant en relation directe avec eux pour les occupations quotidiennes.

Le sous-lieutenant Touya est finalement promu et muté au mois d'avril 1942. Le commandement est alors assuré par le capitaine Biteau et le lieutenant Pana, jusqu'à la fermeture du camp soit pour un mois environ.

D'une manière générale, les gendarmes sont donc chargés de la surveillance du camp, mais aussi de conduire en ville les détenus, de noter et contrôler les entrées et sorties du camp, de surveiller la « chambre de sûreté », de donner l'alerte en cas d'incendie et d'organiser toutes les forces mobilisables (internés, personnel) pour lutter contre l'incendie. Ils doivent également établir et gérer le fichier des internés, rechercher les évadés dans les environs proches du camp, alerter la gendarmerie de Châteaubriant (ainsi que les Allemands) et établir les rapports d'évasion.

Les effectifs des gendarmes suivent l'augmentation du nombre d'internés. Ils sont 21 à l'ouverture du camp de La Forge en novembre 1940 (ces gendarmes vont ensuite à Choisel à son ouverture). En juin 1941, ils sont entre 40 et 67 (les rapports divergent)¹, chiffre qui se maintient les mois suivant. De novembre 1941 à janvier 1942, le camp compte environ 85 gendarmes, officiers inclus. A partir de février 1942, ils sont 100².

Les effectifs paraissent assez faibles en comparaison du nombre d'internés. On atteint numériquement la proportion d'un gardien pour dix internés, préconisée par le lieutenant Moreau, mais tous ne sont pas de faction ensemble. Pourtant, dans les faits, les gendarmes n'ont jamais eu à faire face à une révolte du camp car les internés avaient bien conscience qu'ils étaient armés et autorisés à tirer, sans compter la proximité des troupes allemandes stationnées à Châteaubriant. Cependant la crainte d'une révolte facilitée par le manque

¹ On observe une contradiction entre l'état des effectifs établi par chef de camp qui parle de 40 gendarmes à sa disposition (rapport mensuel de juin 1941, ADLA 1694 W 39), et les effectifs énoncés par le sous-lieutenant TOUYA : 67 gendarmes dont 5 officiers (« Consignes particulières du détachement de gendarmerie », 28 juin 1941, ADLA 43 W 152).

² D'après les effectifs mentionnés dans les rapports mensuels établis par le chef de camp, ADLA 1694 W 39.

d'effectifs semble avoir été en permanence à l'esprit des responsables du camp. L'insuffisance du nombre de gardiens est également mise en cause lors des évasions.

- le personnel médical

Les soins aux internés malades sont assurés par deux infirmières envoyées par l'Ecole d'infirmières de Nantes, qui sont logées au camp et s'y trouvent donc en permanence. Leur travail est supervisé par un médecin de Châteaubriant. Il s'agit tout d'abord de Melle Simone Fignon (dès l'ouverture du camp), rejointe rapidement par Melle Henriette Michaud. Il semble qu'une infirmière nommée Melle Maignier rejoigne le camp vers le mois de juin. Dans une lettre datée du mois de juillet, le chef de camp propose d'affecter Melles Fignon et Maignier au camp de La Forge, tandis que Melle Michaud resterait à Choisel, où il faudrait nommer une seconde infirmière¹. En janvier sont mentionnées Melles Lallier et Martin.

La charge de travail est importante, compte tenu du nombre d'internés et il est possible que cela ait découragé certaines infirmières, motivant des démissions. Dans son rapport de juillet 1941, le chef de camp précise qu' « *il semble que deux infirmières et une femme chargée de l'entretien du bâtiment soient nécessaires* »². Cette dernière n'est jamais mentionnée dans les effectifs, cette demande semble être restée lettre morte. C'est certainement la difficulté de sa charge qui a motivé la demande de changement de poste de Melle Fignon en mai 1941, mais elle est encore présente jusqu'à la fin du mois d'août, où elle est révoquée pour avoir refusé son affectation à La Forge.

Outre le nombre, il semble que les infirmières aient des difficultés à se faire obéir de leur patients, ou sympathisent un peu trop au goût du chef de camp. Ainsi, dans le rapport mensuel de décembre 1941³, le chef de camp « *demande instamment que les infirmières soient remplacées par des infirmiers, à défaut des femmes âgées* ».

Le lieutenant Moreau insiste en décembre 1941⁴ : « *Pas d'infirmières débutantes, celles-ci n'ont pas la loi, s'appitoient sur le sort de ces malheureux (sic) ravitaillent, passent de la correspondance, les protègent, les encouragent à se faire porter malades, la vie de*

¹ Lettre du chef de camp au médecin-inspecteur des services d'hygiène du département de la Loire-Inférieure, 23 juillet 1941, ADLA 43 W 152.

² Rapport mensuel de juillet 1941, ADLA 1694 W 39.

³ Rapport mensuel de décembre 1941, ADLA 1694 W 39.

⁴ Rapport du chef de camp au sous-préfet de Châteaubriant, 5 décembre 1941, ADLA 1694 W 39.

l'infirmierie étant plus agréable que celle menée dans le rang. A défaut d'infirmières d'opinions politiques certaines, il faut de vieilles infirmières sérieuses et blasées... ».

En janvier 1942, il estime que « *le nombre des infirmières doit être porté à trois, une pour chaque partie du camp. quartier politique 1. quartier politique 2. quartier indésirables. Il serait souhaitable que les infirmières ne soient pas des personnes jeunes, mais au contraire d'un certain âge, capables d'en imposer aux malades.* »¹ Il semble que ces vœux n'aient pas été exaucés, les infirmières disponibles n'étant certainement pas nombreuses en cette période.

Les infirmières reçoivent les malades quotidiennement, administrent les traitements décidés par le médecin et veillent sur ceux qui sont alités à l'infirmierie. Elles établissent des rapports hebdomadaires sur les soins donnés.

Le médecin traitant du camp est le docteur De Paulo, qui exerce à Châteaubriant et vient faire ses visites au camp deux heures par jour.

Le docteur Goubin, également praticien de Châteaubriant, a lui été assigné comme médecin-expert pour le camp : il examine les malades que lui présente le docteur De Paulo et décide s'il faut les envoyer ou non à l'hôpital, en général l'Hôtel-Dieu de Nantes, parfois l'hôpital de Châteaubriant.

Les internés sont parfois autorisés à aller consulter un spécialiste en ville, des gendarmes escortent alors le ou les internés concernés. Il s'agit pour la grande majorité de soins dentaires ou ophtalmologiques.

Face aux nombreuses demandes de soins dentaires, un cabinet a été aménagé et un dentiste y vient pour recevoir les patients, mais le matériel nécessaire manque.

Il faut enfin signaler le recours à plusieurs médecins internés au camp en tant que « politiques ». Le peu d'heures de présence du médecin du camp ne permet pas un service aussi efficace qu'il serait nécessaire, et le chef de camp en est conscient : « *Le médecin doit être attaché au camp, sans clientèle extérieure, sinon il vient en coup de vent, passe sa visite et c'est fini, il ne peut hospitaliser à l'infirmierie n'ayant pas le temps de suivre ses malades.* »². Cela explique le recours aux internés. Cependant le chef du camp ne va pas jusqu'à utiliser l'aide d'un autre médecin interné au camp, le docteur Vaisbuch : interné israélite, interdit d'exercice de sa profession, « *il n'est pas possible de l'employer pour le*

¹ Rapport du chef de camp au sous-préfet de Châteaubriant, 17 janvier 1942, ADLA 43 W 159.

² Rapport du chef de camp au sous-préfet de Châteaubriant, 5 décembre 1941, ADLA 1694 W 39.

service médical du camp, ni même comme infirmier qualifié »¹. Le chef de camp applique avec rigueur les lois d'exclusion des Juifs, au sein même d'une structure qui les isole déjà du monde.

b. Les installations

A l'ouverture du camp en février 1941, les autorités disposent des installations du camp de prisonniers allemand, soit trente-deux baraquements en bois recouverts de tôle ondulée, à l'intérieur d'une enceinte de fils de fer barbelé. La forme de l'enceinte est assez irrégulière, même si elle n'est pas sans évoquer un rectangle².

Seuls vingt baraquements sont immédiatement utilisables, neuf sont à finir d'aménager et trois ne sont pas couverts. S'ajoutent deux bâtiments en maçonnerie correspondant à une ferme et ses dépendances (réquisitionnées par les Allemands et conservées).

Une partie de ces bâtiments, désignée par « M 1 », dans l'angle nord-ouest du camp, abrite le corps de garde et le local disciplinaire. Dans l'angle nord-est, le bâtiment « M 2 », ancienne écurie, est utilisé comme réserve de vivres. Les roulottes des nomades sont rangées à côté, « *hors de la vue* ».

De ce même côté nord du camp, la baraque n°1 reçoit l'infirmerie, la n°2 est le dortoir des gendarmes. Les baraques numérotées de 3 à 9 abritent les nomades. La baraque n° 10 abrite un atelier familial, la n°11 la cuisine, la n°12 le réfectoire. Le treizième baraquement est le magasin à literie et épicerie, et accueille aussi un atelier de tailleur et de cordonnier.

Dès février 1941, le plan prévoit également deux sections de baraquements pour accueillir des indésirables et des communistes, qui ne sont envoyés qu'à partir d'avril 1941. Les baraquements 14 à 19, à l'est du camp, sont destinés aux indésirables, ceux de 20 à 31 (au sud) aux communistes.

Enfin, les services administratifs sont installés dans la baraque 32, à côté des installations de douche et d'étuvage (bâtiments n° 33 et 34)³. Des lavabos sont installés à l'extérieur des baraques, à l'air libre.

¹ Rapport mensuel de juin 1941, ADLA 1694 W 39.

² Voir le premier plan du camp en annexe n°6, p. 148.

³ Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au préfet de la Loire-Inférieure, 27 février 1941, ADLA 43 W 159.

La population internée est séparée physiquement selon les trois catégories : nomades, indésirables, communistes, respectivement dans les groupes A, B et C mentionnés sur le plan. Les nomades vivent en famille, hommes et femmes mélangés, tous âges confondus, sauf quand les enfants sont placés à la pouponnière. Les « indésirables », droit commun ou marché noir, sont des deux sexes mais hommes et femmes doivent vivre dans des baraques séparées, tout en étant dans la même partie du camp. La proportion de femmes étant assez faible, celles-ci ne sont logées que dans une seule baraque du groupe B. Les communistes sont au départ tous des hommes. Ainsi, excepté les nomades, hommes et femmes ne sont pas mélangés au sein des baraquements.

Au mois de septembre 1941, le camp subit une réorganisation¹. Les nomades sont renvoyés au camp de La Forge à Moisdon-la-Rivière, à l'exception de quelques-uns. De nouveaux internés arrivent à Choisel, notamment un convoi de femmes en provenance de la prison de la Roquette, à Paris (internées à titre politique).

Le camp est alors divisé en trois grandes sections, séparées par des barbelés : P.1 et P.2 qui accueillent respectivement 415 et 149 internés communistes (les femmes se trouvent au P.2 dans une baraque munie de l'eau courante) et le camp des Indésirables auquel est accolé une baraque « P.3 » (baraque 19 du plan précédent). Ce baraquement abrite des politiques isolés des autres : « *d'une part les internés meneurs, d'autre part, les intellectuels, et anciens gouvernants* »². Il est connu sous le nom de « baraque des otages », car il sert de « réserve » aux autorités d'occupation lorsqu'elles fusillent des internés en représailles d'actes de Résistance.

Malgré la réorganisation, la surveillance des internés est un souci permanent pour le chef de camp et les gendarmes. La forme même du camp est l'objet de critiques, car son irrégularité multiplie les angles et donc les points à surveiller, ou non visibles. De plus, la commune de Châteaubriant n'est pas très éloignée, de même que les voies de chemin de fer, ce qui facilite les contacts avec la population ainsi que les évasions.

Le lieutenant Moreau résume ainsi la situation : il faudrait installer « *un camp dans un fort désaffecté* » ou contruire« *un camp à angles droits, sur une plaine, éloignée des villages et des voies de chemin de fer. Une telle situation offre les avantages suivants : Pas de masque ni*

¹ Cf. deuxième plan du camp, ADLA 1694 W 39 ; reproduit en. annexe, n°7 p. 149.

² Rapport mensuel de septembre 1941, ADLA 1694 W 39.

de couvert, surveillance extérieure rendue plus facile, évasion délicate étant donné les difficultés de se camoufler et de se cacher »¹.

Cette crainte des évasions est parfaitement justifiée, car le camp de Choisel en a connu beaucoup, notamment celle qui a valu au capitaine Leclercq d'être démis de sa fonction de chef de camp : l'évasion de quatre prisonniers, membres du comité central du Parti communiste, Eugène Hénaff, Henri Raynaud, Fernand Grenier et Léon Mauvais. Dans le récit de son évasion, Fernand Grenier nous confirme que la végétation à l'extérieur du camp offre un premier abri aux évadés : « *Cent mètres plus loin [après la porte du camp], il y a un étroit chemin de terre bordé de haies d'aubépine. Aucun gendarme à l'horizon.* »². Grenier et un autre interné en profitent pour faire sortir Raynaud, jusque-là dissimulé dans la charrette du ravitaillement. Le couvert végétal favorise donc les évasions, mais celles-ci bénéficient surtout de dysfonctionnements dans la surveillance du camp (ce point sera développé plus longuement dans la partie consacrée aux évasions). Cela explique également les demandes et le renforcement croissant des effectifs des gendarmes, pour maintenir une étroite surveillance des internés tout en étant dans la capacité de réprimer des évasions ou des révoltes.

c. Le ravitaillement

Le ravitaillement, tant pour les internés que pour le personnel et les gardiens, est un problème persistant tout au long de l'existence du camp. Les archives conservent de nombreuses lettres émanant du chef du camp à ce sujet. La pénurie qui frappe le pays pendant la guerre touche encore plus durement les internés, qui dépendent du bon vouloir de l'administration et des fonds que celle-ci veut bien allouer aux camps. Des fonds sont alloués pour acheter le nécessaire, mais le montant est en permanence insuffisant et le chef de camp avance lui-même des fonds à plusieurs reprises. Le camp s'approvisionne auprès de fournisseurs des environs, fermiers, commerçants, mais certains ne sont payés qu'au terme de quatre, parfois cinq mois par l'administration. Aux difficultés de paiement s'ajoutent les difficultés de trouver les fournitures recherchées, en raison du rationnement et des saisies opérées par les troupes d'Occupation.

¹ Rapport du lieutenant MOREAU au sous-préfet de Châteaubriant, 17 janvier 1942, ADLA 43 W 159.

² Fernand GRENIER, *C'était ainsi... (souvenirs)*, Editions Sociales, Paris, 1959, p. 86.

Dès les premiers mois, les difficultés sont importantes, comme le résume le Capitaine Leclercq : « *Malgré les difficultés inouïes que je rencontre pour me faire rembourser les avances que j'ai faites l'an dernier à l'Etat, il est bien évident que je ne laisserai pas mes administrés souffrir de la faim et s'aigrir davantage pour la seule raison que je n'ai pas d'autres fonds que les miens. Mais c'est anormal et contraire aux dispositions réglementaires. Je vous serais donc reconnaissant de vouloir bien demander qu'une nouvelle avance de caisse me soit consentie et que le montant de la dite avance soit fixé en tenant compte de la situation actuelle du ravitaillement : viande extrêmement rare, pommes de terre introuvables sauf en très petites quantités – comme tous autres légumes d'ailleurs – ; nécessité de payer comptant ; effectif actuel de 370 personnes qui s'augmentera sensiblement d'ici peu* »¹.

Le défaut de paiement aggrave les difficultés de ravitaillement : « *j'ai la certitude absolue que dès que les fournisseurs auront la preuve indéniable qu'ils n'attendent plus leur dû pendant plusieurs mois, il me sera possible de me réapprovisionner normalement à des cours moins élevés.* »². Et l'on peut comprendre, en effet, que les fournisseurs rechignent à vendre leurs marchandises à des taux avantageux alors qu'ils n'ont toujours pas été payés des précédentes...

- les denrées alimentaires

La première préoccupation est évidemment la nourriture. Les rations attribuées aux internés sont fixées par des circulaires ministérielles. Les internés politiques, dans un premier temps, bénéficient en plus de leur cartes d'alimentation, mais cette situation cesse en octobre, suite à une lettre émanant de la Direction de la Répartition et de la Consommation³. Les détenus politiques se voient appliquer les « *taux des rations des détenus de droit commun* », leur carte d'alimentation leur est retirée et des tickets d'approvisionnement sont remis au chef du camp en fonction de leur effectif. Quant aux nomades, la plupart n'ont jamais bénéficié de cartes d'alimentation et ils connaissent le même régime que les autres internés, avec quelques suppléments pour les enfants.

¹ Lettre du Capitaine LECLERCQ au sous-préfet de Châteaubriant, datée du 26 avril 41, ADLA 43 W 160.

² Lettre n° 320/M du Capitaine LECLERCQ au sous-préfet de Châteaubriant, datée du 22 mars 1941, ADLA 43 W 160.

³ Lettre du Secrétariat d'Etat au Ravitaillement (Direction de la Répartition et de la consommation), datée du 7 octobre 1941 (copie transmise au préfet de la Loire-Inférieure), ADLA 1694 W 39.

Les rations quotidiennes sont, selon le chef du camp¹, de 5 grammes de « *café mélangé* », 13 grammes de sucre, 10 grammes de margarine, 750 grammes de légumes dits « *frais* ». A cela s'ajoutent : « *1 fois par semaine un repas de légumes secs (haricots ou fèves), à raison de 70 grs pour les hommes et 80 grs pour les femmes. 1 fois par semaine, 1 repas de pâte (50 grs par interné). 3 repas de viande de bœuf par semaine à raison de 115 grs par interné. 1 repas de boudin (50 grs)* ». Du fromage se substitue à la viande les autres jours, donc 3 jours par semaine (*1 camembert pour 10 [...] 1 brie pour 75*) et quand celui-ci vient à manquer, les internés reçoivent chacun 65 grammes de compote de poire. Enfin, chacun a droit à 400 grammes de pain par jour. Ces quantités sont assez maigres mais correspondent à celles que peuvent se procurer les Français en raison du rationnement (ce qui représente environ la moitié des calories recommandées par jour)². pourrait faire penser à des repas relativement équilibrés et suffisants, mais l'essentiel des repas des internés consiste en fait en de la soupe, avec quelques légumes, matin, midi et soir. Ces chiffres correspondent aux prescriptions officielles pour tous les camps français mais, à Choisel comme ailleurs, la réalité est bien différente³.

Considérons les témoignages d'anciens internés. Fernand Grenier parle d'une « *lutte quotidienne contre la faim* », et se plaint du gestionnaire du camp : « *un jour, il achète un champ entier de poireaux montés et durs comme du bois dans lequel un fermier s'apprêtait à passer la charrue... Un autre jour, la cuisine reçoit du maïs rongé par les charançons. Il distribue les patates avec parcimonie et en stocke dans son magasin des dizaines de tonnes* »⁴. Une lettre du sous-préfet de Châteaubriant confirme ces « *économies* » : celui-ci informe le chef de camp que la somme de 11,50 francs (par interné) mise à sa disposition pour acheter les vivres « *doit être employée entièrement* », bien qu'on puisse « *louer le Gestionnaire qui cherche à réaliser des économies* »⁵

René Sentuc, un autre interné communiste, écrit dans son journal que contrairement aux directives, les internés n'ont ni pâtes ni riz. De plus, les légumes consistent

¹ Lettre du lieutenant MOREAU au sous-préfet de Châteaubriant, 8 décembre 1941, ADLA 1694 W 39.

² André TOLLET, *La classe ouvrière dans la résistance*, Editions sociales, Paris, 1969 p. 63.

³ Au camp de Gurs, par exemple, les rations annoncées officiellement sont identiques, mais les internés reçoivent également des quantités bien inférieures, cf. Claude LAHARIE, *Le camp de Gurs 1939-1945, un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, J&D Editions, 1985, p. 303-305.

⁴ F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p.35.

⁵ Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au chef du camp de Choisel, 23 janvier 1942, ADLA 43 W 155.

essentiellement en des carottes et des navets¹. Cela diffère des variétés énumérées par le chef de camp dans divers rapports : choux, pommes de terre, carottes, navets, topinambours, pois, poireaux... René Sentuc raconte également que ce régime est restreint à partir du mois de septembre 1941 : le vin, qui était distribué deux fois par semaine, ne l'est plus que le dimanche. La quantité de pain diminue : « *il n'y en a plus pour la soupe* ». La quantité de légumes passe de 350 grammes à 200 grammes par personne et par jour. La quantité de viande diminue également, passant à trois repas avec viande par semaine (avec cinq ou six bouchées de viande seulement), ce qui correspond, en fréquence, au rapport du lieutenant Moreau, mais semble inférieur en quantité². En réalité, le repas quotidien des internés se constitue essentiellement de soupe, comme le résume René Sentuc : « *autant dire que nous "mangeons" du liquide en grande quantité* »³.

La diminution des rations est liée aux difficultés croissantes d'approvisionnement, qui sont générales. C'est d'ailleurs ce dont se plaint le lieutenant Moreau dans son rapport mensuel de mars 1942⁴ : il explique qu'il est plus difficile de se procurer des légumes en grandes quantité et à des prix avantageux, car les stocks importants sont envoyés dans les grands centres urbains, et le reste des marchandises disponibles n'est plus vendu qu'au marché noir, donc impossible à acheter. Par ailleurs, les Directions du Ravitaillement des départements limitrophes refusent d'expédier des denrées en Loire-Inférieure. Le lieutenant Moreau se félicite cependant de pouvoir encore vivre sur le stock de légumes du camp.

D'un point de vue global, il semble que, malgré les difficultés d'approvisionnement, l'alimentation au camp de Châteaubriant ait été relativement correcte. La création du potager au sein du camp permit d'améliorer sensiblement le quotidien. Par ailleurs, les familles envoyaient des aliments dans les colis et ceux-ci étaient mis en commun, agrémentant l'alimentation des internés. Les plus touchés furent certainement les plus fragiles, les plus âgés et les enfants. Ces derniers recevaient normalement du lait frais ou du lait pour bébé (« Lait Gloria »), mais la pénurie se fit sentir là aussi.

¹ Journal de René SENTUC, 288^e au 294^e jour, du 19 au 25 juillet 1941, fonds de Mme Anne CŒURE.

² Journal de René SENTUC, du 385^e au 406^e jour, du 24 octobre au 14 novembre 1941, *op. cit.*

³ Journal de René SENTUC, du 421^e au 427^e jour, du 29 novembre au 5 décembre 1941, *op. cit.*

⁴ Rapport mensuel de mars 1942, ADLA 1694 W 39.

- Les vêtements

Les problèmes d’approvisionnement ne concernent pas seulement les vivres. Un autre problème majeur est celui de l’habillement, mais il ne concerne pas tous les internés. Le rapport mensuel de juin 1941 nous apprend en effet que les internés indésirables disposent du nécessaire, contrairement aux nomades et aux politiques¹. Chez les nomades, le problème est de vêtir les femmes et surtout les enfants, qui sont en général pieds nus. Le chef de camp fait appel au Secours National qui fournit des vêtements et des chaussures mais il s’agit « *d’effets usagés et de chaussures qui ont besoin de sérieuses réparations* ». Quant aux communistes, ils ont pour la plupart été arrêtés en tenue de travail et n’ont pas pu changer de vêtements depuis leur arrestation (soit presque une année pour certains). Le capitaine Leclercq constate ainsi que leurs vêtements « *commencent à tomber en lambeaux* ». En ce mois de juin 1941, le problème n’est pas si important en raison de la belle saison, mais à l’automne l’urgence se fait davantage sentir. En novembre, le lieutenant Moreau insiste : « *nombreux sont les internés qui, arrêtés depuis de nombreux mois n’ont plus rien à se mettre, les appels à la croix rouge et au secours national permettent de contenter les plus nécessiteux. Toutefois à l’approche de l’hiver il est obligatoire d’obtenir des sabots et des manteaux [...] Le secours national a envoyé quelques effets pour les enfants* »².

Pour la plupart, les internés conservent leurs maigres vêtements, luttant contre le froid comme ils le peuvent, avec parfois l’aide des colis envoyés par leurs proches.

- Le matériel, les fournitures

Dans le même ordre d’idées, les couvertures manquent constamment, malgré des distributions régulières, de même que les sacs de couchage et la paille, alors que les baraques ne sont pas isolées et qu’y règnent les courants d’air. De plus, comme pour les vêtements, il s’agit de couvertures usagées, comme l’indique clairement une note du Sous-Préfet en mai 1941 : « *Nombre de couvertures [...] remises au camp de Choisel [...] : Couvertures usagées : 140* »³. Mais dès le mois de juillet 1941, le manque de couvertures se fait sentir, d’autant plus que le nombre d’internés continue d’augmenter. Le préfet de Loire-Inférieure

¹ Rapport mensuel de juin 1941, ADLA 1694 W 39.

² Rapport mensuel de novembre 1941, ADLA 1694 W 39.

³ Note du sous-préfet de Châteaubriant datée du 8 mai 1941, ADLA 43 W 133.

adresse même une demande urgente d'attribution de tickets d'approvisionnement, en vue de l'achat de 250 couvertures et 50 draps, au Bureau Central de la Répartition, à Paris¹.

Dans son rapport de septembre, le chef de camp précise que malgré les places disponibles, « *il n'est pas possible de recevoir de nouveaux internés, le matériel de couchage étant introuvable, même avec des bons* »². Malgré les réapprovisionnements en couvertures usagées, les internés souffrent fortement du froid car ils ne disposent en général que d'une mince couverture chacun, compte tenu de l'arrivée régulière de nouveaux internés.

Le manque de matériel de couchage va de pair avec le manque de matériel de cuisine, notamment en ce qui concerne les couverts. Ainsi, en janvier 1942, le Préfet de Loire-Inférieure arrive à cette conclusion : « *j'ai donné l'ordre aux Services de Police et de Gendarmerie de mon Département, lorsqu'ils auront à procéder à l'arrestation d'individus en vue de leur internement administratif, d'inviter les intéressés à se munir de couvertures et d'un couvert. J'ai, par ailleurs, donné ordre formel au Chef du Camp de Choisel de refuser de prendre en charge tous individus qui lui seraient conduits non munis du matériel précité.* »³ Finalement, ce sont donc aux internés de fournir leur matériel à usage quotidien, couchage et couverts.

D'autres demandes du chef de camp portent sur du matériel de jardinage, des outils en vue de faire travailler les internés. Il semble que le matériel demandé ait été obtenu assez facilement, même s'il était insuffisant pour faire travailler un maximum d'individus.

On peut aussi mentionner le ravitaillement en bois et charbon, qui revêt une grande importance pour le chauffage l'hiver, les baraquements des internés étant dotées de poêles. Dans son rapport mensuel du mois de janvier 1942, le chef de camp estime que « *le camp reçoit du bois et du charbon en quantité suffisante dans les conditions actuelles* »⁴. Ce qui ne signifie pas que les quantités sont effectivement suffisantes pour chauffer les baraques, mais plutôt que le chef de camp se procure du mieux qu'il peut un maximum de combustible. Si l'on se réfère aux souvenirs de René Sentuc, l'approvisionnement est loin de convenir : il

¹ Lettre du préfet de Loire-Inférieure au Répartiteur Chef de la section textile du Bureau Central de Répartition, datée du 3 juillet 1941, ADLA 1694 W 39.

² Rapport mensuel de septembre 1941, ADLA 1694 W 39.

³ Lettre du préfet de la Loire-Inférieure au Préfet Délégué du Ministre de l'Intérieur et au Préfet Délégué du Secrétaire Général pour la Police, en date du 17 janvier 1942, ADLA 1694 W 39.

⁴ Rapport mensuel de janvier 1942, ADLA 1694 W 39.

consiste en dix kilogrammes de charbon par jour¹, par baraque, quand il est distribué. Il arrive en effet que les internés en soient privés pendant plusieurs jours, comme par exemple du dimanche 21 décembre 1941 au vendredi 9 janvier 1942². Il leur faut alors se contenter de leur couverture.

- Le matériel médical

Les quelques rapports hebdomadaires conservés dans les archives de la Sous-Préfecture de Châteaubriant nous révèlent les besoins de l'infirmier, mais il semble que la plupart des demandes aient été contentées. Un rapport du mois de juillet 1941 fournit une liste de matériel apporté par le Médecin-Inspecteur des Services d'Hygiène, le docteur Faivre : « *1 vaporisateur pour le nez ; 1 pièce de tarlatane ; 2 rouleaux Dyachylon, 1 layette, 25 bandes crêpe ; 25 bandes gaze, 5 l. eau oxygénée* »³. Ce matériel correspond à des demandes effectuées début juillet, dans le rapport précédent, ce qui donne l'impression d'un approvisionnement assez rapide et complet. Cependant une remarque du Capitaine Leclercq laisse penser que les délais sont parfois un peu trop longs : « *il est urgent que les objets de pansement demandés parviennent à l'Infirmier. La layette complète demandée pour l'enfant née à Nantes (Hôpital) est indispensable* »⁴.

Les bordereaux récapitulants les dépenses nous apprennent que le chef du camp ne se contente pas d'attendre les fournitures apportées par le Docteur Faivre. Par exemple, plusieurs paiements de médicaments au Docteur Bernou, qui tient un cabinet médical à Châteaubriant, sont mentionnés pour les mois de février et mars 1941⁵. De même apparaissent plusieurs remboursements à Melles Michaud et Fignon (infirmières) pour des achats de médicaments ou encore un achat de tilleul que le pharmacien ne peut plus fournir⁶. Une lettre adressée aux préfets traduit l'aggravation de la pénurie en matière de produits pharmaceutiques et petit matériel. Il est demandé à l'Inspecteur départemental de la santé de tenir compte « *des besoins*

¹ Journal de René SENTUC, du 421^e au 427^e jour, du 29 novembre au 5 décembre 1941, *op. cit.*

² Journal de René SENTUC, du 443^e au 462^e jour, du 21 décembre 1941 au 9 janvier 1942, *op. cit.*

³ Rapport hebdomadaire n°19 pour la période du 6 au 12 juillet 1941, ADLA 43 W 152.

⁴ Rapport hebdomadaire n°18 pour la période du 1 au 5 juillet 1941, ADLA 43 W 152.

⁵ Bordereau des Mémoires n° 420/M établi par le Capitaine LECLERCQ pour le sous-préfet de Châteaubriant, 15 avril 1941, ADLA 43 W 160.

⁶ Extrait du Livre-journal des recettes et dépenses, n°1145 (et annexes), établi par le Capitaine LECLERCQ pour le sous-préfet de Châteaubriant, 24 juillet 1941, ADLA 43 W 160.

réels et absolument indispensables des infirmeries et installations médicales des Camps »¹, ce qui entraîne une réduction au maximum de l'usage de médicaments pour soigner les internés.

Malgré la situation précaire inhérente au camp, l'infirmerie fonctionne, semble-t-il, assez bien, les infirmières faisant leur possible pour soulager les malades et améliorer les conditions d'hygiène. Les cas les plus graves doivent de toute façon être envoyés à l'Hôpital mais il est vrai que l'administration rechigne à laisser sortir du camp certains internés, notamment politiques. Cette surveillance de tous les instants régit la vie dans le camp.

¹ Lettre du Conseiller d'Etat, Secrétaire Général pour la Police, aux préfets, 30 septembre 1941, ADLA 1694 W 37.

Chapitre V. La vie quotidienne « officielle »

A. La découverte du camp

a. « L'avantage » d'un camp préexistant

Lorsque les prisonniers de guerre français ont été installés, entre autres lieux, sur le champ de courses de Choisel, il n'existait aucune installation. Ils ont dû vivre sous des tentes, dans la boue, aménageant un peu au fur et à mesure.

Le Centre de Séjour Surveillé de Choisel bénéficie donc de ces installations, laissées telles quelles au départ des soldats : de grands baraquements en bois, sans compter les bâtiments en dur (corps de ferme réquisitionné) où s'installent les gendarmes.

Même si le camp est déjà aménagé, les installations sont assez rudimentaires et nécessitent toujours des améliorations. De plus, les internés doivent s'adapter aux règles de vie qui règnent dans le camp, à l'organisation des journées et à la répartition des rôles entre les internés. Les premiers internés arrivés dans le camp contribuent à la mise en place de ce système, et informent les nouveaux arrivants.

Pour améliorer les conditions de vie des nomades, qui sont présents par familles entières, avec des enfants en bas âge, une baraque (n°3 sur le plan¹) est aménagée pour constituer une pouponnière, et servir de salle à manger pour les enfants et les femmes à suralimenter. Des ateliers sont aménagés pour le travail des internés, ainsi qu'un réfectoire pour les nomades.

Par contre, les autres internés (indésirables politiques et de droit commun) prennent leurs repas dans leurs baraques : des tables et des bancs sont disposés dans la baraque (quatre tables de douze places chacune, selon les souvenirs de Paulette Capliez²). Quelques internés, pour chaque baraque, vont chercher le repas à la « cuisine », puis y rapportent les bidons vides. Un économe, désigné par les internés de sa baraque, regroupe les denrées des colis et les répartit équitablement entre tous.

¹ Voir le premier plan du camp, annexe n° 6 p. 148.

² Témoignage de Paulette CAPLIEZ, *op.cit.*

Les internés doivent s'habituer à la promiscuité dans ces baraquements d'environ trente mètres de long sur cinq à six mètres de large, qui comprennent une quarantaine d'individus, dans une seule pièce. Les lits sont individuels sauf pour les nomades qui disposent de lits superposés et semblent donc être une soixantaine par baraque. Les lits sont alignés de chaque côté, la tête contre le mur. Chaque lit mesure soixante-dix centimètres de large sur un mètre soixante-dix de long et est espacé de son voisin d'une cinquantaine de centimètres à peine.

Si cette situation est meilleure que dans bien des camps, les baraques sont constituées de simples planches et ne sont pas isolées. Le lendemain de son arrivée au camp, Jean Grandel décrit cette situation : « *Nous sommes en pleine installation car le camp est en état précaire. Nos baraques sont faites d'une seule cloison en planches et recouvertes de toile. Nous étions cette nuit quasiment comme dehors, les cloisons en bois des pignons n'ayant pas encore été posées.* »¹ Les internés souffrent du froid, des courants d'air, surtout la nuit, d'autant qu'ils n'ont chacun qu'une mince couverture. Ce problème est soulevé par le capitaine Leclercq dès les premiers mois, et le lieutenant Moreau le signale de nouveau en septembre 1941² mais les travaux d'isolation des baraques ne commencent vraisemblablement qu'en novembre, le temps d'obtenir les crédits ou les « bons-matière » pour acheter le bois supplémentaire. Le travail, qui consiste à doubler les parois par d'autres planches de bois, est effectué par des internés. mais c'est une entreprise assez difficile et lente : en janvier 1942, seules six baraques sont terminées³, et il n'y en a pas beaucoup plus à la fermeture du camp en avril. La grande majorité des internés a donc subi le froid de l'hiver sans amélioration, malgré la présence de poêles dans les baraques, étant donné que ceux-ci, comme il a été dit précédemment, ne sont que très peu ou pas du tout approvisionnés.

Les conditions d'hygiène sont également rudimentaires malgré la présence de douches, car la plupart ne possèdent pas de savon (trop cher). Il n'est pas évident de maintenir les baraques propres car, selon Fernand Grenier, il faut faire avec de « *minables balais* »⁴, alors que le camp est particulièrement boueux. La pluie fréquente entretient ce sol instable.

¹ Lettre de Jean GRANDEL à sa femme Louise, 16 mai 1941, fonds de la famille GRANDEL.

² Lettre du Délégué dans les territoires occupés du Secrétaire Général pour la Police au préfet de Loire-Inférieure, 29 septembre 1941, ADLA 43 W 154.

³ Rapport mensuel de janvier 1942, ADLA 1694 W 39.

⁴ Fernand GRENIER, *C'était ainsi*, p. 82.

Des photographies¹ nous révèlent la pose de planches sur le sol, « caillebotis » traçant des chemins permettant de se déplacer dans le camp sans s'embourber.

Il est aussi difficile pour les internés de se débarrasser des poux, même avec de l'eau bouillante, et malgré les étuves installées dans le camp qui, selon les indications du chef de camp, servent à plusieurs reprises. Paulette Capliez n'a, quant à elle, jamais vu ces étuves. Il faut dire qu'elles étaient installées à côté des douches où les femmes du camp P.2 n'allaient pas : elles se lavaient dans leur baraque, dotée de lavabos, où elles lavaient aussi leur linge. Les hommes disposaient quant à eux d'un lavoir.

b. L'emploi du temps

La vie quotidienne des internés est organisée très précisément, en fonction des activités obligatoires et des aménagements obtenus par les internés. Un premier emploi du temps est établi par le capitaine Leclercq, en mars 1941². Il distingue les jours de semaine des dimanches et jours fériés, et est aménageable en fonction des besoins, du temps et des saisons.

En semaine, le réveil a lieu à sept heures, suivi de la toilette jusqu'à sept heures quarante-cinq, où l'on distribue le café aux internés. Ceux-ci nettoient leurs baraques jusqu'à huit heures trente, heure de l'appel. Pendant la demie-heure suivante les tâches de la journée sont réparties entre les internés. Elles sont effectuées de neuf heures à onze heures trente. La demie-heure suivante est consacrée à la distribution des rations, le repas étant pris de midi à midi et demi. A quatorze heures a lieu le second appel puis les travaux reprennent jusqu'à dix-huit heures. Dans le même temps, à quinze heures, le médecin visite les malades. Ensuite sont distribuées les rations pour le repas du soir, qui se déroule de dix-huit heures quarante-cinq à dix-neuf heures quinze. Les internés disposent ensuite de deux heures jusqu'à l'extinction des feux à vingt et une heures. Le silence absolu est alors requis.

Le dimanche, les horaires sont les mêmes, mais le matin est consacré à des corvées moins lourdes qu'en semaine, et l'après-midi est consacré aux loisirs.

¹ Cf. annexe n°8, p. 150.

² Lettre du capitaine Leclercq au sous-préfet de Châteaubriant, 19 mars 1941, ADLA 43 W 159.

Par la suite, le commandant Moreau décrit un second tableau-horaire, qui varie légèrement entre l'été et l'hiver¹.

En été, la journée commence à huit heures, avec l'appel, qui a lieu à l'extérieur des baraques. A partir de juillet 1941, sur ordre du lieutenant Touya, les internés doivent s'y rendre en rang, trois par trois, et répondre au garde-à-vous. Une fois l'appel terminé, les internés disposent d'environ une heure pour l'éducation physique, jusqu'à neuf heures, pour ceux qui le souhaitent et le peuvent (ce sont surtout les jeunes). Ils peuvent ensuite faire leur toilette, de neuf heures à neuf heures trente. La demie-heure suivante est consacrée à l'épluchage des légumes pour le repas. De dix heures à onze heures trente a lieu le nettoyage des baraques. Même si les rapports ne le précisent pas, on peut supposer que dans le même temps certains aménagent les allées, le potager, ...

Le repas (la soupe) est pris entre onze heures et douze heures trente. Un temps de repos est ménagé jusqu'à treize heures cinquante-cinq. A quatorze heures les internés doivent se rendre au second appel de la journée. L'après-midi est consacré aux cours, au travail ou à la « récréation », jusqu'à dix-huit heures, heure du repas du soir. Le contenu des cours est particulièrement surveillé par le chef du camp.

A dix-huit heures trente a lieu le troisième et dernier appel de la journée. Enfin, les internés disposent de deux heures avant l'extinction des feux, à vingt et une heures trente.

En hiver, l'emploi du temps est sensiblement le même, avec quelques modifications le matin. L'appel a lieu à huit heures trente au lieu de huit heures, la culture physique ne se déroule que pendant une demie-heure (contre une heure en été), alors que la corvée d'épluchage de légumes est rallongée d'une demie-heure. Ensuite, de onze heures à onze heures trente, c'est le nettoyage des baraques, puis le repas. L'après-midi se déroule comme en été.

On observe quelques différences entre les emplois du temps établis par les deux chefs du camp. Le premier a été établi à un moment où le capitaine Leclercq n'avait à sa charge que des internés nomades et quelques indésirables, mais il a dû l'adapter aux arrivées successives des mois d'avril et surtout de mai 1941.

A l'arrivée des internés politiques, en raison du manque de personnel, ceux-ci se sont vus demander d'organiser leur cuisine, leurs corvées, ce qu'ils ont accepté. Leurs rations leur ont été données « en bloc », à charge pour eux de s'organiser et de la distribuer. Les corvées

¹ Rapport mensuel de novembre 1941, ADLA 1694 W 39 ; rapport sur le camp en date du 17 janvier 1942, ADLA 43 W 159.

sont partagées par tous, à tour de rôle. Des cuisiniers ont été désignés, et les hommes de corvée les assistent en épluchant les légumes, en faisant la vaisselle. On se succède aussi pour le nettoyage des baraques.

D'autre part, suite aux demandes des internés politiques et au refus de travailler de nombreux indésirables, les tâches ont été autrement réparties. Le matin est consacré aux corvées mais l'après-midi ont lieu les cours pour les internés politiques ou la « récréation » pour les indésirables. Seuls les nomades continuent de travailler toute la journée.

Le second emploi du temps révèle donc des aménagements successifs dans l'organisation du quotidien des internés, qui ne sont pas dus uniquement au lieutenant Moreau. Celui-ci ne fait que récapituler pour ses supérieurs la situation établie. Ainsi, le troisième appel, le soir à vingt heures, est instauré officiellement le 21 juin 1941, juste après l'évasion des quatre responsables communistes¹. Si l'on se réfère au témoignage de Fernand Grenier, il existait même déjà avant son évasion, de manière plus informelle, les responsables de baraque se contenant d'informer les gendarmes qu'il ne manquait personne². Il faut tenir compte de la nécessaire réactivité aux événements, intérieurs et extérieurs, dont devaient faire preuve les gardiens du camp comme les internés.

c. La question du travail

Le travail dans les camps d'internement doit être distingué de celui des Groupements de Travailleurs Etrangers, qui étaient destinés explicitement à fournir de la main-d'œuvre selon les besoins. Cependant les détenus des camps d'internement ont rapidement été utilisés comme main-d'œuvre, au service d'employeurs français ou pour les Allemands, par exemple pour la construction du mur de l'Atlantique.

A Choisel, dans un premier temps, les internés nomades ont été mis à contribution pour aménager les abords du camp ainsi que, à l'intérieur, la partie qu'ils occupaient. Un atelier de vannerie a été mis en place pour eux. Certains internés ont également été employés à l'extérieur du camp, par exemple pour des travaux de jardinage chez des notables de la région, ou dans des fermes pour aider à la moisson. Ces travaux étaient assimilés à des corvées et donc très faiblement rémunérés, voire pas du tout. Le tableau des punitions

¹ Note du capitaine LECLERCQ, 21 juin 1941, ADLA 43 W 152.

² F. Grenier, *C'était ainsi*, p. 87.

infligées en mai 1941 nous apprend que des nomades ont été mis à la disposition de la Municipalité de Saint-Nazaire pour préparer un cantonnement de réfugiés. Les employeurs distribuaient ensuite du cidre aux travailleurs (en guise de salaire pour ces gens mis à leur disposition ?). Le nomade incriminé, Eugène Le Thiec, se serait emparé de la part de ses camarades et enivré avec, causant du scandale sur la voie publique.

L'emploi des internés à l'extérieur pose donc problème, notamment du point de vue du contrôle de ceux-ci. Surtout, ils peuvent profiter d'être hors du camp pour s'évader. C'est probablement une des raisons pour lesquelles les internés de Choisel n'ont été que peu employés pour travailler dans la région, voire pas du tout en ce qui concerne les politiques. Il faut également prendre en compte la présence dans la région d'Espagnols travaillant pour le compte des Allemands.

Enfin, il faut signaler l'attitude des internés eux-mêmes. Si les nomades et certains autres « indésirables » acceptent de travailler, dans une certaine mesure, ils cherchent avant tout à sortir du camp, soit pour quelques heures, soit pour ne plus y revenir. Les internés de droit commun, notamment les maffieux, rechignent même aux corvées, semblent considérer cela comme un affront, « *se croient déshonorés lorsqu'ils sont au travail* »¹. Il n'est donc pas question de les faire travailler. Enfin, les internés politiques ont tout simplement refusé de travailler. Pour des hommes ayant lutté pour améliorer leurs conditions de travail et de rémunération, il semble évident de résister à l'exploitation de leur force de travail par l'administration. Les corvées, nécessaires au bien-être des internés, sont évidemment acceptées et organisées. L'isolation des baraques, par exemple, est réalisée par les internés.

Le souci de la direction du camp est surtout d'occuper les internés pour qu'ils ne restent pas inactifs. Le chef du camp s'inquiète surtout des internés politiques et des indésirables, qui pourraient organiser des incidents, une insurrection. Des équipes permanentes sont créées, en fonction des compétences de chacun, mais elles ne concernent pas la totalité des internés. Le chef de camp parvient à se procurer le matériel nécessaire, si bien qu'en novembre 1941, on trouve au camp un atelier de cordonnerie, un atelier de menuiserie, trois coiffeurs, une équipe de charpentiers, une équipe d'électriciens, une équipe de terrassiers, trois jardiniers, soit quarante-cinq internés qui « travaillent » à plein temps². C'est évidemment jugé insuffisant et dangereux, mais les autorités du camp n'ont pas les moyens de

¹ Rapport mensuel de juillet 1941, ADLA 1694 W 39.

² Rapport mensuel de novembre 1941, ADLA 1694 W 39.

faire mieux. Ce système « officiel » se double, chez les politiques, de leur propre organisation de cours, de divertissements, qui seront abordés par la suite.

B. Les relations au sein du camp.

a. Les internés et les personnels du camp

Le chef du camp occupe, comme il a été dit précédemment, un rôle de gestionnaire mais aussi social et moral, qui implique d'être à l'écoute des internés. Avec l'arrivée des internés politiques, en avril 1941, le capitaine Leclercq se voit donc confronté à de nombreuses demandes qui visent en grande partie à améliorer les conditions matérielles du camp. Parfaitement conscient de la médiocrité des installations, Leclercq semble s'être aisément résolu à accéder à ces demandes. Les internés ont ainsi pu instaurer les cours et divertissements de leur choix, recevoir des visites dans le camp (pendant 48 heures). Ils ont, surtout, reçu l'autorisation qu'un interné, parfois accompagné d'un autre, se rende en ville pour acheter un peu de nourriture supplémentaire afin d'augmenter les rations. Ce préposé à la cantine sort du camp sans être escorté par des gendarmes, ce qui révèle une assez grande liberté accordée aux internés. Le capitaine Leclercq semble donc avoir été un directeur plutôt « humain », prenant sans doute à cœur son rôle de directeur moral auprès d'individus égarés sur une mauvaise voie. Mais il était peut-être un peu trop fragile et influençable, face à des anciens leaders politiques prêts à négocier ferme pour le bien de leurs camarades. C'est en effet grâce à ce système de cantine que quatre internés politiques ont pu s'évader au mois de juin 1941, ce qui lui a coûté sa place.

Cependant, même si Leclercq cède à la plupart des demandes des internés, le sentiment général chez les politiques (certainement partagé par les autres internés) est plutôt le mépris envers cet homme qui, selon Fernand Grenier, n'hésite pas à participer quelques fois aux joyeux repas des souteneurs et maffieux, mais surtout sert l'administration qui les a fait interner.

En comparaison, le lieutenant Moreau semble plus strict, moins conciliant. Il prend des mesures dès son arrivée pour renforcer le contrôle des internés. Les visites sont moins fréquentes et les visiteurs ne sont plus autorisés à séjourner quarante-huit heures au camp. Des fouilles et des appels peuvent être faits à n'importe quel moment, pour s'assurer de la présence de tous les internés. Ces mesures étaient certainement impopulaires auprès des internés. Les tableaux récapitulant les punitions infligées font état d' « *outrages* » ou encore d' « *attitude arrogante* » envers le chef de camp, tant pour le capitaine Leclercq que pour le lieutenant Moreau, ce qui traduit bien la tension entre le directeur et les internés, quelle que soit leur catégorie.

Le lieutenant Moreau est moins présent dans les souvenirs des anciens internés que le sous-lieutenant Touya, connu pour son comportement brutal, particulièrement envers les internés communistes, qu'il semble haïr. Fernand Grenier le dit « *prétentieux et cruel* ». Il se vante à plusieurs reprises, pour effrayer les internés, d'avoir « *eu affaire aux Espagnols rouges à Argelès et à Gurs* » et de les avoir « *matés* »¹. En septembre, il accueille les femmes en tapant sa badine sur ses bottes, les prévenant qu'il a l'habitude de tirer sur les baraques s'il entend du bruit la nuit. Il ordonne régulièrement des fouilles à l'issue desquelles les internés constatent souvent la disparition d'objets personnels ou de leurs paquets de cigarettes. Il semble également prompt à envoyer les internés en isolement disciplinaire, au « mitard ». Enfin, il aurait plusieurs fois annoncé à des internés politiques qu'ils allaient être exécutés, leur faisant rédiger leur dernière lettre, avant de les informer que ce n'était pas vrai.

Le sous-lieutenant Touya avait, semble-t-il, des « adeptes » parmi les gendarmes chargés de la surveillance du camp, qui pratiquaient les fouilles avec zèle. Il n'a pas été établi qu'une complicité ait existé entre des gendarmes et des détenus à Choisel, cependant, tout comme une certaine compassion existait au sein de la population, Fernand Grenier raconte que certains gardiens avaient fini par ressentir de la sympathie pour les internés². Nombre de gendarmes pleurent au départ des otages qui vont être fusillés, le 22 octobre 1941³.

Les gendarmes sont issus de compagnies de l'Ouest de la France et beaucoup de détenus sont originaires de Loire-Inférieure ou de départements voisins (Loiret, Charente-Maritime, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Finistère) : certains gendarmes et internés se connaissent donc. Certains se connaissent même très bien, et les autorités s'en aperçoivent : suite à une lettre très amicale adressée par un interné indésirable, Eugène Guihot, au gendarme Jouan, du camp de Choisel, le sous-lieutenant Touya mène une enquête et découvre que ceux-ci sont amis d'enfance. Cette situation n'est certainement pas unique, et Touya en est conscient : « *un tel état de chose risquera d'exister tant qu'il n'y aura pas des gendarmes et des internés originaires de régions diamétralement opposées* »⁴.

¹ F. Grenier, *Ceux de Châteaubriant*, p. 32-33.

² *Id.*, p. 147.

³ *Id.*, p. 100.

⁴ Lettre du préfet de la Loire-Inférieure au sous-préfet de Châteaubriant, en date du 27 janvier 1942, et lettre du lieutenant TOUYA au sous-préfet de Châteaubriant, 6 février 1942, ADLA 43 W 156.

Les relations entre les internés et leur gardiens, sont évidemment teintées d'ambiguïté, et dépendent finalement de la personnalité de chacun. Touya, cruel et vindicatif, est unanimement détesté. Les chefs de camp sont méprisés, tout comme les gardiens, mais il existe parfois des gestes de respect et de compréhension de la part des gendarmes. Certains, motivés par le comportement de leur commandant, ont certainement été aussi agressifs que lui envers les internés. Les relations entre des internés et des gendarmes qui se connaissent depuis longtemps constituent un cas particulier, car ils sont placés dans une position encore plus difficile. Pour la plupart, les gendarmes se contentent d'obéir aux ordres, craignant les sanctions.

Quant aux autres personnels du camp, les internés les côtoient mais n'ont pas vraiment de relations avec. Ce sont deux mondes qui s'ignorent.

Les relations avec le personnel de l'infirmerie ont déjà été évoquées précédemment et peuvent ainsi être résumées : le médecin fait son travail les quelques heures où il est présent, les infirmières font du mieux qu'elles peuvent pour soigner les malades, et certaines semblent apprécier la compagnie de certains jeunes internés politiques. Les infirmières sont elles-mêmes assez jeunes, et sont confrontées à un travail difficile, une certaine familiarité avec des jeunes gens de leur âge est donc assez compréhensible, tout comme la compassion. Ces relations restent avant tout d'ordre professionnel, même si elles ont accepté de passer quelques lettres à l'extérieur du camp.

b. La cohabitation entre les détenus : indifférence, dissensions.

La difficulté principale qu'observent les autorités, au camp de Choisel, est la diversité des catégories d'internés, et la multiplicité des situations au sein de ces catégories. Cela complique le travail de contrôle qu'entend opérer le chef de camp, notamment sur les communistes : il redoute particulièrement l'influence de ceux-ci sur les autres internés, qui pourrait aboutir à un soulèvement général. Les relations qu'entretiennent les internés entre eux facilitent la gestion du camp. De manière générale, au sein du camp, indésirables, politiques, nomades s'ignorent, vivent les uns à côté des autres. Etant séparés par des barbelés, les contacts sont de toute manière difficiles à nouer

Les nomades reproduisent dans la mesure du possible leur mode de vie habituel, malgré les règlements du camp et les « conseils ». Ils ne sont, de toute manière, en présence d'autres internés qu'entre les mois d'avril et de septembre 1941, mais ne nouent pas de contact.

Parmi les « indésirables », les « gens du milieu », souteneurs, prostituées, et les condamnés pour marché noir méprisent les nomades et refusent d'y être mêlés. Ils vivent entre eux et ne côtoient pas non plus les autres indésirables, qu'ils jugent « *trop misérables* »¹. Une exception est faite pour les femmes de nationalité étrangère en attente d'expulsion, dont les souteneurs tentent de se rapprocher. Dans un premier temps, les internés de droit commun ont tenté d'entrer en contact avec les communistes mais ceux-ci les ont rejetés catégoriquement. Ils ont d'ailleurs obtenu d'être installés dans une partie du camp bien distincte des droits commun, ne voulant pas être mêlés à des voyous. Ces deux groupes se côtoient donc sans se mêler. Les internés de droit commun entretiennent la distinction, allant même jusqu'à se plaindre par écrit, auprès du préfet, de se trouver dans un camp où se trouvent des politiques et de subir les mêmes mesures d'internement, demandant à changer de camp pour un qui ne détiendrait pas de détenus politiques².

Les gaullistes, peu nombreux, ont refusé à leur arrivée au camp d'être installés avec les communistes, qui ne s'étaient pas opposés à leur présence³. Ils vivent donc dans le camp des indésirables, pour des périodes de huit à vingt-et-un jours, ce qui les distingue des autres internés. Selon le lieutenant Moreau, ils attendent tranquillement leur libération sans « *se formaliser outre mesure de la peine dont ils font l'objet* »⁴, d'autant que ce sont des jeunes gens âgés de dix-sept à vingt-cinq ans en moyenne.

Parmi les indésirables se trouvent également quelques vagabonds, qui cherchent avant tout à se faire libérer et ne se mêlent pas aux autres, et une dizaine d'Israélites, qui sont trop peu nombreux pour constituer un véritable groupe. Ils vivent parmi les autres et ne se font pas remarquer, sont plutôt calmes et résignés. En juin 1941, le capitaine Leclercq fait état du cas particulier du docteur Vaisbuch, alors seul interné juif du camp. Il le dit prêt à tout, même à se déclarer gaulliste ou communiste pourvu que cela serve son intérêt. Mais les rapports suivants

¹ Rapport mensuel de mai 1941, ADLA 1694 W 39.

² Par exemple, lettre d'Eugène PAUVERT au préfet de la Loire-Inférieure, 2 novembre 1941, ADLA 1694 W 55 ; annexe n°9 p. 151-152.

³ F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 30.

⁴ Rapport mensuel de juillet 1941, ADLA 1694 W 39.

ne le mentionnent plus. Ce comportement était vraisemblablement la conséquence de l'isolement de cet interné parmi des individus avec lesquels il n'avait rien en commun.

Enfin, la section des indésirables compte également un contingent de trente-cinq hommes, femmes et enfants qui habitaient dans un quartier insalubre de Vannes et ont été envoyés à Choisel sur décision du préfet du Morbihan. Selon le capitaine Leclercq, leur mode de vie les apparenterait à des nomades. Ils ne se mêlent pas aux autres.

Les internés communistes, les plus nombreux, vivent également entre eux et évitent surtout d'avoir affaire aux condamnés de droit commun, des repris de justice avec lesquels ils n'ont aucun point commun. Un geste semble avoir été fait en direction des nomades par les médecins internés, pour améliorer leur hygiène, aider à les soigner, pendant les quelques mois où ils se sont côtoyés, mais les nomades cherchaient avant tout à rester entre eux et, surtout, le chef de camp veillait à ce que les internés politiques aient le moins de contact possible avec les autres internés, qu'ils auraient pu « influencer ». Les internés auraient également eu l'intention d'organiser une classe pour les enfants des nomades, mais cela a rencontré l'opposition du capitaine Leclercq.

La bonne entente et la solidarité règnent entre les politiques, mais les projets des dirigeants ne sont pas ébruités. La méfiance est de mise, chacun craint que des espions ne soient infiltrés parmi eux pour renseigner le chef de camp. Des lettres laissent penser que celui-ci et le sous-lieutenant Touya sont parvenus à s'attacher les services de quelques informateurs, qu'ils rémunèrent sur des fonds spéciaux octroyés par l'administration¹.

D'autre part, les femmes internées politiques sont dans la même partie du camp que le groupe d'internés Espagnols. Les politiques, hommes et femmes, se sentent proches de ces réfugiés de la guerre d'Espagne et s'en rapprochent. Des cours de Français et d'Espagnol sont organisés, rejoignant « l'Université » mise en place par les communistes.

En mai 1941, le chef de camp mentionne une tension au sein du groupe des communistes, entre une minorité d'intellectuels qui passerait son temps à lire des romans, et les internés plus « manuels », notamment les jardiniers, qui trouveraient la répartition des tâches inégale. Il émet l'idée d'exploiter ce sentiment afin de susciter un antagonisme au sein

¹ Lettres du commandant MOREAU et du lieutenant TOUYA au sous-préfet de Châteaubriant, datées du 31 mars 1942, ADLA 43 W 156.

du groupe communiste « *dans l'intérêt général* »¹. On remarque qu'il n'en fait plus mention par la suite ... vraisemblablement car ce prétendu antagonisme n'a jamais existé, ou s'est résorbé une fois achevés les travaux lancés par les communistes.

Au cours de leur séjour à Choisel, des ruptures se manifestent pourtant parmi les communistes, mais pas de la façon envisagée par le capitaine Leclercq. Une dizaine d'internés rejoint le camp des indésirables, avant d'être, pour la plupart, libérés. Il s'agit d'individus qui ont renoncé à tout lien avec le Parti communiste et ont adhéré au parti créé par Marcel Gitton. Ce comportement est ressenti comme une trahison par les autres politiques qui les appellent les « tordus » et leur manifestent ouvertement leur hostilité, au point que ceux-ci demandent à changer de baraquements.

¹ Rapport mensuel de mai 1941, ADLA 1694 W 39.

C. Les liens avec l'extérieur.

La principale conséquence de l'internement est de couper les internés du monde extérieur : ils ne voient plus leur famille, leurs amis, obtiennent difficilement des informations sur l'actualité, malgré l'autorisation, les premiers mois, de la presse¹ et de l'écoute de la radio. Le lien avec l'extérieur est conservé grâce au courrier, aux colis, qui sont les principales sources d'approvisionnement en nouvelles et en vivres. Les visites sont également attendues avec impatience, quand elles sont autorisées. Certains internés parviennent à bénéficier de permissions de sortie, mais elles restent très exceptionnelles et doivent être motivées par des circonstances graves (décès d'un proche essentiellement). Outre ces voies légales, les internés mettent au point des systèmes clandestins de transmission des informations.

a. Les visites

Tous les internés peuvent recevoir des visites, en-dehors des périodes de sanctions où celles-ci sont interdites. Les nomades, premiers occupant du camp, obtiennent donc de fréquentes autorisations, mais cette situation ne dure pas : au mois de mai 1941, le capitaine Leclercq déclare qu' « *il a été indispensable de mettre un frein à leurs visites. Celles-ci avaient lieu par familles entières* », chaque visite étant « *la source d'incidents futiles mais toujours susceptibles de dégénérer en actes collectifs d'indiscipline* »². A leur arrivée au camp, les internés politiques obtiennent eux aussi du capitaine Leclercq de recevoir des visites de leur famille.

C'est l'occasion évidemment de voir ses proches et d'avoir des nouvelles de ceux qui ne peuvent pas venir : famille, parents, mais aussi amis, camarades de lutte, qui sont parfois dans la clandestinité. Tous les stratagèmes sont mis au point, tant par les détenus politiques que par les détenus indésirables et nomades, pour échanger des informations, des lettres, faire passer des objets, des journaux, en trompant la vigilance des gardiens. Des renseignements peuvent également être échangés pour essayer d'organiser des évasions. Suite aux évasions du 19 juin 1941, les visites furent d'ailleurs suspendues pendant une assez longue période.

¹ Rapport du chef de camp au sous-préfet de Châteaubriant au sujet de lettres saisies par la censure, 2 juin 1941, ADLA 43 W 152. Seuls trois journaux sont autorisés : *L'Ouest éclair*, *Le Phare*, et *Paris Soir*.

² Rapport mensuel de mai 1941, ADLA 1694 W 39.

Les visites sont évidemment règlementées : une demande doit être faite au chef de camp (ou encore au préfet et au sous-préfet) qui, s'il accepte, remet une autorisation pour une date et une heure précises. Le visiteur, qui ne peut être qu'un membre de la famille (ou un ministre du culte accrédité par le préfet) doit se présenter le jour dit avec cette autorisation. Il la remet au gendarme de service en partant. Les visites et leur fréquence dépendent donc du bon vouloir du chef de camp, et sont aussi fonction des événements. Elles sont généralement suspendues pour des périodes plus ou moins longues après des évasions, en raison de troubles extérieurs ou de craintes pour la sécurité du camp, après des exécutions. Cette décision peut émaner des autorités françaises ou allemandes.

En mai et juin 1941, le capitaine Leclercq se repose sur les internés politiques afin qu'ils organisent eux-mêmes leurs visites. Elles sont autorisées dans la mesure de huit visiteurs toutes les quarante-huit heures. Fernand Grenier est désigné pour établir le « tour de visite » : il établit les listes en fonction de ceux qui ont déjà eu des visites et ceux qui n'en ont pas encore eu, et en fonction des possibilités de déplacement des visiteurs. Il transmet les noms des huit personnes au chef de camp qui lui restitue les autorisations, dont les frais d'expédition sont à la charge de l'interné. Une baraque a été construite par les internés pour servir d'hôtel aux visiteurs : ceux-ci peuvent séjourner pendant quarante-huit heures au sein même du camp. Quelques photographies¹ témoignent de ce système assez surprenant, qui ne fut effectif que peu de temps mais permit aux internés de revoir leur épouse, leurs enfants, plus librement qu'en présence d'un policier, leur faisant oublier quelques temps leur privation de liberté.

Cette organisation est mise à profit pour l'évasion, les 18 et 19 juin 1941, de Eugène Hénaff et Léon Mauvais, qui sortent en se faisant passer pour des visiteurs ayant terminé leur séjour. En conséquence de ces évasions et de celles de Henri Raynaud et Fernand Grenier, les visites sont supprimées. Elles ne sont rétablies temporairement qu'à la fin de l'été, mais il semble que les internés aient parfois été autorisés à voir des visiteurs à travers les barbelés, sans qu'ils aient le droit d'entrer dans le camp. C'est ce que relate Pierre Rigaud dans son journal, pour le 13 juillet 1941. La « visite » de sa femme ne dure que cinq minutes et, malgré

¹ L'une d'elles est reproduite en annexe, n°10, p. 153.

l'autorisation de la revoir l'après-midi, celle-ci ne se représente pas¹. Les visites sont de nouveau suspendues par la suite au moment des fusillades d'otages (octobre, décembre 1941).

Le changement de directeur a également des conséquences sur les visites. Le commandant Moreau entend diriger strictement le camp et il n'est plus question de laisser y séjourner des visiteurs. Les visites ne durent d'ailleurs qu'une heure ou deux et sont surveillées par un gendarme. A ces difficultés s'ajoutent celles des familles : la plupart n'ont pas les moyens de faire le trajet jusqu'à Châteaubriant, de nombreux internés ne peuvent donc recevoir de visites, sans compter ceux dont la famille est également internée. Il arrive pourtant que certaines familles obtiennent des fonds de la part de leur municipalité, pour financer leur voyage. C'est ce que relève le sous-préfet de Châteaubriant dans la lettre de l'interné politique Pillet, dont il rapporte un extrait au préfet : « *Tu vas aller à la Mairie du 20^{ème} et tu vas demander un secours pour venir me voir. Il y en a eu de donnés dans le 14^{ème} arrondissement. Ainsi la femme de MAUVAIS et celle d'un autre copain ont touché 200 Frs pour venir voir leur mari à CLAIRVEAUX* »².

Les autorisations de visite sont également difficiles à obtenir. C'est pourquoi il est fréquent que les visiteurs, souvent des femmes, essayent de voir les internés de loin, à travers les barbelés, furtivement. Une surveillance minutieuse s'exerce de ce fait sur les hôtels et les « garnis » de Châteaubriant, pour veiller à ce que personne ne s'attarde sans raison à proximité du camp (toujours dans la crainte d'évasions ou d'attaque du camp). Ainsi une lettre du commissaire de police de Châteaubriant adressée au sous-préfet informe ce dernier de la présence de deux femmes, épouses d'internés, qui ont été priées de quitter la ville dans les vingt-quatre heures, rien ne justifiant leur présence³.

b. Le courrier

Le courrier reste le meilleur moyen pour communiquer avec l'extérieur. Les internés peuvent recevoir autant de lettres qu'ils le veulent, et ont le droit d'en expédier deux par

¹ Journal de Pierre RIGAUD, dimanche 13 juillet 1941, Musée de la Résistance Nationale, Fonds thématique, carton n°85A, « Manuscrits », dossier « Pierre RIGAUD ».

² Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au préfet de Loire-Inférieure, 4 juin 1941, ADLA 1694 W 39.

³ Lettre du commissaire de police de Châteaubriant au sous-préfet de Châteaubriant, 5 novembre 1941, ADLA 43 W 154.

semaine, chaque lettre ne pouvant excéder quatre pages. Il semble même qu'en mai et juin 1941, les internés aient le droit d'écrire autant de lettres qu'ils le souhaitent¹. La situation change évidemment avec l'arrivée du commandant Moreau, qui applique les consignes du Règlement des Centres de Séjour surveillé. Les lettres reçues sont ainsi ouvertes par le censeur avant d'être remises à leur destinataire, censurées si nécessaire. Les lettres écrites par les internés sont remises à la censure avant d'être envoyées.

Les internés s'adaptent à cette censure sévère, baptisée ironiquement « Anastasie » : ils écrivent des choses de moindre importance, adoptent un ton léger, l'essentiel étant de donner des nouvelles, de rassurer sa famille sur le moral et la santé. Il est vrai que les lettres censurées perdent tout leur sens, le lecteur peine à comprendre la suite d'un passage supprimé. Les pères et mères de familles s'inquiètent ainsi souvent des résultats scolaires de leurs enfants, leurs donnent des conseils, leur recommandent d'être sages². Les lettres sont agrémentées de dessins représentant des fleurs, le camp, un autre interné. L'écriture et le dessin sont déjà un moyen de s'évader et de se remonter le moral.

Quand le contenu des lettres ne convient pas, elles peuvent tout simplement être interceptées et font l'objet de rapports. Les internés peuvent subir des sanctions si leur correspondance (à l'arrivée comme au départ) déplaît à l'administration. Fernand Grenier relate un tel incident : la censure ayant intercepté une lettre non signée adressée à un interné et employant des termes très durs contre les nazis, le destinataire est aussitôt convoqué et envoyé au local disciplinaire pour huit jours. L'intervention de ses camarades et la crainte de graves incidents entraîne l'annulation des sanctions mais laisse le lieutenant Touya fou de rage³. Après les fusillades, les internés reçoivent aussi la consigne de ne pas en relater les circonstances. Les lettres qui en parlent sont interceptées, comme le laisse penser une lettre de l'interné politique Lucien Méchaussie, datée du 15 novembre 1941 : « *si tu est restée 15 jours sans nouvelles ce n'est pas ma faute car avec ce qu'il s'est passé ils ont censuré les lettres et les ont sûrement brûlés tu doit savoir qu'il y a eut 27 de nos camarades qui ont été fusillés* [sic] »⁴. On imagine l'inquiétude des proches de ne pas avoir de nouvelles alors que des internés ont été fusillés.

¹ Journal de R. SENTUC, 224^e jour, vendredi 16 mai 1941, *op. cit.*

² Par exemple, lettre de Charles MICHELS à sa fille Denise, datée du 2 juin 1941, Musée de la Résistance nationale, Archives de l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé, carton 5.

³ F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 34.

⁴ Lettre de Lucien MECHAUSSIE à sa fiancée, 15 novembre 1941, Archives de l'Amicale de Châteaubriant, Don Suzanne MECHAUSSIE.

L'essentiel est donc d'écrire le plus possible. Paulette Capliez se souvient que les internés s'amusaient à écrire beaucoup et très serré, espérant que les censeurs passeraient moins de temps à lire les lettres.

c. Les colis

Autre lien avec l'extérieur, le colis est avant tout un moyen d'améliorer les repas, de se procurer des biens, des cigarettes. Les internés manquent de tout, et, comme le ravitaillement est très difficile, ce n'est certainement pas l'Etat qui va leur fournir le nécessaire.

La réception des colis est contrôlée elle aussi, en fonction des règlements relatifs au ravitaillement. Il est donc interdit la plupart du temps aux internés de recevoir des colis contenant des matières contingentées (de la nourriture), mais cette décision est parfois levée par le sous-préfet, pour les fêtes de fin d'années par exemple. Au printemps 1941, les internés ont le droit de recevoir des colis sans aucune restriction, même si leur contenu est contrôlé. On peut supposer que les restrictions ont fait suite aux évasions et à la nomination de Charles Moreau à la direction du camp. Ces restrictions entraînent des protestations, mais les denrées contingentées étant saisies si les gendarmes en trouvent dans les colis, les internés et leurs familles doivent s'y résigner. La suppression des colis, tout comme celle des visites (plus rarement des lettres), est en effet un moyen de représailles apprécié de l'autorité dont ne manquent pas de se plaindre les internés, mais aussi leur famille, comme en témoignent des lettres reçues par le préfet de Loire-Inférieure¹.

Les internés peuvent également recevoir du linge, des produits d'hygiène comme le savon ou le dentifrice, des livres, les objets dont ils ont besoin et qu'ils ont demandé à leur famille. Cependant, comme pour les visites, tous ne sont pas égaux car la plupart des familles n'ont pas les moyens de se procurer ces produits, et souffrent elles-mêmes du rationnement.

Dans leurs lettres, les internés s'inquiètent aussi des privations que subissent leurs familles et leur demandent parfois de ne rien leur envoyer. Ainsi Jean Grandel écrit à plusieurs reprises à son épouse de garder la nourriture pour elle et leur fils, par exemple « *si maman en avait envoyé un autre, garde-le pour toi. Dès le lendemain de ton départ, la*

¹ Lettres d'internés au préfet de Loire-Inférieure, datant du mois de décembre 1941, ADLA 1694 W 55.

cantine a pu nous approvisionner de la même marchandise que tu m'as apportée. Combien j'ai regretté de n'avoir pas insisté davantage dans mon refus »¹. Mais le manque de nourriture se fait de plus en plus sentir, et il finit par « passer commande » d'une bouillabaisse qu'il entend partager avec ses camarades². Les difficultés sont cependant trop grandes et sa famille ne parvient pas à lui en envoyer avant son exécution, le 22 octobre 1941. Jean Grandel illustre cependant la solidarité qui règne parmi les internés communistes, qui partagent leurs colis avec leurs camarades qui n'en reçoivent pas.

Les mieux lotis sont les prisonniers de droit commun, gens du « milieu », marché noir, qui disposent de liquidités, de connaissances et de combines pour se procurer ce dont ils ont envie, et pas seulement besoin. Ils se font notamment envoyer du vin et de la nourriture de qualité en bonne quantité.

En février 1942, le chef du camp découvre que les internés de marché noir ont mis en place un trafic des denrées reçus dans leurs colis. En représailles, les colis alimentaires sont interdits aux internés indésirables pour la fin du mois de février et le mois de mars. Les colis reçus pendant la période d'interdiction sont saisis et redistribués, comme l'illustre une lettre du lieutenant Moreau au sous-préfet³. La liste des denrées saisies dans le colis de l'interné Barel est éloquente : deux bouteilles de Saint Emilion et un litre de porto distribués à l'infirmerie ; deux livres de pain blanc, un fromage, un jambon, un lapin, du beurre et des confitures, distribuées à la cuisine du camp P.1 ; deux jambons, deux camemberts, des galettes, du beurre et douze œufs distribués à la cuisine du camp P.2 ; enfin, de l'eau de vie, distribuée aux gendarmes de faction.

Les colis constituent un moyen de passer des objets ou des lettres clandestinement, et c'est pourquoi ils sont si bien surveillés. Dans ce domaine, les internés comme leur famille déploient toute leur ingéniosité (papiers dissimulés dans des morceaux de sucre, de savon).

Les internés peuvent également envoyer des colis : il peut s'agir de biens dont ils n'ont plus besoin, ou d'objets qu'ils ont fabriqué dans le camp pour offrir à leur famille, par exemple des petits sabots sculptés dans du bois.

¹ Lettre de Jean GRANDEL à son épouse Louise, 31 mai 1941, fonds de la famille Grandel.

² Lettre de Jean GRANDEL à son épouse Louise, 3 octobre 1941, fonds de la famille Grandel.

³ Lettre du lieutenant MOREAU au sous-préfet de Châteaubriant, 26 février 1942, ADLA 43 W 156.

Troisième partie. Ressentir l'internement

Une fois arrivés dans le camp, les internés doivent s'habituer au règlement du camp, aux horaires, et aménagent les lieux comme ils le peuvent. Ces premières bases jetées, les internés peuvent alors se concentrer sur l'amélioration de leurs conditions d'internement. Pour les internés politiques, garder leur dignité, mais aussi une activité, ne pas se laisser abattre, mettre à profit cet immobilisme forcé, est primordial.

Les détenus de toutes catégories font ce qu'ils peuvent pour s'organiser, s'opposer à ce régime d'internement ou en tirer parti.

Mais l'internement est tout d'abord l'expérience de souffrances physiques et morales.

Chapitre VI. Subir l'internement

A. Souffrances physiques et morales

a. L'abattement

Le fait d'être interné, surveillé sans cesse, non-libre de ses mouvements et déplacements est évidemment difficile à vivre.

On peut comprendre que pour les détenus de droit commun, qui semblent souvent être des récidivistes, habitués à la vie en prison, la vie dans le camp ne soit pas perçue comme difficile, mais plutôt comme des vacances à la campagne. Mais ce comportement fait partie aussi du caractère provocateur de ce type de population.

D'après les rapports établis par la direction du camp, les nomades sont ceux qui souffrent le plus de « l'enfermement », si éloigné de leur mode de vie traditionnel, cette sédentarisation forcée s'accompagnant de conditions sanitaires déplorables. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que des conflits éclatent pour des broutilles. Ils sont de plus très démunis et, comme toute leur famille est généralement internée, celle-ci ne peut leur apporter des denrées et des biens achetés à l'extérieur, pour améliorer le quotidien.

Pour les autres détenus, surtout les politiques, le fait d'être inactif, sans même pouvoir subvenir aux besoins de sa famille, est un sentiment difficile à supporter. Il existe certes une allocation pour les familles d'internés ainsi privées de leur principal soutien. Mais toutes n'en bénéficient pas : elle est avant tout attribuée aux familles d'individus arrêtés par les autorités d'occupation, et n'est instituée qu'à partir d'octobre 1941¹.

Après un certain temps d'internement, de prison, le moral de certains n'est pas au mieux. Nombreux sont les détenus politiques qui ne savent même pas pourquoi ils sont là, n'étant jamais passés en jugement. Le sentiment d'incompréhension et surtout d'injustice qui en résulte atteint sérieusement leur moral. L'arrivée dans un autre camp ne constitue qu'une étape incertaine de plus. Selon Paulette Capliez, à son arrivée à Choisel en septembre 1941, certains internés politiques se laissaient dépérir, restant couchés dans leur lit de jour comme de nuit, ne se lavant et rasant même plus². Leurs familles manquent aussi cruellement aux internés, qui accumulent ainsi des motifs de rancœur et d'abattement.

La situation des familles des internés a une influence sur leur moral. Les raisons de s'inquiéter sont nombreuses : difficulté à trouver de la nourriture, du travail ; risque pour certains d'être arrêtés et internés à leur tour, voire déportés. Surmonter l'angoisse de l'absence de nouvelles, ou de l'annonce de tels événements nécessite certainement une force que tous ne peuvent pas avoir. C'est dans ces situations que la solidarité des autres joue un rôle crucial. Paulette Capliez estime que les jeunes femmes internées au camp étaient favorisées de ce point de vue car les femmes plus âgées (et les hommes) les protégeaient en leur cachant un maximum de choses. Ceux qui n'avaient pas d'enfants connaissaient également moins de tourments. D'autant plus que les enfants des femmes internés, quand elles ne pouvaient les confier à personne, étaient placés dans des orphelinats. Certains font preuve d'une grande force morale face à certains événements. Ainsi, l'interné Yves Moreau apprend au début du mois de septembre 1941 que sa femme a quitté le domicile conjugal, abandonnant leur enfant par la même occasion. Celui-ci est recueilli par une voisine, qui le tient informé. Il apparaît que sa femme l'a quitté pour s'installer chez un autre homme. Une lettre traduit le choc que lui a causé cette nouvelle : *« j'en ai pris un drôle de coup, elle m'a drôlement ébranlé je n'aurais jamais cru d'être [sic] aussi touché par cet abandon, moi qui avait une grande*

¹ Lettre du préfet de Loire-Inférieure aux maires du département, 17 décembre 1942, ADLA 43 W 98.

² Témoignage de P. CAPLIEZ, *op. cit.*

confiance en elle »¹. Il garde malgré tout un esprit combatif, soutenu par l'aide que lui apporte cette femme et quelques relations au-dehors qui l'aident à régler ses affaires (notamment qui vident son logement pour pouvoir donner congé à son propriétaire) : « *ce qui me touche le plus Lili c'est de voire [sic] que je ne suis pas délaissé et que des amis pensent à moi et s'occupent de mes enfants [...] à part ce grand chagrin le moral est à bloc et plus que jamais j'ai confiance dans l'avenir* »².

Les médecins diagnostiquent parfois ouvertement des états dépressifs, qui touchent certains internés plus fragiles. Deux internés politiques présentent même des troubles psychiatriques sévères. Mais ils ne sont pas la conséquence de leur internement à Choisel. Ce sont deux anciens combattants de la Première Guerre mondiale, blessés de guerre, qui présentaient déjà des troubles avant la guerre et auraient été internés à l'Hôpital Sainte-Anne. Le premier, Victor Leclerc, est signalé dans un rapport du 29 mai 1941. Le capitaine Leclercq demande son admission d'urgence à l'Asile Départemental de Nantes et décrit son comportement : « *Pendant les quelques jours qu'il a passés au camp, LECLERC n'a jamais consenti à s'alimenter, ni à se déshabiller. Il passait tout son temps en face d'un poteau de la clôture et « téléphonait » sans discontinuer au PREFET et au Directeur du camp pour demander à ne pas être « fusillé ». Quand des camarades réussissaient à l'emmener, il s'empressait d'aller se barricader dans les cabinets d'où il était fort difficile de le faire sortir. Il se rendait alors à nouveau au « téléphone » et reprenait inlassablement ses communications.* »³ Transféré de la centrale de Clairvaux, il aurait passé une grande partie de son séjour à l'infirmerie de cette prison. Selon le capitaine Leclercq, son comportement est parfois dangereux pour lui-même et pour les autres, d'où cette demande d'internement d'urgence. Le second malade, Isidore Collerais, inquiète un peu moins le capitaine, bien qu'il présente « *une tendance dépressive marquée avec idées sombres et bouffées délirantes* »⁴. Le rapport du docteur Goubin affirme que cet interné peut rester au camp, ne présentant pas les symptômes décrits par le chef de camp⁵. Bien que ces états de folie ne soient pas la conséquence de leur internement, celui-ci joue certainement un rôle dans l'aggravation des symptômes, du fait de l'absence de traitement adéquat, des mauvaises conditions sanitaires et

¹ Lettre de Yves MOREAU à Madame MOREAU, 13 septembre 1941, fonds de la famille MOREAU.

² *Ibid.*

³ Lettre du capitaine LECLERCQ au maire de Châteaubriant, 29 mai 1941, ADLA 43 W 152.

⁴ Lettre du capitaine LECLERCQ au sous-préfet de Châteaubriant, 5 juillet 1941, ADLA 43 W 152.

⁵ Rapport du docteur GOUBIN au sous-préfet de Châteaubriant, 12 juillet 1941, ADLA 1694 W 39.

du manque de nourriture. On remarque aussi que la prise d'otages par l'occupant est une préoccupation majeure de Victor Leclerc, obsédé en permanence par la crainte d'être fusillé.

Crainte que partagent évidemment tous les autres internés, mais cela entraîne surtout, en permanence, un sentiment diffus d'angoisse dû à l'incertitude, et l'on ne peut pas signaler de cas d'internés devenus fous du fait de leur internement à Choisel¹. De même, alors que des suicides ou des tentatives de suicide ont pu être observés dans d'autres camps, en zone occupée comme en zone libre², il n'est fait mention d'aucun cas de ce genre à Choisel. Ceux qui se laissaient dépérir espéraient peut-être finir par en mourir, mais n'ont pas osé ou pu se donner la mort.

b. Etre malade

Les maladies sont fréquentes dans les camps et celui de Choisel ne fait pas exception. Du fait du regroupement d'un grand nombre d'internés, le nombre de maladies paraît évidemment élevé, mais il résulte surtout des mauvaises conditions sanitaires et de la malnutrition. La plupart des malades sont soignés à l'infirmerie du camp. Seuls les cas les plus graves sont envoyés à l'hôpital, soit à Châteaubriant, soit à Nantes.

Parmi les internés se trouvent des blessés de la grande guerre, des malades chroniques (atteints de maladies cardiaques, d'asthme, d'hypertension, de tuberculose), d'autres qui ont subi des mauvais traitements après leur arrestation. Les soins donnés concernent souvent des problèmes dentaires et oculaires, des affections gastro-intestinales, des troubles respiratoires (rhumes, bronchites). Les dysménorrhées et aménorrhées sont fréquentes parmi les femmes. Les rapports des infirmières mentionnent également des cas d'infestation par la gale ou les poux (phtiriose), qui semblent résister aux mesures de désinfection prises globalement (passage à l'étuve des internés et de leurs effets).

Les tuberculeux sont assez nombreux d'après les rapports et certains sont contagieux, ce qui inquiète les infirmières et le chef de camp. Quelques-uns sont envoyés à l'hôpital, mais

¹ L'infirmière S. FIGNON mentionne par exemple un cas de *psychasthénie*, qui est une névrose caractérisée par un état de doute permanent : Rapport hebdomadaire n°20 pour la période du 13 au 21 juillet 1941, ADLA 43 W 152. Si ce cas est signalé comme « soigné », on peut supposer qu'il n'est pas unique.

² Anne GRINBERG, *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français, 1939-1944*, Paris, 1991, p. 157-158.

il semble difficile d'obtenir l'autorisation de les transférer dans des sanatoriums. La plupart restent donc dans le camp, à l'infirmerie ou dans les baraques.

Globalement, les infirmières jugent que les internés politiques sont dans un mauvais état général de santé, bien plus que les autres catégories d'internés. Cela est dû au fait qu'ils sont internés, pour la plupart, depuis déjà plusieurs mois, et qu'ils n'ont pas eu la possibilité, ou très peu, de recevoir les soins élémentaires. Le capitaine Leclercq remet cependant cette version en doute dans ses premiers rapports, considérant que les internés exagèrent leurs maux pour aller plus souvent à l'infirmerie ou en ville chez les spécialistes. Les soins sont quand même donnés. Un interné obtient même de faire refaire ses lunettes et d'aller les chercher lui-même chez un opticien de Châteaubriant¹.

C'est aussi parmi les internés politiques que se trouvent les plus grands malades (outre ceux, déjà mentionnés, atteints de troubles psychologiques graves) : des malades cardiaques sévères, dont l'état nécessite un traitement et une surveillance permanente, et qui sont « *susceptibles de mourir subitement* »² ; un interné atteint de diabète qui, s'il ne peut recevoir d'insuline ou recevoir le régime alimentaire approprié, « *doit être hospitalisé* »³. Deux internés présentent également des affections oculaires graves. L'un, déjà borgne, souffre d'un glaucome affectant son autre œil, mais ne s'en plaint pas et le médecin qui l'examine conclut qu'il peut rester au camp. Le second est également atteint d'une affection lui faisant perdre progressivement la vue. A ce titre, il bénéficie d'une mesure de clémence et est libéré par décision du préfet de la Loire-Inférieure, en date du 19 juin 1941⁴. Les grâces de ce type sont cependant assez rares. Ainsi, un second interné politique en bénéficie : Albert Fere, âgé de 67 ans, mutilé de la Première Guerre mondiale (amputé de la jambe gauche), qui souffrait en plus d'une hypertension chronique, d'une hernie inguinale et de troubles urinaires⁵. Qualifié de « *vieillard* » par le chef de camp, celui-ci sollicite une mesure de clémence et Albert Fere est libéré le 22 août 1941⁶. Un troisième interné, âgé de 69 ans, est libéré en raison d'un état similaire, en novembre 1941, et il semble qu'il soit le dernier dans ce cas.

¹ Lettre de l'interné MESTIVIER à un dénommé Claude, citée dans un rapport du capitaine Leclercq au sous-préfet de Châteaubriant, 2 juin 1941, ADLA 43 W 152.

² Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au préfet de Loire-Inférieure, 17 juillet 1941, ADLA 1694 W 39.

³ Résultat de l'examen médical du docteur GOUBIN, 28 septembre 1941, ADLA 1694 W 39.

⁴ Arrêté du préfet de la Loire-Inférieure, 19 juin 1941, ADLA 43 W 152.

⁵ Rapport mensuel de juillet 1941, ADLA 1694 W 39.

⁶ Rapport mensuel d'août 1941, ADLA 1694 W 39.

Les internés appartenant à la catégorie « indésirables » semblent jouir d'une meilleure santé. Les rapports sanitaires signalent toutefois « *deux tuberculeux pulmonaires en évolution dont l'état de santé ne pouvait que s'aggraver ici* » et « *deux syphilitiques en cours de traitement nécessitant l'attribution de médicaments à titre gratuit* »¹. Comme pour tous les malades, il est évident que l'internement dans un camp ne convient pas à des individus atteints d'affections si importantes.

Enfin, les nomades sont décrits comme ayant un « bon état général ». Des efforts sont faits pour améliorer l'hygiène, mais les enfants et les plus âgés sont particulièrement sensibles. Il faut préciser que parmi les nomades se trouve une soixantaine d'enfants de moins de cinq ans, et plus d'une centaine âgés de cinq à quinze ans. Les épidémies de maladies infantiles se succèdent et parfois se superposent : coqueluche, rougeole, varicelle, qui sont enrayerées puis réapparaissent. Ces maladies sont doublées d'affections respiratoires quasiment en permanence (rhumes, bronchites, parfois broncho-pneumonies). Les premières campagnes de vaccination mises en place ne peuvent être poursuivies en raison des pénuries. Des naissances ont lieu au camp ou à la maternité de Châteaubriant quand les mères acceptent d'y être envoyées. En effet, les nomades acceptent difficilement l'intervention des médecins et des infirmières, dont ils se méfient, dissimulant souvent des malades jusqu'à ce que leur état devienne trop évident. Ce comportement augmente les risques de transmission des maladies épidémiques, ce qui peut s'avérer grave puisqu'il existe des tuberculeux parmi les internés. La mortalité au camp concerne ainsi en priorité les nomades, enfants en bas âge et personnes âgées. Un bébé de moins d'un an décède par exemple le 19 juillet 1941 d'une broncho-pneumonie qu'avait entraîné une rougeole.

Pour autant, la mortalité n'est pas très élevée parmi les internés, malgré la mauvaise situation sanitaire et les difficultés de ravitaillement en médicaments et denrées. Une dizaine de nomades (enfants surtout) est décédée pendant cette période d'internement, ainsi qu'un interné indésirable et un politique (si l'on en croit les rapports quotidiens²). Cela ne tient évidemment pas compte des otages fusillés.

¹ Rapport hebdomadaire n°16 pour la semaine du 8 au 14 juin 1941, ADLA 43 W 152.

² Bulletins de renseignements établis par le chef de camp, ADLA 43 W 150.

Le mauvais état de santé et les états de découragement sont donc répandus parmi les internés de Choisel, sans toutefois entraîner d'états extrêmes du point de vue psychologique ou physique, à l'exception de quelques internés. Cette situation résulte de l'insuffisance de l'alimentation, de la promiscuité et de l'insalubrité des installations. Mais il faut aussi tenir compte du passé d'internement, et de la réaction des internés aux divers événements qui se produisent, dans le camp ou à l'extérieur.

B. L'influence des évènements

a. L'importance du parcours des internés

Selon la catégorie d'internés, et le parcours de chacun depuis son arrestation, l'arrivée au camp et l'adaptation ne sont pas vécus de manière identique.

Certains ne sont internés que pour quelques temps, par exemple les coupables de marché noir : parfois seulement deux semaines, un mois. Pour ces internés, le passage au camp est très temporaire, ils savent précisément pour quelle raison ils sont là, pour quelle durée. Ils ont pu prévoir quelques affaires et, étant originaires de la région, ils peuvent recevoir de fréquentes visites (quand elles sont autorisées), leurs proches ne venant pas de très loin. Il en est de même pour les internés gaullistes, qui sont des jeunes hommes internés pour une à trois semaines : le temps de détention est très court et ne les inquiète pas outre mesure.

Les autres détenus de droit commun sont généralement internés en complément de leur peine de prison, parfois pour un temps indéterminé, souvent pour quelques mois. A Choisel, ce sont surtout des « gens du milieu », des souteneurs et leurs « filles ». Ces gens disposent de « relations » qui leur envoient ce qu'ils veulent par colis, ils ont aussi des liquidités importantes qui leur permettent de s'offrir des produits chers et rares, en ces temps de pénurie. Ce n'est pas sans raison que les rapports les décrivent se comportant comme s'ils étaient en vacances, faisant la fête le soir (ce que rapporte aussi Fernand Grenier¹).

Il est évident que le cadre est particulièrement différent de la prison, et c'est également ce que ressentent les internés politiques qui sont transférés de diverses prisons et centrales à Choisel, ou d'autres camps aux conditions plus rudes. En comparaison, le camp de Choisel peut apparaître au départ comme une bouffée d'air : les détenus peuvent voir la lumière du jour autrement qu'à travers les barreaux d'une fenêtre, sortir la journée ailleurs que dans une cour où ils tournent en rond. Ils voient les champs autour, les pommiers en fleur au printemps, aperçoivent des gens qui circulent sur la route. Ils peuvent aussi parler : à la prison de La

¹ F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 25-26.

Roquette, il était interdit de parler pendant toute la journée, le seul moment de « détente » étant la lecture par une détenue, pendant deux heures, l'après-midi¹.

Le changement a tout simplement une influence sur le moral des internés. Ayant appris, vraisemblablement par les gendarmes qui l'escortent lors de son transfert de Clairvaux à Choisel, que lui et ses camarades bénéficieront du régime de détenu politique, Jean Grandel en informe son épouse et conclut, avant même d'être parvenu à destination : « *En résumé sérieuse amélioration du point de vue moral et c'est là l'essentiel* »². Cependant au fil des jours, les internés constatent que les conditions de vie ne sont pas si faciles, notamment en raison du climat, et du nombre d'internés dans chaque baraque. L'arrivée au camp est beaucoup plus difficile pour certains internés en provenance de la Somme, arrêtés à leur domicile et envoyés directement à Choisel (le motif de leur arrestation est leur appartenance au parti communiste avant sa dissolution) : l'inquiétude règne parmi eux, mais ils sont, selon le chef de camp, surpris de ne pas être mis en prison³.

Les conditions de vie paraissent difficiles, mais ceux qui viennent de prison ou maison centrale trouvent une amélioration. Il y a certes une certaine promiscuité, mais que sont cinquante individus, qui peuvent quitter leur baraque, contre une centaine d'internés dans un dortoir sombre, comme à la Maison centrale de Fontevault ? Là, les lits n'étaient espacés que de vingt centimètres, il n'y avait pas de table ni de chaise. Les repas étaient pris assis sur les lits⁴.

La nourriture est également de meilleure qualité, et en quantité supérieure. Ainsi, René Sentuc ne se plaint pas de la faim dans son journal, car il en a surtout beaucoup souffert dans le centre de séjour surveillé d'Aincourt et à la Centrale de Clairvaux. Le régime est particulièrement dur à Clairvaux car, selon Fernand Grenier : « *la faim nous tenaille en permanence [...] A ce régime, les couleurs disparaissent, le teint blanchit, les joues se creusent. Plusieurs camarades sont tombés d'inanition et on a dû les transporter à l'infirmierie. Moi-même, cependant solide, victime d'éblouissements, de syncopes, j'ai dû aller plusieurs fois me coucher en plein après-midi, en proie à la fièvre* »⁵. N'obtenant le droit de recevoir des colis que trois mois après leur arrivée, les internés ne pouvaient donc pas

¹ Témoignage de P. CAPLIEZ, *op. cit.*.

² Lettre de Jean GRANDEL à son épouse, 15 mai 1941, *op.cit.*

³ Rapport mensuel de mai 1941, ADLA 1694 W 39.

⁴ F. GRENIER, *C'était ainsi*, p. 39.

⁵ *Id.*, p. 56.

améliorer leurs rations. S'il se plaint du manque de nourriture à Choisel, Fernand Grenier ne mentionne jamais de tels malaises dus à la faim.

Enfin, dans le camp, les internés ont parfois la joie, toute relative, de retrouver des connaissances, des amis, parfois rencontrés dans un autre camp. Cela peut être l'occasion d'avoir des nouvelles de sa famille, de l'extérieur, et une aide précieuse pour soutenir son moral. Le fait de se retrouver ainsi, essentiellement pour les détenus politiques, est le moyen de créer un groupe capable de faire pression sur les autorités du camp, pour obtenir des visites, une meilleure nourriture, l'autorisation de faire du sport, ... L'important est de s'occuper, de se préparer pour la résistance en cas de libération ou d'évasion, et de résister face à l'administration qui régent leur vie quotidienne.

De plus, l'arrivée des femmes au camp de Choisel, en septembre 1941, semble avoir provoqué un sursaut. Dépêché auprès des femmes nouvellement arrivées, Jean-pierre Timbaud leur dit « *ça fait du bien que les femmes arrivent* »¹. Les hommes s'obligent à faire des efforts de tenue, se rasent, pour paraître sous un meilleur jour devant les femmes. Les voir se divertir, même de loin, les entendre rire et chanter, égaye soudain la vie des internés politiques. Mais le respect mutuel est instauré dès le départ entre les hommes et les femmes, afin d'éviter tout problème.

D'une manière générale, la vie à Choisel semble moins rude pour les internés politiques et indésirables, par rapport à ce qu'ils ont connu auparavant. Mais elle est plus difficilement vécue par les nomades et ceux qui viennent d'être arrêtés et sont envoyés directement au camp. Certains événements ont cependant bien plus d'impact sur les internés.

b. Les otages : voir partir les otages, rester fort

Le camp de Choisel est avant tout connu pour l'exécution, le 22 octobre 1941, de 27 otages, communistes ou sympathisants, par l'armée d'occupation. Ils font partie des 98 otages fusillés en représailles de l'attentat ayant causé la mort du *Feldkommandant* de Nantes. La sélection d'intellectuels et de leaders politiques n'est évidemment pas anodine. Il faut

¹ Témoignage de P. CAPLIEZ, *op. cit.*.

cependant préciser que le choix des individus désignés est laissé aux autorités françaises : le préfet et le sous-préfet, avec le concours du chef de camp et du lieutenant Touya, proposent au ministre de l'Intérieur, Pierre Pucheu les noms des individus considérés comme les plus dangereux (à partir des dossiers de chaque interné). La répercussion des exécutions au sein de la population est loin du résultat escompté, car c'est surtout une volonté de vengeance qui naît de ces fusillades, et les attentats contre l'occupant continuent de se multiplier.

Mais au sein du camp, l'effet est encore plus terrible. Jusqu'à cette date, les internés pouvaient conserver encore un peu d'insouciance. Ils connaissaient le système des otages mais n'en avaient, pour la plupart, eu que des échos. Cette fois, les victimes sont des gens qu'ils connaissent bien pour les avoir côtoyés pendant des mois, d'autant que ce sont pour la plupart des responsables, qui prennent souvent la parole devant tous : des personnages incontournables. Ce qui frappe d'autre part, c'est la jeunesse de certains fusillés : l'un a 21 ans, deux autres 19, le plus jeune 17 ans. Enfin, ils sont presque tous pères de famille.

Au vide et au chagrin causés par leur mort s'ajoutent l'angoisse d'être fusillé prochainement à son tour, le sentiment d'injustice, de haine aussi envers les bourreaux et les services français qui ont laissé faire. L'inquiétude est même partagée par les détenus de droit commun. Malgré les différences qui les opposent aux politiques, ils participent à l'hommage solennel qui est rendu le jour même.

Selon Paulette Capliez, la vie des internés politiques a véritablement basculé à ce moment-là¹. L'angoisse d'être tué à son tour, l'incertitude surtout, mine désormais leur moral. Ils ne sont plus certains de ce que leur réserve le lendemain. Les événements se sont en effet enchaînés très rapidement. La veille seulement des exécutions, une partie des otages a été rassemblée dans la baraque 19, isolée des autres. Ils ont eu connaissance du sort qui les attendait² mais n'en ont rien dit pour ne pas inquiéter leurs camarades. C'est seulement le jour même que tous les autres internés ont compris.

Malgré la douleur, les internés s'efforcent de garder courage, pour faire honneur aux disparus. Pierre Rigaud écrit cependant que quelques-uns sont gagnés par le découragement : « *Se peut-il que le découragement et la peur gagnent certains... heureusement, il s'agit d'une unité [...]* "A quoi bon se faire soigner... A quoi bon travailler... Si c'est pour se faire

¹ *Ibid.*

² Ils ont été informés, dans la nuit du 21 au 22 octobre, par un gendarme qui s'était enivré pour se donner le courage de le leur annoncer, que 50 otages allaient être exécutés : F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 52.

fusiller... Ils ont bien eu tort de se faire soigner les dents ceux qui sont tombés le 22... Je ne me fais plus soigner” »¹. Les autres internés tentent de lutter contre le défaitisme qui gagnent certains. Ils réorganisent le Comité de direction, privé d’une partie de ses membres, les cours et les fêtes continuent.

Certains doivent faire preuve d’encore plus de courage : il reste des otages. A leur grande surprise, quatre des occupants de la baraque 19 n’ont pas été emmenés le 22 octobre avec leurs compagnons. Par la suite, d’autres internés les rejoignent dans la « baraque des otages ». Ces hommes savent bien qu’ils vont être exécutés un jour ou l’autre, mais quand ? Selon Paulette Capliez, ce sont eux qui ont le plus souffert, en raison de cette attente permanente de l’inéluctable : « *du 27 octobre au 15 décembre ils ont toujours pensé qu’on viendrait les chercher [...] ils étaient en sursis* »². Ils continuent néanmoins à donner le change, préparent Noël... mais ils sont 9 à être exécutés le 15 décembre 1941.

Comme le 22 octobre, les autres internés chantent la *Marseillaise* à leur départ, se rassemblent en silence pour leur rendre hommage. Et remettent en place une nouvelle organisation. Ils le font ainsi à chaque départ de nouveaux otages : le 7 février 1942 (9 internés qui sont transférés à Compiègne et sont fusillés bien plus tard), le 7 mars 1942 (2 internés fusillés le jour même à Nantes), le 29 avril 1942 (2 internés fusillés le lendemain à Nantes). Une exception : le départ de 4 internés le 16 avril 1942. Les gendarmes leur font en effet croire qu’ils doivent se présenter devant le juge d’instruction. Ils sont fusillés le 23 avril à Nantes.

Aux yeux des internés, leurs camarades exécutés sont des martyrs et il est de leur devoir de les venger. L’envie de s’évader est de plus en plus forte parmi ceux qui ne se laissent pas abattre. D’autres préfèrent rompre avec leur passé, rentrer dans le rang pour se faire libérer.

c. Les libérations : être libéré ; « signer pour se faire libérer »

On l’a vu, les libérations pour raisons de santé existent, mais il faut que les internés soient très gravement atteints pour en bénéficier. Quelques internés seulement en bénéficient.

¹ Journal de Pierre RIGAUD, 5 novembre 1941, *op. cit.*

² Témoignage de P. CAPLIEZ, *op. cit.*

Sont libérés naturellement ceux qui arrivent à la fin de leur peine (les plus nombreux), ou, parmi les politiques, ceux qui ont donné toute garantie d'avoir rompu avec le parti communiste. Les autorités d'occupation peuvent cependant toujours opposer leur veto. Ainsi, l'interné politique Maurice Zilbermann, ayant obtenu sa libération, validée par décision préfectorale, est maintenu au camp pendant quelques temps afin que les autorités allemands s'assurent qu'il n'est pas juif. Ne l'étant pas, il est finalement remis en liberté. Dans le cas contraire, il aurait été interné de nouveau, cette fois en tant que Juif.

De nombreux nomades demandent également leur libération. Mais celle-ci ne leur est accordée que s'ils justifient d'un domicile fixe et d'un travail leur permettant de subvenir aux besoins de toute leur famille. Les nomades ont donc des difficultés à obtenir leur libération. Mais quand celle-ci a lieu, elle concerne souvent toute une famille, soit au moins une dizaine de personnes. Très peu de nomades sont libérés pendant leur séjour à Choisel. Par contre, plus de 150 le sont à Moisdon entre octobre 1941 et mai 1942 (soit environ 35% de libérés par rapport aux effectifs maximums). Il s'agit notamment de forains qui ne sont pas Tsiganes, et du groupe de trente-cinq Vannetais.

Environ 180 indésirables sont par ailleurs libérés, moins d'une centaine de communistes. En ce qui concerne les indésirables, qui sont jusqu'à 195 environ dans le camp, on peut considérer qu'il y a un renouvellement quasi total des internés, la plupart d'entre eux purgeant de courtes peines. On peut cependant signaler que le docteur Vaisbuch, interné juif, a également été libéré, le 6 septembre 1941, alors que tous les autres internés juifs du camp sont restés jusqu'à sa fermeture puis ont été transférés à Pithiviers (Loiret), d'où ils ont été déportés.

La proportion de politiques libérés est de l'ordre de 10 % environ. On mesure là à quel point la répression se concentre sur les opposants communistes ou les « suspects ». Certaines familles interviennent très activement pour obtenir la libération de leurs proches, tant auprès des autorités françaises que des autorités allemandes. Ces démarches aboutissent rarement. On peut signaler particulièrement le cas de Claude Lalet. Après de longues et éprouvantes démarches, son épouse obtient du ministre de l'Intérieur (Pucheu) sa libération pour le 23 octobre 1941. Le jour dit, elle se présente au camp et apprend qu'il a été fusillé la veille, d'après les listes établies par le même ministre.

Bien que peu nombreux, ce sont surtout les internés politiques libérés qui intéressent le propos. La moitié d'entre eux au moins (un peu plus de cinquante) est en effet libérée grâce au soutien du POPF fondé par Marcel Gitton, après avoir signé l'allégeance au maréchal Pétain. Dès le mois d'août 1941, quatre quittent ainsi le camp de Choisel. Ils se sont

rapprochés du POPF après que celui-ci eut adressé sa « *Lettre ouverte aux ouvriers communistes* »¹ et ont signé plusieurs pétitions adressées au maréchal Pétain, faisant état de leur rejet de la III^e Internationale et de leur soutien à sa politique. La réaction d'hostilité des autres politiques a été immédiate : ils ont décidé d'ignorer les « traîtres », de ne plus leur adresser la parole. Ceux-ci auraient également été menacés. Face à cette situation, le chef de camp les a transférés dans le camp des indésirables. Soutenus par des courriers émanant du POPF pour prouver leur bonne foi, ces internés sont donc libérés. D'autres « gittonistes » sont libérés les mois suivants.

La réaction hostile des internés politiques est toujours la même. Le sentiment de Pierre Rigaud peut sembler extrême : « *Comme ils sont tombés bas, ces déchets... C'est presque un haut-le-cœur qui vous saisit quand on mesure le degré d'abjection qui les caractérise... Lâches et traîtres, ils n'ont que le sort qu'ils méritent : leur isolement, leur jonction avec ces autres déchets qu'on appelle « souteneurs ».*[...] *La vie leur devenait en effet impossible dans le mépris général. Ils étaient ignorés, mis à l'écart de tout. Personne ne leur parlait. Et si par hasard une parole leur parvenait à l'oreille, c'était une parole de haine* »². C'est effectivement un sentiment de trahison qu'éprouvent les internés communistes. Ces hommes rejettent ouvertement leur idéal, le dénigrent, se rallient au maréchal Pétain. C'est à la fois incompréhensible et inadmissible au regard des souffrances déjà endurées, depuis leur arrestation, qui remonte parfois à des mois.

Pourtant ne peut-on pas essayer de comprendre (sans l'excuser ou le condamner) ce revirement brutal ? On l'a vu, les internés sont soumis à de dures conditions de vie, leur avenir est incertain, ils sont transférés d'un camp à l'autre avec peu d'espoir d'être libérés, sachant pertinemment qu'ils représentent un ennemi du régime de Vichy et des nazis. A cela s'ajoute l'angoisse pour leurs proches. Certains assurent d'ordinaire les revenus de toute leur famille, celle-ci se retrouve donc sans ressources en leur absence. Le reniement de leurs idéaux leur paraît donc peut-être un sacrifice minime en comparaison du soulagement procuré par leur retour chez eux. Tous n'ont pas la force morale suffisante pour continuer coûte que coûte. Dans un sens, il fallait aussi un certain courage pour se déclarer ouvertement alors qu'ils séjournent parmi des internés toujours convaincus.

¹ Copie transmise par le Préfet de la Loire-Inférieure au Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, 22 août 1941, ADLA 1693 W 119.

² Journal de Pierre RIGAUD, 29 juillet 1941, *op. cit.*

Par ailleurs, les libérations ainsi obtenues ne débouchent que rarement sur une adhésion au POPF ¹. Il semble donc que ces individus cherchent avant tout à regagner leur domicile et ne plus entendre parler de politique. La crainte des autorités était que certains militants ne se fassent passer pour des « gittonistes » afin d’être libérés, puis reprennent la lutte. A Choisel, très peu d’internés tentent cette entreprise, dans les premiers mois. Les autorités ne sont pas dupes et parviennent assez aisément à les démasquer. C’est vraisemblablement la raison pour laquelle très peu essaie.

d. Les évasions : réaction et répression

Les évasions concernent toutes les catégories d’internés. Elles sont relativement fréquentes, du moins dans les premiers mois d’existence du camp, jusqu’en juin 1941. Certains internés parviennent à s’évader en groupe, mais la plupart des évasions sont individuelles. Les conséquences de ces évasions sont en général la suppression des visites, quelques fois des colis, plus rarement de la correspondance.

Les évasions peuvent avoir deux impacts sur les internés. Tout d’abord, les internés, notamment politiques, se réjouissent pour leurs camarades qui échappent à l’internement et vont pouvoir rejoindre la résistance. Tous les politiques savent que ce sont les responsables qui s’évadent en priorité, et les hommes. Les autres, les femmes, les plus jeunes, doivent se résigner. Ce qui n’est pas toujours facile, quand des mesures de représailles s’abattent sur les internés suite aux évasions.

Au mois de juin 1941, les mesures de surveillance et de garde sont renforcées. Une tourelle supportant un fusil mitrailleur est ajoutée et la garde est doublée. Un troisième appel est ajouté et le chef de camp est invité à opérer des contre-appels, ce que le lieutenant Touya se plait à effectuer au milieu de la nuit. Les visites et permissions de sortie sont supprimées, les colis inspectés méticuleusement. Il est également interdit aux internés de quitter leur baraque la nuit entre 22 heures et 6 heures du matin, même pour se rendre aux toilettes (des « dispositions sanitaires » devant être prises). De fréquentes fouilles sont opérées². De telles mesures sont évidemment mal acceptées par les internés de toutes catégories, qui sont touchés

¹ D. PESCHANSKI, *La France des camps*, p. 304.

² Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au chef du camp, 25 juin 1941, ADLA 43 W 152.

de la même manière. Pour accentuer ce mécontentement, le chef de camp conclue ainsi sa note de service annonçant la suppression des visites : « *Le chef de camp insiste sur le fait que les quatre délinquants sont des RESPONSABLES et souligne ainsi la confiance qu'on peut avoir, à quelque parti qu'on appartienne, en des personnes qui, pour leur plaisir personnel, font sciemment punir une COLLECTIVITE.* »¹ Il faut signaler que de telles mesures de répression ne sont prises que lors de l'évasion d'internés politiques, et pas lors de celles de nomades ou d'indésirables.

Dans ce contexte, des dissensions ne pouvaient manquer de se faire jour entre les différentes catégories d'internés, essentiellement entre les indésirables et les politiques. Ainsi un certain nombre d'internés indésirables adresse, sur le même modèle, des lettres de plainte au préfet de Loire-Inférieure, demandant le transfert dans un camp ne comptant pas de politiques². Ils déclarent ne pas vouloir subir le même régime que les politiques, ne partageant pas leurs idées. Ils sont finalement exaucés par la fermeture du camp en mai 1942 mais rien n'est fait auparavant pour réaliser de tels transferts, alors même que le chef de camp se plaint de la difficulté à garder plusieurs types d'internés à la fois.

Outre les mesures de représailles, les autorités mènent des enquêtes pour déterminer les complicités éventuelles. Le chef de camp et le lieutenant Touya payent notamment des internés pour obtenir des informations. Cela porte ses fruits en ce qui concerne l'évasion de trois internés politiques en novembre 1941. L'enquête aboutit à l'arrestation de plusieurs castelbriantais, dont le docteur Puybouffat.

Les tentatives d'évasion sont aussi sévèrement réprimées. Les candidats repris sont envoyés dans le local disciplinaire durant au moins quinze jours. En général, des fouilles poussées sont également pratiquées dans l'espoir de découvrir des outils pouvant aider aux évasions. Mais quand André Bolze et plusieurs autres politiques sont surpris dans leur tentative, ils reçoivent également de nombreux coups, notamment à la tête, donnés par les gendarmes avec les crosses de leurs fusils. Cependant le commandant remplaçant le lieutenant Touya à cette époque s'abstient de prévenir les Allemands, ce qui empêcha probablement des représailles bien plus graves.

¹ Note de service du chef du camp, 19 juin 1941, ADLA 43 W 152.

² Par exemple, lettre d'E. PAUVERT, *op. cit.*, annexe n°9 p. 151-152.

Chapitre VII. Organiser son internement : accommodements et résistance

A. Rendre l'internement supportable

a. Obtenir l'amélioration des conditions de vie

Les installations des camps répondent à un besoin de détenir les hommes, dans des conditions minimales : ils ont certes des baraquements construits pour les abriter, mais l'isolation importe peu, tout comme les aménagements sanitaires pour appliquer une hygiène élémentaire. Il semble que le capitaine Leclercq était conscient de l'insuffisance de ces installations et qu'il s'est trouvé bien aise de voir que les internés acceptaient d'effectuer les travaux.

A leur arrivée au camp de Choisel, les premiers internés politiques ont en effet travaillé à l'aménagement du camp, car les baraques n'étaient que des hangars vides. (Comme il a été dit précédemment, le chef de camp les met plus tard à contribution pour réaliser l'isolation des baraques.) D'autres aménagements, plus que nécessaires, ont été réalisés par ces internés : le creusement d'une fosse septique pour l'installation de véritables sanitaires, l'installation des douches et des lavabos, des réfectoires, des cuisines. Dès leur arrivée, les internés prévoient aussi l'aménagement d'une salle de réunion, de jardins, l'ouverture d'une classe pour les enfants des nomades¹. Cette dernière idée est cependant refusée par le chef de camp, qui craignait certainement que les communistes exercent une influence morale « néfaste » sur les autres internés.

Il s'en méfie également quand les médecins communistes sont mis à contribution pour soigner les internés. Pourtant il en a besoin et ceux-ci acceptent pour le bien de tous. Il est évident pour eux qu'ils doivent continuer à aider leur prochain, quelle que soit leur situation personnelle. Les rapports mentionnent les docteurs Louis Babin et Maurice Ténine qui donnent des consultations sous la surveillance d'une infirmière « sûre ». Un autre médecin, Antoine Pesqué (interné politique), participe lui aussi à l'amélioration du service sanitaire du

¹ C'est ce que relate, par exemple, le docteur Louis Babin dans une lettre adressée à un certain Levache, datant probablement du 11 mai 1941. Cette lettre, interceptée avec d'autres par les services de la censure, a fait l'objet d'un rapport du chef de camp : lettre du capitaine Leclercq au sous-préfet de Châteaubriant, 2 juin 1941, ADLA 43 W 152.

camp, comme l'indique cet extrait d'une lettre adressée à sa femme : « *De service pendant quinze jours à l'infirmierie, ensuite quinze jours dans le camp aux baraquements* »¹

Les internés politiques obtiennent surtout de ne pas être mêlés aux internés de droit commun, comme l'entendait le capitaine Leclercq. La séparation du camp en trois espaces bien distincts résulte de cet entêtement des premiers internés politiques (un groupe de .. Bretons) à ne pas vivre avec la « pègre » : le capitaine Leclercq est obligé de céder et de leur affecter les deux premières baraques du camp P. 1².

Le remaniement du camp, en septembre 1941, correspond dans la droite ligne à cette volonté de ne pas être associés à des bandits. A l'arrivée des femmes arrêtées pour actes de résistance, dès le mois d'août, les internés s'insurgent contre la décision de les envoyer dans la baraque qui accueille les prostituées. Ils obtiennent alors qu'elles soient installées dans une moitié de baraque du camp P. 1. En septembre, un nouveau contingent de femmes arrive. C'est alors que le camp subit une réorganisation, avec la création du camp P.2, où les nouvelles arrivantes sont envoyées. Les hommes ont aménagé pour elles la baraque, qui compte même des lavabos, et ils ont eu l'attention de cueillir des fleurs pour en décorer les tables, égayant leur arrivée.

Les nouvelles venues établissent à leur tour leurs revendications, commençant par la demande de désinfectant pour se débarrasser des punaises qui infestent leur baraque. Elles se plaignent également des sacs de couchage en papier, qui font du bruit au moindre mouvement. Surtout, elles ont besoin de toilettes, car il n'y a pas d'autre installation que celle des hommes. Ce sont là encore les internés politiques qui creusent la fosse pour aménager des toilettes attenantes à la baraque.

Les internés prennent aussi en main l'aménagement « extérieur », qui ne suscite pas particulièrement l'intérêt de la direction : les allées du camp sont ratissées, débarrassées de leurs mauvaises herbes et des détritiques, qui sont enterrés. Des planches sont installées pour faciliter les déplacements sans patauger dans la boue. Des parterres de fleurs sont aménagés par une équipe de jardiniers, ce qui améliore l'apparence du camp P.1. Un potager est également créé, et il produit rapidement des haricots, des salades, des radis, qui améliorent grandement la maigre pitance des internés dès la fin du mois de juin 1941. Les repas sont

¹ Lettre du Docteur PESQUE à sa femme Georgette, juillet 1941, citée dans : F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 90.

² F. Grenier, *Ceux de Châteaubriant*, p. 26.

d'autant plus appréciés qu'ils sont préparés avec soin par les cuisiniers, eux-mêmes internés politiques, qui font au mieux : « *le tout est proprement fait et aussi bien que possible avec pas ou peu de graisse* »¹.

Une « cantine » a de plus été mise en place officiellement, durant les premiers mois de leur internement. Les internés ont obtenu du capitaine Leclercq que l'un d'eux puisse sortir chaque jour du camp, sans être accompagné de gendarmes, pour se procurer quelque supplément en ville, chez les commerçants ou au marché. Avec l'argent mis en commun de ses camarades, le préposé à la cantine peut ainsi acheter, par exemple, de la bière, des fruits et des légumes². Ce système est mis à profit pour l'évasion de Fernand Grenier et Henri Raynaud le 18 juin 1941. Entre autres conséquences de ces évasions, la cantine est supprimée. Elle est rétablie un peu plus tard mais ceux qui sont autorisés à sortir pour la faire fonctionner sont désormais des indésirables de droit commun.

Les internés politiques aménagent également leur terrain de sport, lieu de nombreuses compétitions sportives et de l'entraînement quotidien. Ils ne ménagent pas leur peine pour rendre un aspect vivable au camp, et l'aménager selon leurs besoins.

Tous ces aménagements sont rendus possibles par l'organisation interne mise en place par les internés. Un « Comité de direction » a été désigné : les hommes de chaque baraque ont choisi un de leurs camarades, soit une dizaine de délégués. Ces délégués relaient les demandes de leur compagnons de baraques, le Comité en débat et prend les décisions. C'est aussi à lui qu'il revient de trancher si des conflits se présentent entre les internés. Le Comité s'appuie sur des groupes spécialisés qui discutent chacun de leur domaine (éducation, santé, sports, ravitaillement, loisirs). Mais le Comité s'assure aussi des liens avec l'extérieur et prépare les éventuelles évasions.

Cette attitude est loin d'être partagée par les autres catégories d'internés qui, comme on l'a vu, vivent par petits groupes indépendants, bien que tous n'hésitent pas à protester des conditions qu'ils subissent dans le camp, et à solliciter des améliorations. Les demandes consistent essentiellement à obtenir de sortir du camp pour se rendre en ville, autorisations de sorties systématiquement refusées par le chef de camp. Il est évident qu'une fois sortis, la

¹ Journal de R. SENTUC, 232^e jour, samedi 24 mai 1941, *op. cit.*

² F. GRENIER, *C'était ainsi*, p. 83.

plupart ne rentrerait pas. Pour ce qui est de l'organisation, les indésirables et nomades se contentent du système de corvées mis en place par le capitaine Leclercq (appels, cuisine, etc.).

Il est vrai que les gens du « milieu », souteneurs, marché noir, ne manquent pratiquement de rien, leur principale préoccupation étant de « *se procurer du bien être supplémentaire* »¹ : ils se font envoyer des colis bien garnis, avec des denrées chères et difficiles à trouver. Ils continuent leurs « affaires » malgré l'internement, par l'intermédiaire de leur visiteurs ou du courrier, cherchant par tous les moyens possibles à déjouer la surveillance de leur gardiens. Selon les rapports du chef de camp, ils « *ne pensent qu'à se faire beaux, boire et manger* »², « *ne pensent qu'à la toilette et au bien-être* »³. Fernand Grenier les décrit passant leurs journées à jouer aux cartes pour de l'argent, se disputant, criant et se pavanant, « *de grosses bagues aux doigts* »⁴, faisant de grands repas le soir avec leurs « filles », parfois rejoints par le chef de camp.

Les internés gaullistes n'ont certainement pas le temps de s'organiser, étant donné la courte durée de leur séjour au camp. Quant aux autres indésirables, ils cherchent probablement avant tout à améliorer les rations quotidiennes, préoccupation de tous les internés, mais avec des moyens bien plus réduits que ceux dont disposent les trafiquants. Selon le chef de camp, les vagabonds, par exemple, cherchent avant tout à se procurer à boire et à se faire libérer.

Enfin, les nomades vivent en une communauté fermée, qui accepte même difficilement l'intervention des infirmières et des médecins. Ils passent la plupart de leur temps à effectuer des corvées, mais le chef de camp envoie parfois certains hommes à l'extérieur pour accomplir des travaux, assimilés aux corvées. Un « atelier familial » a, enfin, été installé dans une des baraques, mais suite à une décision du chef de camp et non une demande, semble-t-il de la part des internés nomades.

¹ Rapport mensuel de mai 1941, ADLA 1694 W 39.

² Rapport mensuel de juillet 1941, ADLA 1694 W 39.

³ Rapport mensuel d'octobre 1941, ADLA 1694 W 39.

⁴ F. Grenier, *C'était ainsi*, p. 81.

b. La solidarité entre les détenus

La solidarité dont il est question ici s'exerce à Choisel entre les détenus communistes, et ne se manifeste pas vraiment chez les autres internés, qui soit restent trop peu de temps, soit se comportent comme si l'internement ne les touchait pas (internés de droit commun), soit encore sont trop isolés. La communauté des nomades est trop méconnue pour qu'on ait connaissance de leur comportement, mais l'on peut supposer qu'une solidarité s'exerçait au moins au sein de chaque famille (bien que les rapports mentionnent souvent des disputes entre membres d'une même famille, des rixes, des vols).

Les détenus communistes sont rapprochés par le sentiment de partager un idéal et des convictions communs. L'expression de ce sentiment d'appartenance à une communauté d'esprit est la solidarité qui s'exprime sous diverses formes entre les individus, et se rencontre dans tous les camps où séjournent des communistes. Le cadre de cette solidarité est avant tout celui de la « famille », qui regroupe un plus ou moins grand nombre d'internés, selon le camp. A Choisel, le partage se fait au sein de la baraque, certainement divisée en groupes d'une douzaine d'individus. Au sein de cette « famille », les internés se soutiennent mais surtout ils partagent : lorsqu'un des membres reçoit un colis, son contenu est partagé équitablement avec tous les autres, pour la nourriture, les cigarettes... Car s'ils sont droit aux colis, beaucoup d'internés n'en reçoivent pas, ou rarement, en raison du manque de moyens de leurs proches. Les plus favorisés font donc profiter leurs camarades des bonnes choses qu'ils reçoivent. Paulette Capliez se souvient notamment « *du chocolat et des grands cakes* » qu'une de ses compagnes recevait régulièrement de la part de son fiancé¹.

Les internés mettent également en place des « cantines » internes. Certains touchent en effet encore leur salaire, ou disposent d'un peu d'argent envoyé par leur famille. Ils peuvent donc s'acheter des biens, le plus souvent des cigarettes ou le nécessaire pour se raser. Ils en revendent alors, pour des sommes modiques, à leurs co-internés, qui n'ont ainsi pas l'impression de bénéficier de la charité des autres.

Ils bénéficient aussi de la solidarité des habitants de la région, qui réservent du beurre et, en période de chasse, du gibier, pour les offrir aux internés².

¹ Témoignage de P. CAPLIEZ, *op.cit.*.

² F. GRENIER, *C'était ainsi*, p.86.

Outre ce soutien substantiel apporté par le partage des denrées et des objets de première nécessité, les internés se soutiennent également moralement. Un encadrement des plus jeunes par les plus vieux est instauré, certaines « figures » se démarquent par leur autorité naturelle et leur charisme, comme Jean-Pierre Timbaud, ex-secrétaire du syndicat C.G.T. des Métaux pour la région parisienne. Représentant des internés auprès de la direction, orateur fougueux selon Fernand Grenier, il est avant tout un ami, voire un père : « *Il connaît tout le monde. Il se promène toujours d'un groupe à l'autre. Si quelqu'un est soucieux, il lui cause familièrement, il le reconforte, trouvant chaque fois le mot, l'explication qui convient. Connaissant bien les parents de Guy Môquet, il s'est efforcé avec une patience affectueuse de remplacer le père* »¹ (le père de Guy Môquet, l'ex-député communiste Prosper Môquet, est en effet interné en Algérie). Les « anciens » protègent donc, dans la mesure du possible, les plus jeunes, s'efforcent de leur faire garder un bon moral.

Il arrive souvent, étant donné que les internés sont originaires des mêmes régions, que se retrouvent ensemble des amis, qui partagent un passé de militant dans la même ville, la même entreprise, le même syndicat. Au fil des transferts, de nouvelles amitiés se nouent également, et les internés, en arrivant dans le camp, retrouvent avec joie ces amis. Le fait de se retrouver ainsi est un réconfort car il permet aux internés de se sentir moins « perdus », de parler de connaissances communes, de leur ville d'origine, de faire revivre des souvenirs heureux. En se retrouvant, ces internés s'échangent également des nouvelles, des informations, gardant un lien avec l'extérieur, étant parfois rassurés sur la situation de leur famille.

Les internés manifestent également leur soutien auprès d'un des leurs touché par un drame. Ce sont parfois de véritables cérémonies, comme après l'exécution du mari d'une internée, Marie Bréchet : « *quel autre souvenir plus poignant, plus émouvant que la remise d'un bouquet à la camarade Bréchet, femme de notre camarade tombé sous la guillotine en criant : « Vive le P.C. ! Vive la France ! » Quand la camarade Françoise de notre camp s'avance vers la camarade Bréchet, présente parmi les spectatrices derrière les barbelés pour lui remettre un magnifique bouquet et une dentelle à la main, tous, comme un seul homme, nous nous levons. Le silence absolu fait planer dans l'air un souffle de pensée ardente, de souvenir ému et de volonté indomptable* »². Face à la difficulté de trouver les mots justes pour

¹ F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 66-67.

² Journal de Pierre RIGAUD, dimanche 21 septembre 1941, *op. cit.*

exprimer leur compassion et leur peine, les internés ont trouvé un geste simple, plein de délicatesse.

Dans leurs lettres, les internés passent aussi des messages de soutien aux familles de leurs camarades fusillés, ou dont ils sont sans nouvelles. Et quand par hasard ils en ont, ils demandent à leur famille de passer le message, pour que telle épouse, telle mère, cesse de s'inquiéter. Ils savent bien que l'essentiel est d'être informé, tout autant qu'eux ont besoin de l'être. Certains écrivent aussi parfois directement à la famille d'un de leurs camarades. Ainsi, le 30 avril 1942, Eugène Kerbaul écrit aux parents de son ami Georges Tompousky pour les informer que celui-ci a été transféré la veille vers une destination inconnue, et leur demande de leur donner, à ses camarades de baraque et lui-même, des nouvelles dans le cas où ils en auraient¹. Il s'avère malheureusement que Tompousky a été fusillé à Nantes le jour même. Il faut souligner ce geste de solidarité en mentionnant le fait qu'en écrivant ainsi aux parents de son ami, Eugène Kerbaul se prive de l'envoi d'une lettre à sa propre famille, le nombre de lettres envoyées par interné étant limité à deux par semaine.

Un autre exemple est fourni par une carte de vœux pour la nouvelle année, adressée par Pierre Rigaud à Yvonne Granet, dont le mari a été fusillé le 22 octobre 1941. Employant le « nous » collectif traduisant la solidarité et l'affectueux souvenir de tous ses camarades et de lui-même, Pierre Rigaud lui adresse ses vœux, teintés de messages d'espoir : « *Nous nous sommes persuadés qu'il te sera agréable de recevoir nos souhaits pour toi, ton cher fils, tous les tiens. [...] Nous avons la certitude que 1942 sera annonciateur d'horizons nouveaux [...] la mémoire de nos chers disparus plane sur nos têtes* »². L'emploi de la première personne du pluriel est aussi révélateur de cette esprit de communauté qui unit les internés politiques.

c. « Débrouillardise », vols et trafics

Les développements précédents soulignent l'organisation solidaire dont font preuve les internés communistes, qui sont aussi les plus nombreux. Les « droit commun », moins nombreux, sont certainement les plus « riches » des internés et n'ont donc qu'à acheter ce

¹ Carte d'Eugène KERBAUL à Monsieur et Madame TOMPOUSKY, 30 avril 1942, Archives de l'Amicale de Châteaubriant, carton 2.

² Carte de Pierre RIGAUD à Yvonne GRANET, 31 décembre 1942, Archives de l'Amicale de Châteaubriant, carton 5.

dont ils ont besoin, ou à se le faire envoyer par leurs relations. Les nomades et les vagabonds, certainement les plus déshérités, doivent trouver des moyens d'améliorer leur sort de n'importe quelle manière. Se développent alors, parmi toutes ces catégories d'internés diverses méthodes plus ou moins élaborées pour ce procurer ce qu'ils veulent, du vol pratiqué individuellement au trafic plus élaboré. Le but n'est évidemment pas le même, car si le vol, pratiqué par les plus « pauvres », vise à satisfaire des besoins ou envies immédiats, le trafic a avant tout une visée lucrative.

On a déjà mentionné le trafic de denrées mis en place par les internés de marché noir, qui revendaient aux autres internés les produits qu'ils recevaient dans leurs colis. Un autre épisode est relaté par Alfred Gernoux, sans que l'on puisse précisément savoir à quel moment il a eu lieu : « *Il arriva qu'un riche propriétaire de forêts des environs fit une chasse à courre qui abattit plusieurs chevreuils et sangliers ; le donateur pria les détenus de marché noir qui obtenaient facilement le privilège de sortir, de ravitailler en gibier les détenus politiques. Ils le firent en se faisant largement rétribuer ; le donateur l'apprit et le fit savoir, si bien que la barrière augmenta encore entre les deux clans* »¹. On en déduit tout d'abord que cet événement a dû avoir lieu après le mois de juin 1941, car la « cantine » qui permettait aux politiques de sortir avait alors été supprimée. Il pourrait avoir eu lieu en décembre 1941, car le tableau mentionnant les punitions fait état de deux internés incarcérés trente jours pour avoir vendu des denrées qu'ils devaient remettre gratuitement² (mais il peut s'agir d'un autre cas similaire). On constate une fois de plus que les internés politiques bénéficiaient de la solidarité des habitants de la région, bien que le geste ait été détourné par les internés de marché noir. Cela souligne effectivement le fossé qui existe entre ces deux catégories d'internés, et surtout l'impudence de ces « marché noir » qui n'hésitent jamais face à l'occasion de faire du profit. On peut donc supposer que ce genre de trafics exista à maintes reprises, qu'il soit découvert ou non par les autorités.

Les relevés des punitions infligées font également état de nombreux vols. Les punitions infligées consistent toujours en l'isolement dans le local disciplinaire du camp, pour plusieurs jours.

¹ Alfred GERNOUX, *Châteaubriant et ses martyrs*, Ouest Editions, Nantes, 1991, p. 72.

² Rapport mensuel de décembre 1941, ADLA 1694 W 39.

Au mois de mai, le chef de camp mentionne par exemple le cas d'une femme, Flora Codmer (nomade), qui contraint sa fille, employée à l'infirmierie, à voler du lait concentré destiné aux enfants malades. Elle le donne alors à son « *amant* » qui le consomme. Les deux complices sont alors punis de huit jours de « prison ». Toujours au mois de mai, il est fait mention de plusieurs cas de vol de charbon pour alimenter les poêles. L'interné Michelet (nomade) agit également pour pouvoir se chauffer : « *Les poëles [sic] étant supprimés dans les chambres à la suite des vols incessants de combustibles, [il] a été rechercher le sien et l'a remonté sans autorisation* »¹. Les nuits devaient être encore très fraîches en cette saison, et cet interné a tenté d'y remédier malgré les mesures punitives visant à maintenir le calme dans les baraques plutôt que le chauffage. Le chef de camp a certainement considéré comme de la plus haute insolence cet acte puni également de huit jours de prison. Le chauffage semble effectivement être une préoccupation importante, car, on l'a vu, les rations de combustible étaient maigres et parfois inexistantes. C'est certainement ce qui a poussé l'interné Gianordoli à essayer de démolir les baraques des nomades pour faire du feu, en septembre 1941².

De nombreux vols sont mentionnés car découverts et sanctionnés, mais il s'en est probablement produits d'autres, qui n'ont pas été portés à la connaissance des gardiens. Il s'agit souvent de vol de nourriture à la cuisine, ou de vol de bois. Pour les internés coupables de ces vols, la nécessité a certainement été plus forte que les éventuels scrupules, dans ce cadre particulièrement contraignant de l'internement. La catégorie à laquelle appartiennent les détenus incriminés n'est pas précisée par le commandant Moreau, mais il faut constater sur les comptes-rendus du capitaine Leclercq que ce sont souvent les nomades. Les descriptions des internés politiques comme des autorités soulignent unanimement leur très grand dénuement et leur souffrance à vivre enfermés. Ainsi mis aux abois, on peut comprendre aisément que des individus se « servent » pour se procurer ce qu'ils ne peuvent acheter.

¹ Rapport mensuel de mai 1941, ADLA 1694 W 39.

² Rapport mensuel de septembre 1941, ADLA 1694 W 39.

B. Tromper l'ennui

L'inactivité qui règne dans le camp du fait de l'internement peut se révéler très pesante et participer d'une certaine démoralisation des internés, ainsi que d'un affaiblissement physique aggravé par les pénuries. Les internés ont évidemment la possibilité de parler entre eux, de jouer aux cartes, comme le font si souvent les « droit commun » selon Fernand Grenier¹. Mais les possibilités restent limitées.

Là encore, les internés communistes se distinguent en mettant en place de nombreuses activités intellectuelles et sportives : l'intérêt est de rester actif et en bonne forme physique, de mettre ce temps « perdu » à profit pour se cultiver, d'occuper les jeunes comme les plus vieux. C'est aussi une forme de résistance à l'internement administratif, d'autant plus que ces activités sont doublées d'une organisation clandestine.

a. Les « Universités »

L'organisation d'une « Université » à Choisel est dans la continuité de ce que les internés ont rencontré, créé, dans d'autres camps ou prisons. Les connaissances de chacun sont utilisées au mieux, et tous sont invités, incités à suivre les cours, en fonction de leurs intérêts et de leurs capacités. Si les internés comptent parmi eux des intellectuels, des professeurs, des médecins, d'anciens élus, des ingénieurs, la grande majorité est avant tout composée d'ouvriers, d'artisans qui, pour beaucoup, n'ont même pas atteint le Certificat d'études, étant obligés de gagner leur vie très tôt. Certains étaient même illettrés et, selon le témoignage d'Odette Nilès, sont repartis de Choisel en sachant lire, écrire et compter². Le « recteur » de cette université est l'interné Pierre Rigaud : il dirige et organise l'ensemble.

Il existe donc des cours « du premier degré » pour ceux qui ont le plus de lacunes, en Français, en mathématiques (l'algèbre, la géométrie et l'arithmétique sont enseignés). Un cours de Français de niveau supérieur permet à ceux qui le souhaitent d'approfondir leur connaissances. C'est l'instituteur Raymond Laforge (fusillé le 22 octobre 1941), qui assure jusqu'à sa mort le cours de grammaire, se dévouant à ses élèves, des ouvriers qui n'ont pas eu la possibilité d'étudier au-delà de l'école primaire : « *on l'a vu journallement aller relancer*

¹ F. GRENIER, *C'était ainsi*, p. 81.

² Odette NILES, avec Serge FILIPPINI, *Guy Môquet, mon amour de jeunesse*, L'Archipel, Paris, 2008, p. 57.

chacun de ses auditeurs, corriger leur dictée, expliquer le pluriel du verbe ou l'accord du participe. Son métier, c'est sa vie »¹. Tout comme les médecins assistent les infirmières, il apparaît évident aux professeurs internés qu'ils doivent faire profiter les autres de leur savoir. Grâce à un extrait de lettre, justement, on sait que le docteur Antoine Pesqué participa non seulement au bon fonctionnement de l'infirmerie, mais aussi à l'université, en donnant des « *cours d'allemand premier degré, cours d'hygiène publique, cours d'économie politique* » ainsi que des cours de secourisme aux « *camarades femmes* »².

Tous ceux qui ont une quelconque connaissance dans un domaine en font profiter les autres, et ces derniers transmettent à leur tour ce qu'ils ont appris. Ainsi, Odette Nilès apprend la sténo puis l'enseigne à ses camarades³ (cela permet des « classes » moins chargées, et sert par la suite dans les autres camps). Les domaines sont donc très étendus, et l'on peut ainsi énumérer, outre ceux déjà mentionnés, des cours, d'anglais, d'espagnol, de russe (interdit après l'attaque de l'Union Soviétique par les armées d'Hitler, le russe continue d'être enseigné clandestinement), des cours de philosophie, de littérature, de poésie, d'histoire, de géographie, de musique (solfège et chorale), ou même d'électricité. Des conférences sont également données, souvent pour faire l'éducation politique des internés, sous le couvert de titres anodins et surtout qui n'ont pas de rapport avec le sujet traité.

En raison de la séparation des politiques dans deux parties du camp, les mêmes cours ont lieu dans le P.1 et le P.2, et parfois, certains professeurs sont autorisés à passer de l'un à l'autre. C'est pourquoi il est si nécessaire de mettre à profit les compétences de chacun. De même, après chaque fusillade, il faut non seulement réorganiser le comité de direction, mais aussi trouver de nouveaux professeurs. Se succèdent ainsi trois professeurs d'allemand : Antoine Pesqué (fusillé le 22 octobre 1941), René Perrouault (fusillé le 15 décembre suivant), Marcus Garbarz (fusillé lui aussi le 30 avril 1942).

Les internés bénéficient aussi de la bibliothèque du camp, qui semble avoir compté près de six cent livres, sans compter les ouvrages « interdits », passés clandestinement, cachés d'un camp à l'autre, comme par exemple *L'Histoire du Parti bolchevik de l'U.R.S.S.*, que la femme de Jean Grandel lui avait apporté lors d'une visite à la Centrale de Clairvaux. Pour ce

¹ F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 76-77.

² Lettre de Antoine PESQUE à sa femme Georgette, juillet 1941, citée par F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 90.

³ O. NILES, *Id.*, p. 57.

qui est des ouvrages de la bibliothèque, ce sont surtout des romans, comme *Autant en emporte le vent*, de Margaret Mitchell, *Vent d'est, vent d'ouest* de Pearl Buck, des œuvres de Jack London, etc.¹. Certains internés sont pris d'une véritable passion à la fois pour la lecture et l'apprentissage, comme par exemple Emile David et Maximilien Bastard, qu'évoque Fernand Grenier : ils ont tous les deux suivi les cours d'allemand avec intérêt et « *on a pu les voir, chaque matin, au cours d'une promenade sur la piste, s'exercer mutuellement à la prononciation* » ; Maximilien Bastard, surtout, « *élève de plusieurs cours, [...] a littéralement partagé ses jours, depuis cinq mois qu'il est à Châteaubriant, entre la classe et la lecture* »².

C'est exactement un des objectifs de cette université : mettre à profit ce temps d'inaction forcée pour faire des choses dont les internés n'auraient peut-être pas eu l'occasion dans le cadre de leur vie normale. Selon Fernand Grenier, soixante-dix à quatre-vingts pour cent des internés suivent au moins un cours, beaucoup d'autres plusieurs³, ce qui traduit une assez bonne réussite pour les internés ayant mis en place cette organisation.

b. Le sport

Le « repos » forcé et les privations mettent également les corps à rude épreuve, mais les internés s'évertuent à entretenir leur forme physique, à la fois dans un souci de bonne santé général, mais aussi dans le but caché d'être capable de rejoindre la Résistance dès une éventuelle libération ou évasion.

Les multiples activités sportives des internés politiques de Choisel sont mises en place sous la direction d'Auguste Delaune, véritable athlète, ancien secrétaire général de la Fédération sportive et gymnique du travail. Il fait rapidement aménager une piste de course et un terrain de volley-ball. Tous les matins, les internés qui le veulent participent à la séance de gymnastique qu'il dirige. Conscient que ses élèves ne sont pas bien nourris et subissent parfois des baisses de moral, il organise des jeux pour relancer leur motivation⁴.

D'autres détenus qui pratiquaient également des sports participent à l'organisation, et des équipes sont mises en place, notamment de football et de volley-ball. Certains sont

¹ O. NILES, *Guy Môquet*, p. 57 ; témoignage de Paulette Capliez, reproduit en annexe.

² F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 79-81.

³ F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 142.

⁴ O. NILES, *Guy Môquet*, p. 59-60.

davantage tournés vers la boxe et la lutte, avec notamment le député Charles Michels, ancien champion de boxe, et surtout l'interné Dumoulin. La course et la marche à pied sont souvent pratiquées, avec leurs champions : ceux du syndicat des terrassiers pour les marcheurs, Rino Scolari pour les coureurs.

La fête hebdomadaire du dimanche est l'occasion d'organiser des compétitions sportives, et toutes autres sortes d'occasions : anniversaires, 14 juillet. Pour l'anniversaire de Jean-Pierre Timbaud, le 21 septembre 1941, qui est aussi un dimanche, les courses se succèdent, accompagnées de divertissements : 60 mètres, 200 mètres, relais, marches¹. Ces événements sont bien évidemment soumis aux aléas de la météo : les compétitions sportives projetées à l'occasion du 14 juillet par les internés ont ainsi été empêchées par le mauvais temps².

c. Les divertissements et les arts

Outre le sport, les internés politiques pratiquaient d'autres activités qui étaient parties prenantes de leurs célébrations, hebdomadaires ou plus exceptionnelles. Ces journées de fête rappellent aux internés les fêtes populaires auxquelles ils avaient l'habitude de participer avant la guerre. C'est de cette manière, aussi, une façon de faire un pied de nez à leurs gardiens : reproduire des événements représentatifs de leurs engagements, de leur militantisme, avec leur autorisation !

La classe de français met en scène et interprète des pièces de théâtre. Comme il y a peu de femmes au P.1, les rôles sont joués, presque toujours, uniquement par des hommes³. Une scène est montée, avec des décors et des costumes, au mieux des possibilités.

Les internés aiment se déguiser, malgré leurs maigres moyens, à toutes les occasions. Ainsi, le 14 juin 1941, pour « célébrer » l'inauguration de la fosse septique, quelques internés se déguisent et prononcent un discours devant leurs camarades. Le 21 septembre, jour de l'anniversaire de Jean-Pierre Timbaud, une procession est organisée : les internés défilent par corporation, portant, en plus d'une pancarte indiquant leur métier, des éléments représentatifs, sous le commentaire « au micro » de Timbaud lui-même⁴.

¹ Journal de P. RIGAUD, dimanche 21 septembre 1941, *op. cit.* ; photographie en annexe n°11, p. 154.

² Bulletin de renseignements n°2, 14 juillet 1941, ADLA 43 W 150.

³ Cf. photographie en annexe n°12 p. 155.

⁴ Journal de P. RIGAUD, 21 septembre 1941, *op. cit.* ; photographie en annexe n 12.

Il existe une « société des Bigophones » qui se charge des animations, avec certains internés qui font offices de « chanteurs comiques », et deux chorales, dont une composée exclusivement de Bretons chantant de vieilles chansons dans leur langue. Les chants entrecoupent ainsi les après-midi sportifs, pour la plus grande joie des spectateurs.

Autre « institution » : le clown Bobby et sa troupe, une groupe de jeunes internés. « Bobby » est effectivement clown professionnel (son véritable nom n'a pas pu être retrouvé), il amuse les internés par ses tours et par ses numéros d'équilibrisme. En août 1941, Bobby et sa troupe mettent en place une piste de cirque et se griment en tribu africaine¹.

Au quotidien, les internés lisent, jouent aux cartes ou aux échecs. La partie d'échec, notamment, est un moment attendu de certains passionnés, et c'est aussi un souvenir qui a marqué les anciens internés, car la plupart de ces joueurs assidus ont été fusillés : Poulmarch, Pourchasse, Môquet, Thoretton, Auffret, Rigaud, Michels, Ténine...

Les plus « manuels » des internés politiques, qui parfois ne participent pas aux cours, s'occupent en « bricolant », taillent du bois par exemple. Comme les leçons ont lieu dans les baraques, elles sont parfois gênées par le bruit des marteaux et il faut intervenir pour faire cesser le bruit et insister sur l'importance des cours. Ces divergences se règlent toujours dans la bonne humeur, les scènes se répètent avec les mêmes acteurs, pleines d'humour². Plus discrètement, un petit atelier artisanal est organisé, les outils sont cachés derrière les cloisons. Les internés fabriquent des petits coffrets en bois, de petits sabots montés en pendentifs (qui auraient servi aux femmes d'internés à se reconnaître) et d'autres menus objets³. L'un d'entre eux réalise même des bagues à partir de pièces de monnaie⁴. Les internés envoient ces objets à leur famille, ou se les offrent entre eux, comme par exemple à l'occasion des fêtes de Noël. En témoigne un petit message adressé aux femmes internées : *« A celles qui nous font passer d'agréables moments, et sans le charme desquelles le camp de Choisel demeurerait terne et sans vie : Nous nous permettons de vous offrir ces quelques bricoles à l'occasion de Noël et de la naissance pleine d'espérances de quarante deux. Les choses sont inégales, hélas ! Nous vous laissons le soin d'en déterminer chaque propriétaire.... Dans l'espoir de faire mieux la*

¹ Cf. annexe n°14 p. 157.

² Témoignage d'André BOLZE, p. 317, archives de l'Amicale de Châteaubriant, carton 2.

³ Cf. annexe n°15 : p. 158 : coupe-papier en bois fabriqué au camp.

⁴ O. NILES, *Guy Môquet*, p. 74.

prochaine fois, nous nous permettons de vous embrasser fraternellement. »¹ Cette activité est plutôt bien dissimulée, car elle n'est jamais découverte. Cependant il arrive que les gendarmes découvrent avec surprise des outils très divers (« *scies à métaux, poinçons, boulons, clés, limes* »), lors des fouilles régulièrement opérées dans les baraques².

Ces outils ne sont évidemment pas destinés uniquement à l'artisanat, car les internés politiques se préparent avant tout pour l'organisation d'évasions.

¹ Message signé « Roger [SEMAT] et Rino [SCOLARI] », Noël 1942, archives de l'Amicale de Châteaubriant, carton 1.

² Lettre du sous-préfet de Châteaubriant au préfet de la Loire-Inférieure, 1^{er} décembre 1941, ADLA 1694 W 39.

C. Résister à l'internement

La résistance à l'internement concerne tous les internés mais, comme en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie, la mise à profit du temps libre, les différences sont assez flagrantes entre les catégories d'internés. C'est une situation inhérente aux motifs de leur internement. Les internés de droit commun cherchent avant tout à s'évader pour retourner à leurs forfaits, les nomades pour échapper au confinement si contraire à leur mode de vie. Les communistes se soucient avant tout de garder le contact avec l'organisation communiste clandestine et de rejoindre la lutte contre l'occupant et le régime vichyste. Ceux qui sont internés pour des périodes très courtes (comme les gaullistes) n'ont pas à s'inquiéter de ce point de vue : à l'issue de leur détention, ils pourront faire à nouveau ce qu'ils souhaitent.

Là encore, les communistes déploient leur organisation. Le Comité de direction ne s'occupe pas seulement d'organiser les activités, le sport, les cours. Il se charge également des transmissions clandestines depuis l'extérieur et vers l'extérieur, et d'organiser les évasions. Cependant tous les internés qui espèrent s'échapper ont recours à des messages clandestins, et pas seulement les politiques.

a. Les transmissions clandestines

Peu d'informations parviennent officiellement aux internés. Il faut cependant signaler que, au moins jusqu'en octobre 1941, la presse est autorisée dans le camp¹ et, jusqu'en juin, les internés peuvent écouter le poste de T.S.F. que possèdent les gendarmes. Il semble même que trois postes de radio aient été en possession d'internés politiques avec l'autorisation du capitaine Leclercq. Ceux-ci sont confisqués en juillet 1941 par le lieutenant Moreau, et les internés ne sont plus autorisés à écouter la radio du poste de garde.

Il faut préciser que, à l'encontre des intentions du chef de camp, les internés politiques ont été informés de l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'U.R.S.S. Deux versions de cet événement existent. Selon la première, les internés l'auraient appris tout simplement par le poste de radio des gendarmes, qui n'avaient évidemment pas prévu cette annonce et n'auraient pu couper la transmission à temps (c'est la version généralement répandue parmi

¹ Rapport du chef de camp au sous-préfet de Châteaubriant, 2 juin 1941, ADLA 43 W 152.

les internés). La seconde version est fournie par le capitaine Leclercq dans son rapport du mois de juin 1941 : selon lui, les internés auraient appris la nouvelle diffusée par « *un poste de T.S.F. appartenant à un Castelbriantais voisin du camp [...] suffisamment bruyamment pour que tout le camp l'entende* ». Pour corriger cela, « *les succès allemands parviennent seuls à la connaissance des internés ; une démarche énergique a été faite près du propriétaire du poste de T.S.F. trop bruyant* »¹. Cette version ressemble beaucoup à une excuse inventée pour parer à toute remarque, mais il était peut-être possible aux internés d'entendre la radio d'une ferme voisine.

Les informations qui leur parviennent étant désormais contrôlées, les internés décident d'avoir leur propre poste de radio. Il est apporté par la femme d'un interné, lors d'une visite, « *dissimulé dans un volumineux paquet duquel émerge un pain et le goulot d'un litre de vin* »². Sous prétexte d'embrasser son mari, la femme s'approche pendant que le gendarme de garde est distrait par un interné, elle tend le paquet à son époux qui le donne aussitôt à un quatrième interné. Le paquet est caché et le gendarme ne découvre rien. Le poste est placé dans une niche aménagée dans le sol du lavoir, dans le camp P.1. Une prise de courant est par ailleurs installée dans la baraque 5, où a lieu l'écoute. Chaque jour, le poste est transporté dans une lessiveuse, sous du linge, du lavoir à la baraque et de la baraque au lavoir. Ce stratagème n'est jamais découvert et les internés parviennent même à emporter le poste dans leurs bagages lors de leur transfert au camp de Voves. Leurs bagages sont alors portés par les gendarmes... qui ne découvrent rien non plus.

Certains internés sont donc responsables de l'écoute des messages, ils les prennent en note et les transmettent à d'autres, qui font de même. Ainsi tout le monde est informé des principaux événements, mais toujours très discrètement. Quant aux consignes importantes, notamment en ce qui concerne les évactions, seuls les individus concernés sont informés. Malgré la fraternité, la prudence reste de mise. Celui qui ne sait rien ne peut pas parler.

Des messages peuvent être dissimulés dans le courrier ou dans des phrases anodines lors des visites. Les rapports sur la lecture du courrier précisent que les internés reçoivent des informations sous forme de messages codés, parfois difficiles à décrypter, d'autant plus quand

¹ Rapport mensuel de juin 1941, ADLA 1694 W 39.

² F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 31.

le camp est privé de censeur¹. Certains sont décryptés sur place, d'autres expédiés à la Sûreté nationale. Une fois décodés, ils sont parfois adressés à leurs destinataires afin de démanteler les réseaux de résistance.

Le chef de camp se plaint également que les habitants de Châteaubriant viennent parler aux internés, leur fassent passer des journaux, les aident peut-être à communiquer avec l'extérieur. Et c'est bien le cas puisqu'un réseau de quelques habitants a aidé des évadés politiques. Un système a également été mis en place entre les internés et le dentiste de Châteaubriant, le docteur Puybouffat, qui recevait les détenus pour les soins. Les lettres étaient cachées dans la charrette de la cantine, le dentiste les récupérait et les envoyait, secrètement.

Les internés indésirables et nomades passent également des courriers de façon clandestine, ou contactent des personnes à l'extérieur et, comme les internés politiques, sont parfois pris. Ainsi, un interné surpris à avoir des contacts « *avec des personnes étrangères au camp* » est puni de quatre jours d'incarcération². Un autre indésirable, ayant « *tenté de faire passer une lettre en fraude* », est incarcéré huit jours dans le local disciplinaire³. Un souteneur, ayant « *essayé de faire partir clandestinement une lettre à sa « femme » et lui demandant l'envoi en cachette de vêtements et d'argent destinés à son évasion* » est quant à lui incarcéré huit jours et privé de courrier pendant quinze jours.

b. S'évader

Les évasions concernent toutes les catégories d'internés : indésirables de droit commun, politiques, nomades. Tous ne sont pas tentés de s'évader, notamment en ce qui concerne ceux qui purgent de petites peines : il est plus simple et raisonnable d'attendre la fin de la peine et la remise en liberté, permettant de reprendre sa vie, plutôt que de s'évader et d'être contraint de se cacher pour éviter d'être repris, avec une peine aggravée pour cause d'évasion.

¹ Par exemple : rapport mensuel de juin 1941, ADLA 1694 W 39.

² Rapport mensuel d'octobre 1941, ADLA 1694 W 39.

³ Rapport mensuel de novembre 1941, ADLA 1694 W 39.

Les rapports font état de nombreuses évasions ou tentatives. Lorsque les internés sont surpris en tentant de s'échapper, ou repris après leur évasion, ils subissent des mesures disciplinaires (isolement dans le local disciplinaire, pour des durées de quinze à trente jours).

Selon les règlements, l'évasion est théoriquement punie d'une véritable peine de prison pouvant aller de un à cinq ans¹, mais cette disposition ne semble pas appliquée à Choisel. La complicité lors d'une évasion est aussi très sévèrement réprimée.

Les motivations des internés sont diverses mais il s'agit bien évidemment pour tous de reprendre leur liberté, pour retourner à leur ancienne vie, voire rejoindre leur pays par leurs propres moyens en ce qui concerne les étrangers internés.

Pour les détenus politiques, l'enjeu est différent : il s'agit de reprendre la lutte, rallier la Résistance pour prendre part à l'entreprise de libération du pays. Les évasions de ces détenus correspondent à des ordres extérieurs qui précisent quand doit avoir lieu l'évasion, comment elle se déroulera, qui attendra à l'extérieur pour aider, et surtout qui doit s'évader. Les responsables sont les premiers concernés : ceux qui occupaient déjà une place importante dans un réseau de résistance avant leur arrestation, ou parce qu'ils sont des personnages de premier plan (représentants syndicaux, élus déchus de leurs fonctions), ces deux catégories se rejoignant généralement. On mesure ainsi l'importance des transmissions clandestines, de l'écoute de la radio aux contacts avec le docteur Puybouffat, membre d'un réseau de Résistance.

Ces évasions nécessitent d'être bien préparées : connaissance parfaite des heures de ronde et des habitudes des gendarmes, rendez-vous avec des personnes de confiance à l'extérieur, bonne forme physique également. C'est pourquoi la pratique du sport est si importante pour les internés. Il faut cependant signaler qu'à Choisel n'existe pas d'organisation militaire à proprement parler : celle-ci est véritablement mise en place dans le camp de Voves (Eure-et-Loir), où les internés de Choisel sont transférés en mai 1942 (il y existe de véritables cours théoriques notamment de topographie, et le sport dissimule par exemple des exercices de signalisation, afin de préparer les détenus à des combats urbains ou à la réalisation d'attentats²). Il existe cependant au moins un groupe d'« évadeurs », qui

¹ « Règlement des Centres de Séjour surveillé », article 13, *op.cit.*, ADLA 1694 W 37.

² A. CŒURE, *Témoignage d'un communiste : René Sentuc. Prisonnier politique français. Acteur et victime de la Seconde Guerre Mondiale. 1940-1944*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire contemporaine, sous la direction de Mr ROBERT, Faculté d'Orléans, année 1992-1993, p. 85-86.

restent dans le camp mais facilitent l'évasion de leurs camarades, soit en faisant le guet et en coupant les barbelés, soit en prenant une part plus active à l'évasion, comme pour les évasions des 18 et 19 juin 1941, déjà mentionnées auparavant. Ces évasions sont une très bonne illustration de toute l'organisation clandestine qui les prépare.

Tout d'abord, elles répondent à un ordre de l'extérieur : la direction clandestine du Parti communiste a demandé que les premiers internés à s'évader du camp soient des membres du Comité Central du parti : Léon Mauvais, Eugène Hénaff, Henri Raynaud, Fernand Grenier. Un rôle leur est déjà attribué dans le cadre de la lutte contre l'occupant. Une équipe de résistants organise toutes les étapes de l'évasion, notamment le réseau d'individus qui cache les évadés.

Deuxièmement, très peu d'internés sont informés : ceux qui ont reçu le message et participent à l'évasion et à sa dissimulation. Ainsi, les risques d'être découverts sont réduits au minimum. Les compagnons de baraque des évadés cachent leur absence au chef de camp, le temps pour eux de s'éloigner de la région.

Ceux qui prennent part plus activement à l'évasion sont quatre. L'interné responsable de la cantine, Robert Belbilloud, est évidemment informé : le matin du 18 juin, Henri Raynaud est dissimulé au fond de sa charrette, sous les cageots encore vides, et Fernand Grenier l'accompagne, soi-disant pour l'assister. Une fois à l'abri des regards, Raynaud sort de sa cachette. Les deux évadés quittent Belbilloud et retrouvent, un peu plus tard dans la journée, leur contact qui leur remet des tickets d'alimentation, l'adresse où chacun doit se rendre, le mot de passe. Chacun part pour sa destination. Quant à Robert Belbilloud, il est retourné au camp, une fois sa charrette remplie. Entre son départ et son retour, la garde a changé : les gendarmes qui ont pris le relais ne savent pas qu'il était accompagné, il rentre sans problème. On remarque ici l'importance de l'observation des tours de garde.

Le jour même, les internés profitent du système de contrôle des visites. Jean Poulmarch s'est procuré les autorisations, mais au lieu de les envoyer, les internés les ont gardées. Pour ne pas attirer l'attention des autres internés, un prétexte est trouvé pour tous les réunir. Jean-Pierre Timbaud « raccompagne » alors Eugène Hénaff à la sortie du camp, le faisant passer pour son visiteur : celui-ci présente son autorisation de visite (et donc de sortie) au gendarme de faction. L'autorisation est conforme, le garde le laisse sortir après avoir salué Timbaud. Le lendemain, les internés ont recours au même procédé : Louis Dolly accompagne Léon Mauvais à la porte du camp, et celui-ci sort sans problème¹.

¹ F. GRENIER, *C'était ainsi*, p. 85-88 ; Témoignage de Léon MAUVAIS sur Jean-Pierre TIMBAUD, Archives de l'Amicale de Châteaubriant, carton « à réintégrer », p. 4-5.

Tout cela implique donc une parfaite organisation, mais aussi une très bonne discipline et de l'abnégation : ne s'évadent que ceux qui ont été désignés, les autres doivent se faire une raison, alors que tous désirent faire de même. Il faut aussi être capable de se réjouir, de ne pas en vouloir aux évadés, alors que ceux qui restent internés subissent les mesures de représailles.

Il arrive parfois que les internés manquent de chance et ne puissent pas s'évader. C'est ce qui arrive à André Bolze, Lucien Brun, Robert Deloche et Emile Chesne,¹ dans la nuit du 15 au 16 avril 1942. Après une première tentative la veille, non découverte, lors de laquelle ils ne sont pas parvenus à s'ouvrir un passage dans les clôtures, les internés tentent leur chance. Parvenus au dernier grillage, après avoir manqué d'être surpris à deux reprises, une sentinelle allume sa torche et les découvre. Après interrogatoire, ils sont envoyés en cellule et y restent jusqu'au 7 mai, jour où les internés politiques sont transférés au camp de Voves.

D'autres internés, indésirables, nomades, sont parvenus eux aussi à s'enfuir, ou ont tenté de le faire. Les évasions durant le mois de juin 1941 sont par exemple assez nombreuses : deux internés nomades s'évadent le 2 juin, deux autres le 12, un indésirable (souteneur) le 14, puis ce sont les quatre communistes les 18 et 19. On comprend mieux ainsi que le capitaine Leclercq ait reçu un blâme pour « faute de service »² et ait été démis de ses fonctions de chef de camp. Les évasions sont par la suite moins fréquentes, mais continuent. Ainsi, le 30 janvier 1942, six détenus indésirables parviennent à s'évader, avec des complicités extérieures. Deux d'entre eux ont employé le même procédé que Eugène Hénaff et Léon Mauvais en juin 1941 : ils ont présenté des laissez-passer à la porte du camp, et le gendarme les a laissé partir. Une enquête poussée a eu lieu suite à cette évasion, et des complices ont été arrêtés³. Les méthodes employées ont été découvertes alors que pour l'évasion des politiques en juin 1941, les autorités n'ont jamais su comment les internés s'étaient échappés.

¹ Témoignage d'André BOLZE, «*De la Seine à l'Elbe* », Archives de l'Amicale de Châteaubriant, carton 2, n°17, p. 32-36 ; lettre du lieutenant Moreau au sous-préfet de Châteaubriant, 16 avril 1942, ADLA 43 W 156.

² Lettre du préfet de la Loire-Inférieure au capitaine Leclercq, 24 juin 1941, ADLA 43 W 152.

³ Rapports du lieutenant TOUYA datés des 5 et 6 février 1942, adressés au sous-préfet de Châteaubriant, ADLA 43 W 155.

Enfin, les internés profitent aussi de leur transfert (vers la prison, au tribunal, à l'hôpital) pour fausser compagnie aux gendarmes qui les escortent, ou de leur séjour à l'hôpital, où la surveillance est plus difficile à exercer. Suite à plusieurs cas de ce type, elle est cependant renforcée et le personnel médical reçoit des instructions interdisant les visites et les sorties.

c. Manifestations et incidents

Face à l'arbitraire des autorités, de leurs gardiens, à certaines mesures, les internés ressentent souvent l'envie, le besoin de se rebeller, de manifester leur colère ou leur haine.

Ainsi, alors qu'André Bolze et ses trois compagnons séjournent au « cachot » pour avoir tenté de s'évader, un incident survient. Le 25 avril 1942 vers 21 heures 45 ¹, le lieutenant Pana, officier remplaçant le lieutenant Touya, avise pendant sa ronde des internés qui s'attardent hors des baraques (selon André Bolze, il s'agit d'un interné qui se trouve dehors pour utiliser les latrines). Les internés n'obéissant pas à son ordre de rentrer dans leurs baraques, le lieutenant tire un coup de semonce avec son pistolet (ou le fait faire par un gendarme ? – là encore, les versions divergent). La balle, qui ne visait personne, traverse la cloison d'une baraque (effectivement peu épaisse) et manque de peu l'interné politique Robert Belbilloud, lequel s'en tire avec une déchirure du cuir chevelu. Le lieutenant tente de s'excuser mais ce n'est pas suffisant pour les internés politiques, qui se ruent tous devant le bureau du chef de camp. Ils essayent de profiter des circonstances pour obtenir la libération de leurs quatre camarades mais le lieutenant, bien qu'inquiet du tour que peuvent prendre les événements, n'a pas la capacité de la leur accorder.

Si ce rassemblement massif n'obtient pas le résultat escompté, d'autres manifestations qui ont eu lieu dès les premiers mois ont porté leurs fruits, par exemple quand les internés cherchaient à obtenir certaines améliorations, du matériel, ou protestaient contre la punition de l'un d'entre eux. Les gendarmes ne parviennent pas non plus à empêcher les internés de se rassembler pour observer une minute de silence le 11 novembre 1941², ou après les fusillades.

¹ Rapport du Capitaine BITEAU au sous-préfet de Châteaubriant, 26 avril 1942, ADLA 1694 W 39.

² Journal de Pierre RIGAUD, mardi 11 novembre 1941, *op. cit.*

Le 22 octobre 1941, par exemple, après le départ des camions emmenant les otages, les internés se rassemblent. Ils ont appris que l'exécution aurait lieu environ une heure après. Ils attendent, jusqu'à ce que certains entendent les échos des rafales. Une minute de silence est observée puis a lieu l'appel aux morts, prononcé par l'interné politique Henri Gauthier. Selon Odette Nilès, tous le camp est réuni, même les internés de droit commun sont venus pour rendre cet hommage : « *Pour une fois, nous étions tous rassemblés – hommes et femmes, politiques français et espagnols, voleurs, souteneurs et prostituées.* »¹

Des incidents assez fréquents révèlent les tensions entre internés et gardiens, la haine évidente que les internés ressentent envers eux, qui se traduit souvent par des insultes. Ainsi, le 21 mars 1941, une internée nomade, Angèle Siegler, qui jugeait la ration de sucre destinée aux enfants trop insuffisante, manifeste sa colère en jetant le sucre par terre, insultant l'infirmière, le chef de camp puis les gendarmes, et incitant les autres internés à se révolter. Après avoir passé quelques heures dans le local disciplinaire, interrogée par le chef de camp, elle l'insulte à nouveau et l'accuse de détourner les fonds qui lui sont alloués pour le ravitaillement². Le capitaine Leclercq dépose plainte auprès du Tribunal Correctionnel de Châteaubriant, demandant que l'internée soit traduite en jugement.

Les relevés de punitions infligées sont émaillés de la mention de tels incidents. Il s'agit souvent de réponses « *incorrectes* », « *grossières* », aux gendarmes ou au chef de camp, de refus de se rendre au travail ou à l'appel, d'incitations à la rébellion face à l'insuffisance des rations ou une mesure jugée injuste. On constate donc qu'il existe des situations individuelles de rébellion face aux autorités du camp ainsi que des méthodes collectives. Les nomades, notamment, qu'on aurait pu croire passifs, semblent en réalité exprimer souvent leur mécontentement. Ce sont eux, aussi, qui sont les plus souvent mentionnés dans les relevés des punitions infligées.

¹ O. NILES, *Guy Môquet*, p. 97-98. Pour le récit de cet hommage, voir aussi F. GRENIER, *Ceux de Châteaubriant*, p. 103-104.

² Plainte du capitaine Leclercq au Procureur de la République de Châteaubriant, 21 mars 1941, ADLA 43 W 152.

Conclusion

Tout au long de son existence, le camp de Choisel rassemble des catégories de détenus bien distinctes qui se caractérisent par des comportements différents pendant leur internement. Ils sont pourtant confrontés aux mêmes problèmes : difficultés de ravitaillement, conditions d'hygiène plutôt médiocres, insalubrité des installations, surveillance constante des individus et de leurs échanges avec l'extérieur, mesures de répression fréquentes, sans compter la menace que fait planer l'occupant sur les politiques, considérés comme des otages. Les internés doivent tous s'accommoder des règles qui régissent le camp et des conditions matérielles qu'on leur impose. Contrairement à ce que craignaient les autorités françaises en charge du camp, il n'y a jamais eu de tentative de soulèvement général de la part des internés. Ceux-ci savent bien que les gendarmes sont autorisés à faire usage de leurs armes à la moindre alerte et n'hésiteront pas.

Les internés peuvent cependant résister par tous les moyens dont ils disposent, soit en s'organisant collectivement, mais aussi à échelle plus réduite en se rebellant individuellement contre les surveillants, ou en essayant de s'évader. Tous ne sont pas à même de résister : les souffrances physiques et morales touchent toutes les catégories d'internés. Si l'individu est isolé, il trouvera plus difficilement la force de surmonter l'épreuve. Les autorités exploitent le moindre signe de faiblesse, de dissension. C'est là que la solidarité prend toute sa valeur. A Choisel, les internés politiques l'ont bien compris.

Les conditions de vie à Choisel paraissent moins catastrophiques que dans d'autres camps français, et même tout simplement qu'au camp de Moisdon-la-Rivière, d'où les nomades ont été transférés : la mortalité est relativement peu élevée, il n'est pas fait mention de cas de suicide, les cas de folie signalés semblent correspondre à des individus qui étaient déjà souffrants avant leur internement. Le ravitaillement est toutefois très insuffisant, en raison de la pénurie générale qui frappe la France, et de ce que l'administration octroie aux internés.

Les internés ne restent pas passifs ni inactifs, à l'exception de quelques individus qui cherchent avant tout à ne pas se faire remarquer, dans l'espoir probable d'obtenir leur libération.

Les nomades, Tsiganes ou forains, travaillent quotidiennement : ils effectuent des corvées, certains sont même employés à l'extérieur, mais pour des récompenses dérisoires. Ce sont les plus démunis des internés de Choisel. Les enfants particulièrement souffrent des mauvaises conditions sanitaires et de la malnutrition. Ils vivent aussi difficilement l'assignation à résidence mais peu nombreux sont ceux qui s'évadent ou tentent de le faire. Ils n'hésitent pas à demander des améliorations, des autorisations de recevoir des visites, mais ils n'obtiennent que peu de résultats. Il semble en effet que leurs revendications, tout comme leurs manifestations de rébellion (insultes, vols, ...), soient avant tout individuelles, donc de moindre poids. Les nomades subissent ainsi plus fréquemment des peines d'incarcération dans le local disciplinaire.

Les détenus de droit commun, qui bénéficient certainement des résultats de leurs trafics, sont ceux qui souffrent le moins des pénuries. Ce sont peut-être aussi les moins inquiets de leur avenir, n'étant pas considérés comme otages. Ce qui les gêne le plus, dans le cadre de leur internement à Choisel, est de se trouver avec des détenus politiques et de subir comme eux les mesures punitives qui résultent des évasions ou de divers incidents. Ce ne sont pourtant pas les derniers à tenter de s'évader ou à essayer de contacter l'extérieur illégalement. Ils se caractérisent aussi par leur mépris envers les autres internés, notamment les nomades et les autres indésirables qu'ils jugent trop « misérables ».

Ce mépris est réciproque et les internés de catégories différentes ne se côtoient guère. Même au sein du camp des indésirables, les gaullistes, les Juifs, les étrangers restent de leur côté. Cette catégorie d'indésirables (autres que politiques) est un groupe très hétérogène, d'autant plus qu'ils sont peu nombreux, ce qui laisse même des individus isolés. Ceux-ci doivent s'accommoder tant bien que mal de leurs difficiles conditions de vie.

Les internés politiques, communistes ou sympathisants, se distinguent en ce qui concerne l'adaptation au milieu de l'internement. Non contents d'améliorer le « confort » de leurs baraques et de participer au bon fonctionnement de l'infirmerie et des cuisines, ces internés parviennent à mettre en place une véritable organisation, hiérarchisée mais fondée sur la solidarité et la recherche du « mieux-être » de tous. Si, aux yeux de l'administration et des gardiens du camp, cette organisation présente l'avantage d'occuper les internés plutôt que de les laisser inactifs, pour les intéressés elle est bien plus que cela. En effet, sous couvert de dispenser des cours de toutes natures, ou de faire du sport, les internés se cultivent, se forment politiquement, se préparent à d'éventuelles actions futures. Ce comportement s'inscrit dans la

droite ligne des luttes qu'ils ont menées par le passé et est soutenu par une conscience très forte de se battre pour une cause juste et un avenir meilleur, malgré toutes les difficultés.

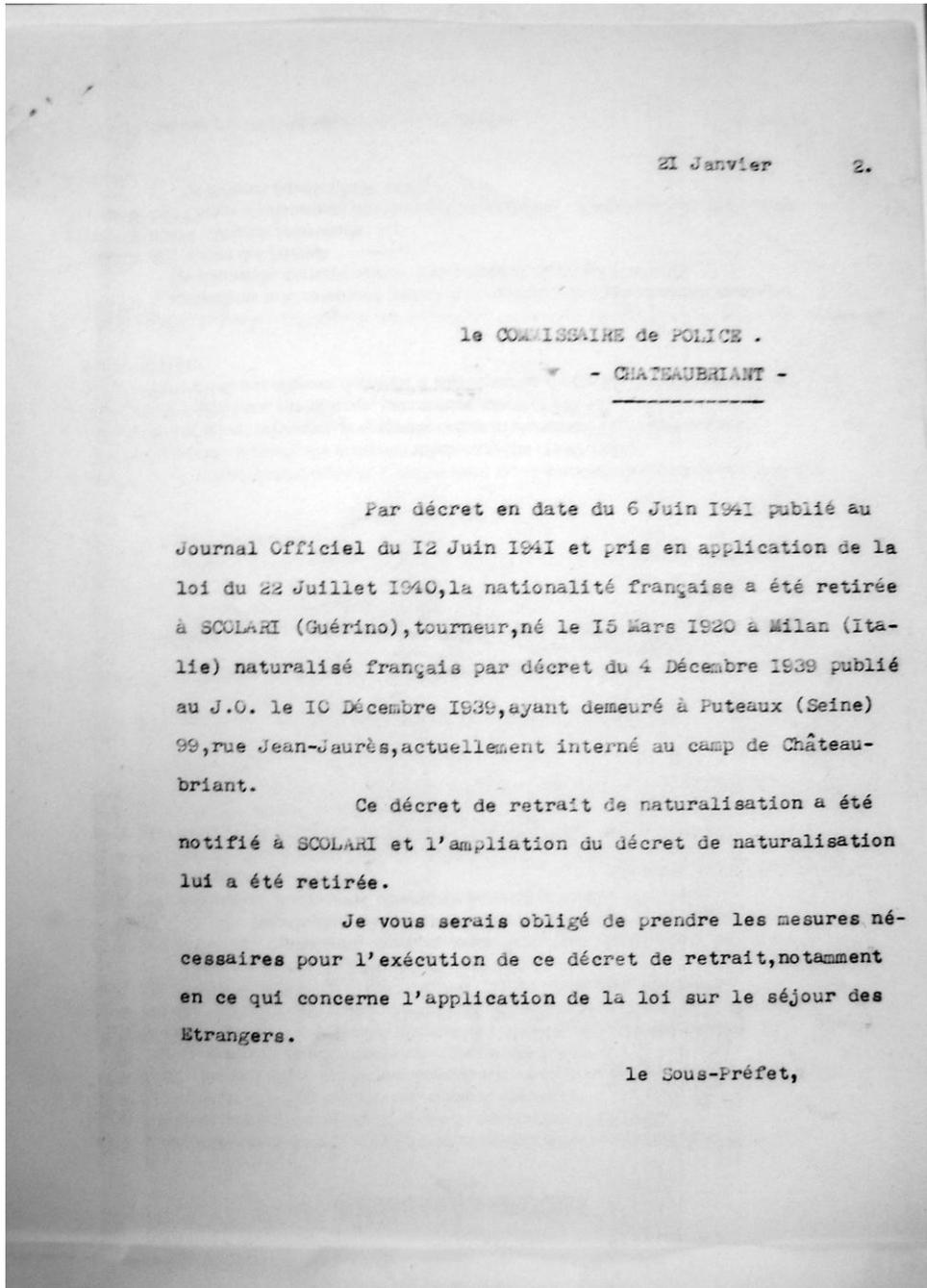
Les internés politiques constituent à Choisel le groupe le plus important et le plus homogène. La solidarité est très forte entre les individus, et ne se démentira pas tout au long de leur captivité. C'est ce qui leur permet de garder une certaine forme d'optimisme et du courage, malgré la maladie, la faim, la peur des fusillades et surtout l'angoisse de l'inconnu. Certes, certains ont « abandonné » : ils ont préféré renier leur idéal et se rallier à « l'ordre nouveau » du maréchal Pétain, obtenant ainsi leur libération. Certainement plus faibles que les autres, ils sont cependant restés une minorité. Venant de l'intérieur ou de l'extérieur, les événements touchent davantage les détenus politiques, car c'est surtout contre eux que s'exerce la répression. Mais malgré les mesures de répression qui suivent les évasions, les exécutions qui se succèdent, les « trahisons » des Gittonistes, les internés politiques s'efforcent chaque fois de se réorganiser et de garder confiance.

On constate que les réactions à l'internement sont fonction de la catégorie d'internés, et donc de leurs origines socioculturelles, mais aussi peut-être de leur nombre. En effet, seuls les politiques (les plus nombreux) se distinguent, à Choisel, par leur organisation, alors que dans d'autres camps, des organisations similaires ont été mises en place par d'autres catégories d'internés. C'est néanmoins un phénomène constant dans tous les camps où se trouvent des communistes. D'ailleurs, les internés de Choisel ne font que reproduire un système qu'ils ont déjà expérimenté dans d'autres camps, et qu'ils pérennisent par la suite, dans le camp de Voves, pour les hommes.

Annexes

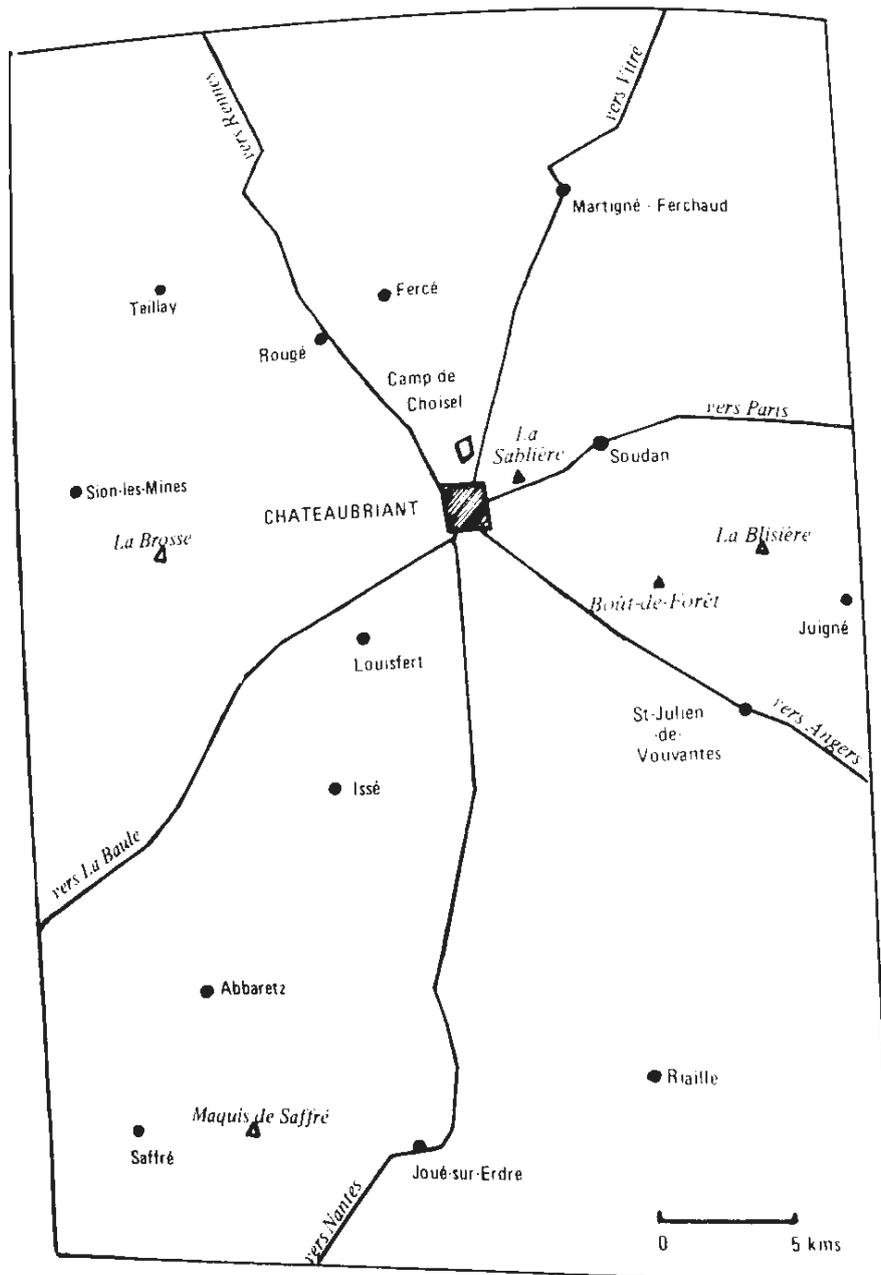
Annexe n°1.

Lettre du sous-préfet au commissaire de police de Châteaubriant notifiant le retrait de la nationalité française à l'interné politique Rino Scolari. (ADLA 43 W 155)



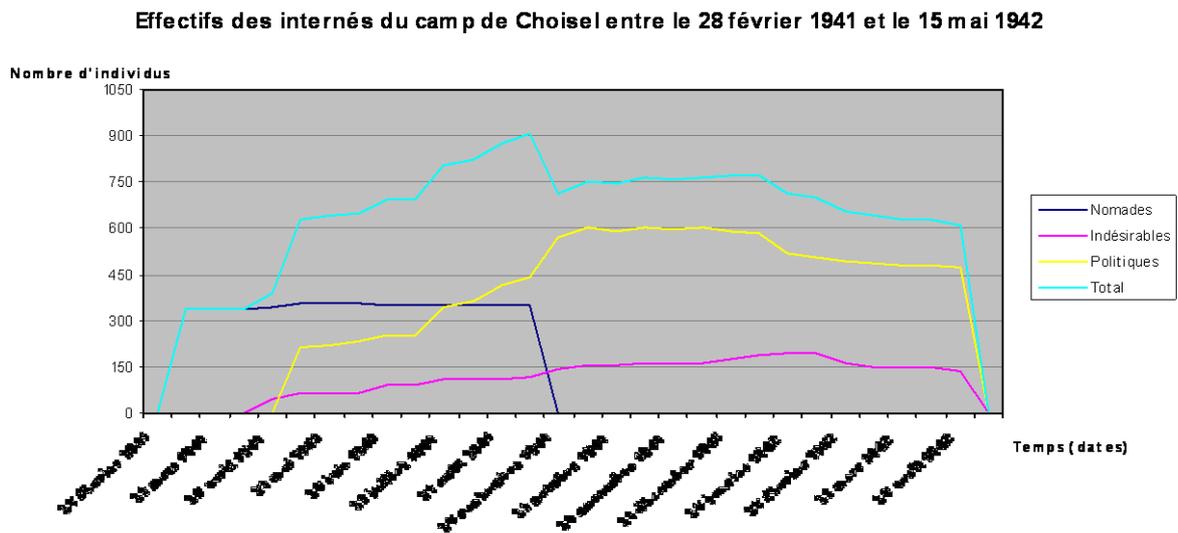
Annexe n°2.

Carte situant le camp de Choisel à la sortie de Châteaubriant, en direction de Fercé (dans :
André DAVID, *Les Fusillés de Châteaubriant*, Juin 1980)



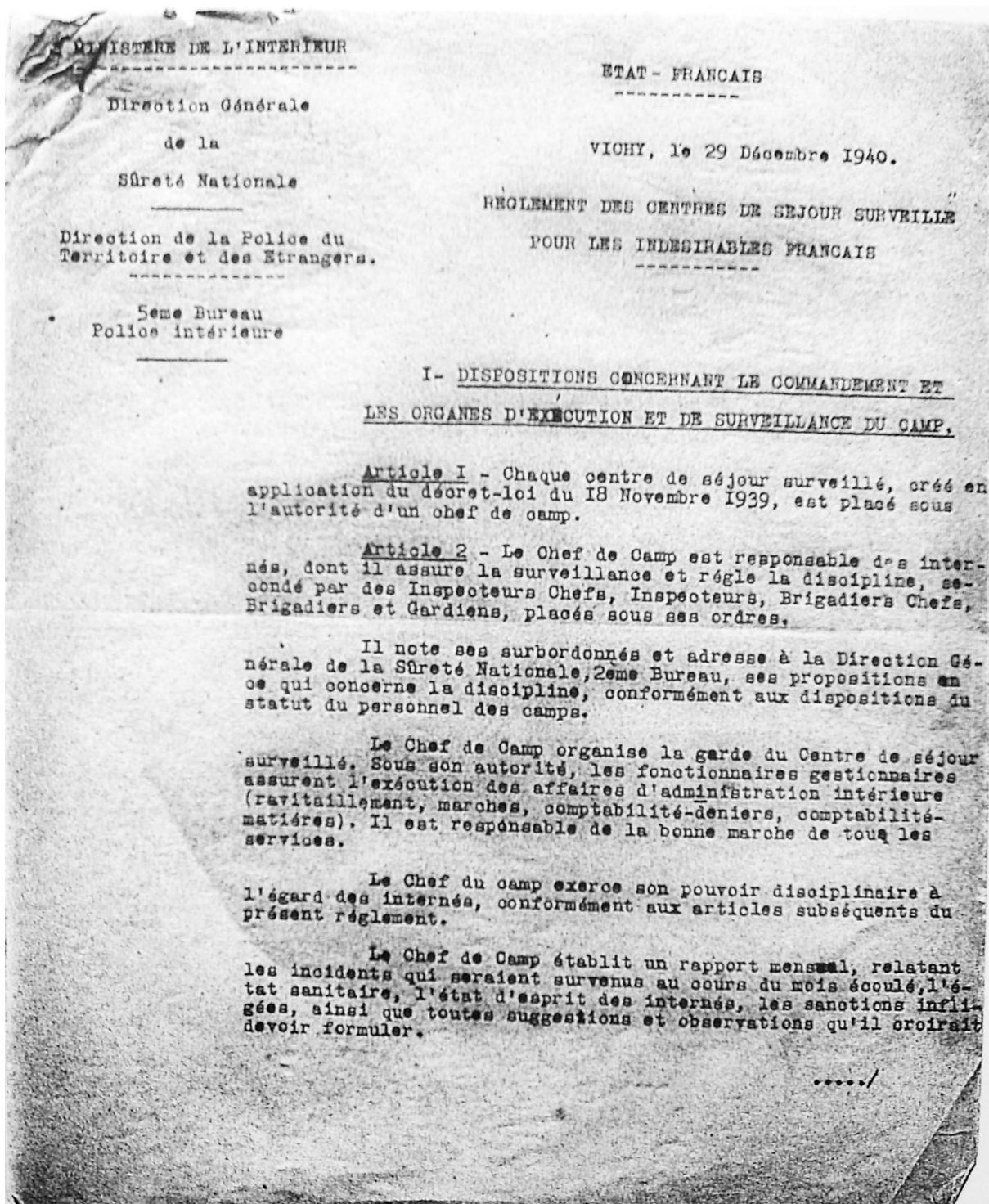
Annexe n°3.

Graphique représentant les effectifs des internés au cours du temps, d'après les rapports du chef du camp.



Annexe n°4.

Règlement des Centres de séjour surveillé pour indésirables français, 29 décembre 1940
(ADLA 43 W 147 ou 1694 W 37)



Ce rapport est adressé le 1er de chaque mois à la Direction Générale de la Sécurité Nationale (5eme Bureau). Ampliation de ce rapport est envoyée au Préfet dont dépend le camp.

Le 1er de chaque mois, le Chef de camp adresse également au Préfet, s'il y a lieu, des propositions motivées en vue de la libération de ceux des internés qu'il juge dignes de cette mesure. Ampliation de ce rapport est envoyée à la Direction Générale de la Sécurité Nationale (5eme Bureau). Le 1er et le 15 de chaque mois, le Chef du Camp adresse également en double exemplaire, sous le même timbre, la situation numérique du Centre et une liste nominative des nouveaux internés de la quinzaine.

Des instructions seront adressées par la Direction Générale de la Sécurité Nationale (2eme Bureau), pour préciser les conditions dans lesquelles devront être adressés à ce bureau les relevés journaliers des effectifs présents au camp.

Article 3 - Dans sa mission de police générale, le Chef du camp est assisté d'un Service de Semaine, dont il fixe hebdomadairement la composition, et qu'il place sous les ordres d'un Brigadier Chef.

Article 4 - La fonction essentielle du Service de Semaine est d'organiser les brigades journalières de surveillance, et de s'assurer par des rondes que les gardiens exécutent fidèlement leur consigne. Des instructions du Chef de Camp régulent la composition des brigades de surveillance; compte tenu de l'effectif total de gardiennage et du nombre des internés, ainsi que la fréquence et l'horaire des rondes.

Le Service de Semaine est, en outre, chargé de la surveillance et de l'exécution des diverses corvées.

Le Service de semaine remplit également une mission d'information générale. S'il survient un incident dans le camp, ou qu'un incendie s'y déclare, le brigadier chef de semaine doit, dès qu'il en est informé, se rendre sur les lieux et prendre toutes dispositions utiles. Il en rend compte immédiatement au Chef de Camp.

Article 5 - La fonction des gardiens est d'assurer la stricte surveillance des internés et la police intérieure du camp. Les gardiens peuvent être affectés à un des postes de garde du camp pour empêcher l'évasion éventuelle des détenus, ou être compris dans les brigades journalières de surveillance.

La durée de la garde est fixée à 3 heures en été et 2 heures en hiver.

Article 6 - Dans l'exercice de leur fonction, les Brigadiers Chefs, Brigadiers et Gardiens, doivent porter leur uniforme, s'ils en ont été pourvus, ou sinon, être munis d'un brassard et être armés, soit d'un fusil, soit d'un revolver, ces armes étant chargées

à balle.

Ces fonctionnaires sont également pourvus d'un sifflet, afin d'être en mesure d'alerter, en cas d'incident, les postes de garde.

Le personnel du Camp qui surprendrait une tentative d'évasion doit, après sommation, faire usage de ses armes. Il doit également alerter le poste de garde au moyen du sifflet.

Article 7 - Au cas où une évasion serait constatée, le Chef de Camp doit en aviser, immédiatement par téléphone, le Préfet du Département, ainsi que la Brigade de Gendarmerie la plus proche, et faire procéder aux premières recherches sur le territoire environnant le camp. Il confirmera aussitôt par écrit ses communications téléphoniques.

II- DISPOSITIONS CONCERNANT LES INTERNES

Article 8 - A son arrivée au Camp, l'interné est fouillé. Il est pris note, sur le registre d'internement, par les soins du Secrétariat, du nom de l'interné, de son état-civil, de la date de son arrivée, des sommes et objets de valeur dont il est porteur.

Une fiche est dressée au nom de l'intéressé. Aux mentions susvisées, sont ajoutés les renseignements suivants :

- 1° - un bref résumé des motifs d'internement.
- 2° - la profession et le domicile de l'interné.
- 3° - l'ilot et le numéro du baraquement, où il est hébergé.

Si besoin est, des renseignements complémentaires seront demandés par le Secrétariat, à la Préfecture qui a provoqué l'internement.

Article 9 - Les fonds dont l'interné serait possesseur, sont déposés entre les mains du Secrétaire Principal du Camp, qui en donne récépissé, et les dépose à la succursale de la Banque de France la plus proche. Un compte global est ouvert à son nom, ou à celui d'un délégué habilité par lui.

Les sommes ainsi versées sont inscrites par lui un registre spécial au crédit des intéressés, qui peuvent percevoir mensuellement sur ce dépôt une somme de 400 Frs.

Les grands-parents, père et mère, conjoint, frère, sœur et descendants en ligne directe de chaque interné, sont admis à alimenter le dépôt effectué par lui à son arrivée, ou à constituer un dépôt à son nom.

Article 10 - Les bijoux et objets de valeur dont l'interné est porteur, sont, à l'exception de son alliance, qu'il peut conserver déposés dans un coffre de la Banque de France, ou chaque dépôt doit être fait individuellement, de façon à rendre plus facile la restitution.

Article 11 - Il doit être créés des magasins de dépôt, où sont placés les vêtements, linge etc.... que les internés ne sont pas auto-

risés à conserver avec eux.

Y sont également placés, les instruments dangereux, notamment les couteaux et les rasoirs, qui sont retirés aux internés à leur arrivée au Camp.

Article 12 - A leur arrivée au Camp, les internés doivent prendre connaissance des présentes dispositions (de l' article 8 à la fin du règlement) .

Ils signent ensuite une déclaration par laquelle ils reconnaissent avoir pris connaissance de ces dispositions, notamment des articles qui suivent, relatifs aux sanctions auxquelles ils s'exposent en cas de tentative d'évasion.

Article 13 - Il est expressément signalé aux internés que le personnel a reçu l'ordre de faire usage de ses armes, après sommation, en cas de tentative d'évasion.

L'évadé est, en outre, passible de la peine prévue à l'article 4 du décret-loi du 16 Novembre 1939, à savoir : d'un emprisonnement de un à cinq ans.

Article 14 - L'interné qui commet un acte d'indiscipline, ou de rébellion à l'encontre du personnel de surveillance est immédiatement emprisonné dans le local disciplinaire.

Article 15 - Il est formellement interdit à toute personne étrangère au camp d'y pénétrer sans autorisation. Les sentinelles ont pour consigne, en présence d'une tentative de ce genre, d'alerter la garde et, après sommation, de faire usage de leur arme au cas où elles se sentiraient menacées.

Article 16 - Des instructions du Chef de Camp précisent les conditions dans lesquelles les internés procèdent chaque jour aux soins de propreté corporelle. Les internés sont rasés au moins deux fois par semaine et leurs cheveux coupés une fois au moins par mois. Seuls les internés désignés comme coiffeurs peuvent détenir des ciseaux et rasoirs, qu'ils doivent remettre après usage au Service de Semaine.

Article 17 - Un service de santé est organisé à l'intérieur du camp.

En cas d'accident ou de maladie bénigne, les internés sont soignés à l'infirmerie du camp, dans les cas d'affection plus grave, ils sont transférés à l'hôpital désigné par le Préfet. Après leur guérison, ils sont reconduits au camp.

Le transfert des internés à l'hôpital et leur réintégration au camp sont mentionnés sur le registre d'internement.

...../

Article 18 - En cas de décès, le chef du camp en fait mention sur le registre d'internement, en se conformant aux dispositions de l'article 84 du Code Civil. Il en donne avis au Maire, qui fait dresser l'état des vêtements, objets de valeur laissés par le défunt. Le Chef de Camp; doit indiquer dans sa déclaration le dernier domicile de l'interné.

En cas de suicide ou de mort violente, le Chef de Camp est tenu d'adresser immédiatement un rapport au Préfet et doit provoquer, en outre, une information judiciaire.

EMPLOI DU TEMPS DES INTERNES

Article 19 - Les heures de lever, de coucher et d'extinction des feux sont fixées par le Chef du Camp, qui régle, en outre, l'emploi du temps des internés, en tenant compte des corvées à effectuer dans le camp.

Le Chef de Camp régle également les travaux qui sont confiés aux internés, d'après leurs capacités. (Travaux d'atelier, de culture, etc....) . Ces travaux qui peuvent avoir lieu même à l'extérieur ne doivent pas concurrencer la main d'oeuvre française locale.

VISITES

Article 20 - Les grands-parents, père, mère, conjoints, frère, sœur, et descendants en ligne directe des internés ainsi que les Ministres des Cultes dûment accrédités par le Préfet, sont admis à rendre visite aux internés, dans les conditions et aux heures fixées par le Chef du Camp.

Les visites ont lieu aux jours et heures fixés par le Chef de camp, dans un local aménagé à cet effet et en présence de gardiens sauf en ce qui concerne les visites des Ministres des cultes accrédités.

Les personnes étrangères à la famille de l'intéressé, à l'exception des Ministres des Cultes, ne peuvent être admises à rendre visite aux détenus que sur présentation d'une autorisation écrite du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

Des cérémonies religieuses peuvent à la demande des internés être organisées à l'intérieur du camp, après entente avec le Préfet.

PERMISSIONS

Aucune permission n'est accordée aux internés pendant leur séjour,

A titre exceptionnel toutefois, l'interné peut être autorisé par le Chef du Camp à assister aux obsèques de ses père et mère, conjoint, frère, sœur, enfant et à se rendre au chevet des mêmes personnes en cas de maladie très grave, dûment constatée par certificat médical.

La même autorisation peut enfin être accordée à l'interné à l'occasion de la naissance d'un enfant.

En toute autre circonstance, aucune permission ne pourra être accordée, sauf autorisation écrite du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

Ces déplacements, qui sont effectués aux frais de l'intéressé, ne doivent pas avoir une durée de plus de trois jours. Le Préfet du département ou se rend l'interné, doit en être immédiatement informé ainsi que le Préfet dont relève le camp et les Préfets des Départements que l'intéressé doit traverser.

Tout retard sur la date de rentrée assignée à l'interné entraînera l'application de sanctions disciplinaires immédiates et la peine d'emprisonnement pourra être de 15 jours.

CORRESPONDANCE

Article 21 - La correspondance adressée à l'interné est ouverte à l'arrivée. Les lettres qu'il expédie doivent être remises ouvertes au Service du Courrier. Elles sont lues avant d'être mises à la poste. Le Chef de Camp est autorisé à retenir toute correspondance qu'il estime ne pas devoir être transmise.

Chaque interné n'est admis à expédier que deux lettres par semaine, sauf autorisation exceptionnelle du Chef du Camp, et chacune de ces lettres ne peut excéder quatre pages du format usuel.

Article 22 - Toute correspondance rédigée dans un but de propagande, entraîne provisoirement, ou définitivement, la suppression de l'autorisation pour l'interné propagandiste, de correspondre avec des tiers.

Article 23 - Les internés sont autorisés à acheter des livres, journaux, brochures et à conserver ceux qu'ils peuvent posséder. Toutefois, toutes ces publications doivent porter le paraphe du Chef du Camp.

Dans le cas où ce paraphe n'aurait pas été demandé ou aurait été imité, l'interné pourra être privé de livres, journaux ou brochures.

Article 24 - Les internés sont autorisés sous le contrôle du Chef du Camp à acheter des vivres s'ajoutant à l'ordinaire du centre. Des commerçants agréés par le Chef du Camp peuvent être admis à vendre à l'intérieur du centre, des denrées aux internés.

Article 25 - Les jeux d'argent sont interdits entre internés. Il en est de même des trafics de toute nature. Seuls les dons de vivres, de vêtements, de médicaments et les prêts de livres, journaux et brochures sont autorisés.

PEINES DISCIPLINAIRES

Article 26 - Outre les interdictions sus-mentionnées, les internés sont passibles en cas d'infraction, des peines suivantes :

1° - Privations de visites et de correspondance :
par le Chef de Camp, pour une durée maxima de 15 jours,
par le Préfet pour une durée de un mois,
par le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Direction Générale de la Sûreté Nationale, 5eme Bureau, pour une durée supérieure à un mois.

2° - Encarcération dans un local disciplinaire par le Chef de Camp pour une durée maxima de 8 jours,
par le Préfet, pour une durée de 8 à 15 jours,
par le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Direction Générale de la Sûreté Nationale, 5eme Bureau, pour une durée supérieure à 15 jours.

Article 27 - Le Présent règlement (de l'article 8 à l'article 27) sera affiché à l'intérieur du camp.

Les dispositions des articles relatifs aux tentatives d'évasion seront soulignées à l'encre rouge et diffusées séparément. Il en sera de même de l'article 15, qui sera affiché à l'extérieur du camp.

Article 28 - Le Chef de camp est chargé de l'exécution des présentes dispositions et usera de son pouvoir réglementaire pour en fixer en tant que de besoin les modalités d'application.

Fait à Vichy, le 29 Décembre 1940.

Pr le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
Le Directeur Général de la Sûreté Nationale :
(signé) Henry GRAVIN.

INSTRUCTIONS

concernant le recrutement du Personnel
chargé de la surveillance des Camps relevant
du Ministère de l'Intérieur

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Le personnel est recruté à titre provisoire. Il peut être licencié à tout moment sans préavis fixé à 15 jours après six mois de fonctions et sans indemnité dans le cas contraire.

Également, les agents licenciés ou révoqués par mesure disciplinaire n'ont droit à aucun préavis.

EMPLOI & TRAITEMENTS

Les diverses catégories de personnel et les traitements correspondants sont indiqués dans le tableau suivant :

EMPLOI	TRAITEMENT	INDEMNITE SPECIALE TEMPORAIRE	TOTAL
Secrétaire Gestionnaire	22.500	2.736	25.236
Secrétaire	10.500	3.600	14.1000
Inspecteur Chef	15.300	3.408	18.708
Inspecteur	10.500	3.600	14.100
Brigadier-Chef	14.800	3.420	18.220
Brigadier	13.000	3.432	16.432
Gardiens	9.500	3.600	13.100
Agents spéciaux	9.500	3.600	13.100

A ces chiffres s'ajoutent éventuellement :

1°- Les allocations familiales

2°- Des indemnités compensatrices.

OBSERVATIONS - Les traitements ci-dessus indiqués ne peuvent se cumuler avec une pension de retraite pour services rendus à une Administration Publique. En conséquence, les agents bénéficiaires d'une pension de cette nature, ne percevront qu'une indemnité déterminée, compte tenu de l'emploi occupé, dans les conditions fixées par la réglementation sur les cumuls.

ATTRIBUTIONS DES DIVERSES CATEGORIES DE PERSONNEL -

- a) Les SECRETAIRES assureront le service du Secrétariat et de la comptabilité.
- b) Les INSPECTEURS & INSPECTEURS CHEFS exercent leurs fonctions en tenue civile. Ils sont chargés du service de Sécurité et des enquêtes de Police.
- c) Les GARDIENS, BRIGADIERS et BRIGADIERS CHEFS sont chargés de la garde extérieure et intérieure du camp, de jour et de nuit. Ils portent dans l'exercice de leurs fonctions des armes fournies par l'Administration.
- d) Les AGENTS SPECIAUX sont affectés à divers emplois, qui sont fixés, dans chaque cas, suivant les besoins du service (téléphonistes, vaguemestres, infirmiers etc.....).

CONDITIONS DE VIE DANS LES CAMPS-

Les camps sont situés à proximité de petites localités rurales ne comportant qu'un nombre peu élevé de logements susceptibles d'être loués par le personnel.

En conséquence, le personnel sera, en principe, logé gratuitement aux camps mêmes. Toutefois l'aménagement de ceux-ci ne permet pas provisoirement le logement des familles. Les installations nécessaires seront réalisées ultérieurement pour assurer le logement gratuit des femmes et des enfants, à l'exclusion de toutes autres personnes ou parents, sauf cas exceptionnels qui devront être soumis, pour décision, au Commissaire, Chef de Camp.

Une "popote" sera à la disposition des agents qui pourront prendre leurs repas, s'ils le désirent à des conditions avantageuses.

Le personnel est soumis au régime général des Assurances Sociales, cependant, les soins ordinaires pourront lui être donnés gratuitement par le médecin et l'infirmerie du Camp.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE -

Les candidats doivent adresser au Préfet de leur département une demande d'emploi indiquant :

NOM, PRENOMS, date et lieu de naissance, nationalité, lieu de

naissance et nationalité du père, adresses avant les hostilités et actuelle, profession et références, grade dans l'Armée, diplôme, connaissance en langues étrangères, situation de famille, nombre et âge des enfants, emploi demandé.

Une enquête est ordonnée par le Préfet et les résultats transmis, avec la demande au Ministère de l'Intérieur, Sécurité Nationale, 2ème Bureau.

Sur le vu de celles-ci et au fur et à mesure des nécessités le 2ème Bureau procède aux nominations et aux affectations.

A leur arrivée au Camp, les candidats ont, en principe, avant leur nomination à subir une visite médicale déterminant leur aptitude à l'emploi.

IMPUTATION BUDGETAIRE DES DEPENSES -

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1941:

Budget extraordinaire :

Chapitre L.A. Sécurité Nationale - Personnel de surveillance des camps d'internés. Salaires 14.425.480.-

Chapitre L.B. Sécurité Nationale - Personnel de surveillance des camps d'internés. Salaires 12.000.-

Chapitre L.E. Surveillance et hébergement des étrangers indésirables et des individus dangereux pour l'ordre public - Aménagement et entretien des Camps d'internés. . 12.000.000.-

Chapitre L.F. Surveillance et hébergement des étrangers indésirables et des individus dangereux pour l'ordre public. Dépenses d'hébergement et d'entretien des internés 68.750.000.-

Chapitre L.G. Surveillance et hébergement des étrangers indésirables et des individus dangereux pour l'ordre public. Dépenses de transport des internés et de rapatriement d'émigration des étrangers indésirables. 750.000.-

Chapitre L.H. Personnel de surveillance des camps d'internés. Équipement et armement, habillement. 9.000.000.-

(Ces crédits sont applicables aux dépenses du premier trimestre de l'année 1941.)

Annexe n°5.

Entretien avec Mme Paulette CAPLIEZ, internée politique au camp de Choisel de septembre 1941 à mai 1942.

Quand es-tu arrivée au camp ?

En septembre 1941.

D'où arrivais-tu ?

De la prison de La Roquette. J'ai été arrêtée le 29 décembre 1940, avec ma sœur. Je suis arrivée au camp après 9 mois de prison. Après avoir été arrêtée, je suis passée à l'interrogatoire, et on est resté deux jours là où on prend les photos, puis on nous a emmenées à La Roquette vers minuit, car ils ramassaient les prostituées dans le même temps.

A l'arrivée une femme hurlait : c'était une droguée emmenée par une bonne sœur. Les conditions y étaient très dures. Les poux transportaient les bouts de pain. On n'avait pas le droit de parler de la journée, on descendait le matin pour se laver, puis on passait toute la journée dans un atelier. Sinon on avait deux heures de lecture par une fille l'après-midi.

Comment as-tu ressenti l'arrivée au camp ?

On était à l'air, ça faisait du bien après neuf mois dans une prison sans sortir. Mais à l'arrivée la nuit a été « très bien » car les matelas étaient en papier kraft : 48 personnes qui se retournent dans du papier kraft, ça fait du bruit ! Donc le lendemain matin, on a commencé par les réclamations : on demandait au moins de la paille à la place. En plus ils avaient oublié de nous faire des toilettes, donc le lendemain les hommes sont venus creuser une fosse.

Comment étaient les installations dans les baraques ?

On était 48 dans la baraque : les mêmes jusqu'à Aincourt. Il y avait 48 lits de 70 cm de large, avec un espace de 50 cm entre ; deux rangées de lits de chaque côté, 4 tables pour 12 au milieu. On avait aussi un poêle (on peut le voir sur une photo qui montre les hommes dans une baraque). Tout ce que les gens recevaient, une économe le ramassait et le répartissait entre les douze

Comment était la situation sanitaire, les installations ?

On n'avait pas de toilettes à l'arrivée, elles ont été installées à côté de la baraque. Il y a une grande photo avec les femmes et un copain allongé par terre : elle a été prise le jour de l'inauguration des WC des femmes.

Qu'en était-il du couvre-feu ? Vous pouviez quand même aller aux toilettes la nuit ?

On avait évidemment le droit d'y aller la nuit, à la lumière des miradors. Les hommes avaient aussi le droit d'aller aux leurs, traverser le camp, sauf en cas d'alerte ou de punition. On n'était quand même pas empêché car on avait surtout des diarrhées en raison de la nourriture.

Il y avait des douches et une étuve... utilisées ?

Il y avait une grande rangée de robinets dans la baraque des femmes. Il y avait aussi des douches, mais elles étaient à l'entrée du camp et on n'y allait pas souvent, déjà car ce n'était pas souvent libre, et de toute façon l'eau était froide. On faisait notre gymnastique avant puis

on allait prendre notre douche, on étaient réchauffées. On a été quatre ans comme ça, mais le corps humain supporte beaucoup de choses.

Je n'ai jamais vu les étuves. Les poux tu pouvais pas t'en débarrasser comme ça, même à l'eau bouillante. Les douches n'étaient pas fermées, donc on n'y allait pas trop.

Comment laviez-vous votre linge ?

On le lavait dans les lavabos. A Aincourt il y avait des machines à laver le linge, mais là c'était nous qui le faisons, je ne me rappelle pas comment on le faisait sécher. On mettait rien dans les baraques car on n'avait pas de place.

Les hommes lavaient leur linge aussi. La seule chose, quand on est arrivées, ils ont voulu nous donner leurs chaussettes à réparer, certaines ont accepté, mais les copains nous ont dit d'arrêter, qu'on était pas là pour ça. On a commencé, mais on ne l'a pas fait longtemps. En plus on n'avait pas de fournitures.

Où mangiez-vous ? à quels moments ?

Dans les baraques, on allait chercher des bidons dans la cuisine. On mangeait des topinambours. On était nourris. Les hommes avaient des moyens, pour certains, car ils allaient dehors, on leur donnait du gibier, tout ça, mais nous ils ont dû considérer qu'on avait assez, ce qu'on avait c'est nos parents qui nous l'envoyaient. C'est l'inégalité : certains avaient des parents qui habitaient la campagne donc ils recevaient des légumes, des choses, mais la majorité des 48 venaient de région parisienne. Il y avait quelques bretonnes et elles, elles avaient mieux. Quand ma mère est partie de Paris pour la campagne, elle a pu m'envoyer quelques denrées, mais en région parisienne il n'y avait rien. Les P 2 avaient plus de sucre et de chocolat, mais on partageait tout. Il y avait une copine qui devait être avec un gars qui devait être chocolatier, donc quand arrivait son colis on avait du chocolat et des grands cakes, c'était bon.

Comment était la nourriture, en qualité, en quantité ?

Elle était de bonne qualité car la bande à Timbaud sortait en ville et ils avaient des connivences avec les commerçants, sinon il y avait des inégalités. Comme toujours les dirigeants avaient des copains qui sortaient, des baraques étaient plus favorisées que d'autres. Par exemple à la saison de la chasse, ils ont eu du gibier, alors que nous on a rien eu.

Utilisiez-vous la « cantine » (comptoir où les internés peuvent acheter quelques choses) ?

Elle a existé, mais a cessé d'exister avant notre arrivée au camp. Les hommes faisaient des cantines, pour les copains qui avaient les moyens, certains avaient encore leur paye, donc ils pouvaient s'acheter des choses pour se raser, fumer, etc., et parfois ils revendaient pour un franc aux autres, c'était une solidarité interne.

La cantine officielle n'existait plus quand on est arrivées. Avant juin, c'était plus lâche, les femmes pouvaient venir 48h, couchaient dans les baraques ! Après les évasions c'était plus ça, ils ont aussi supprimé la cantine. C'est difficile à expliquer car les changements se faisaient suivant les événements.

Recevais-tu de l'argent, des mandats ?

Non nos parents n'avaient pas les moyens, en tout cas pour les jeunes, on était six. Mais certaines femmes qui devaient être des administratives devaient avoir leur paye. On n'était pas indiscrètes, on ne demandait pas, on attendait seulement les lettres qui avaient de l'importance. Elles nous parlaient seulement quand les parents étaient arrêtés, ou leurs enfants, mais elles faisaient en sorte de ne pas nous baisser le moral, on avait des femmes jusqu'à 55 ans, donc on était un peu privilégiées.

Notre liberté, notre jeunesse a été complètement foutue mais on n'a pas eu les soucis des femmes qui avaient des enfants. Dans un sens on a moins souffert que les femmes qui avaient des enfants et des maris arrêtés, et qui ne savaient pas ce qui allait leur arriver. Il y a aussi des événements qui touchent plus les uns que les autres.

Y avait-il des trafics de denrées entre internés ?

Ils revendaient des trucs qu'ils avaient en plus, qu'ils appelaient la cantine, mais c'était la solidarité interne. A La Roquette, les filles [les prostituées], elles avaient de l'argent.

On ne connaissait pas les droits commun à Choisel, on n'y allait pas du tout. Dans les droits commun on ne savait pas s'il n'y avait pas des traîtres placés là pour espionner.

On avait le droit d'écrire trois fois par semaine, mais après les fusillades, ou à chaque fois qu'il y avait quelque chose qui se passait, on ne pouvait plus écrire, ou alors on avait des petites cartes. La censure était quand même assez sévère. Une fois au mois de juillet les gardiens on démonté tout le camp pour ramasser les lampes électriques : les censeurs pensaient que les hommes allaient faire des signaux pour aider à une attaque du camp.

Ensuite un gars a demandé un pistolet, donc ils ont retourné le camp, alors qu'il demandait un pistolet médical. Tout ça a été lu dans les lettres par la censure.

Du coup on en écrivait le plus possible en se disant « ils auront de la lecture », et du coup ils lisaient plus vite. Ils barraient les lignes et marquaient « censuré ». Aucune des lettres que j'ai envoyées n'a été censurée, ma mère les a toutes conservées. Comme on avait été averties, on évitait d'écrire certaines choses, car après ils [les destinataires] ne comprenaient plus rien. Quand il nous arrivait des trucs c'était tellement anodin qu'ils ne censuraient pas. L'important c'était qu'ils reçoivent une lettre, surtout après les fusillades, car on ne savait pas qui avait été fusillé. Si on avait dit des choses importantes, les lettres n'auraient pas été reçues.

Est-ce qu'il était possible d'écrire à des internés ailleurs ?

Oui, j'avais une copine qui était à Rennes, mais comme on n'avait pas le droit d'écrire beaucoup, on écrivait surtout à nos parents, car si on écrivait à quelqu'un d'autre, c'était une lettre de moins aux parents. En même temps on essayait de ne pas écrire trop à d'autres, pour ne pas donner d'adresses de gens qu'on connaissait, ça pouvait être dangereux. On avait le droit à deux ou trois lettres par semaine et par personne. Il y avait certainement des gens dont ils lisaient les lettres davantage, les responsables, mais c'était idiot car certainement ils avaient d'autres moyens de communication.

Recevais-tu souvent du courrier, des colis ?

On pouvait recevoir les lettres autant qu'on voulait, comme les colis. Mais on n'en avait pas souvent, d'ailleurs ils aimaient bien qu'on reçoive des colis car si on était bien nourris on ne rouspétait pas. Mais ils surveillaient bien les colis et les visites car il y a des choses qui sont arrivées.

Que contenaient-ils ?

Du pain grillé, de la confiture, du saucisson, des friandises, du chocolat, du sucre. Il y a certainement des choses qui sont passées clandestinement. En tout cas à La Roquette maman m'avait envoyé quelque chose dans du pain. Mais pour envoyer le poème¹ de la copine fait après les fusillades, il était au fond du colis, dans un double fond en carton, et ils ne l'ont pas trouvé. C'était peut-être des vêtements qu'elle ne voulait plus, elle a du trouver un moyen pour envoyer ce colis. Comme c'était des femmes de 45 ans, elles avaient de l'astuce. Moi

¹ Poème décrivant le départ des fusillés et leur martyre, écrit dans le camp par une internée.

j'avais 18 ans, 18 ans et demi. On était des oies blanches, on ne voyait rien. On lisait mais les livres étaient bien pour les filles, c'était pas du tout la même chose que maintenant. Mais on l'a su après la libération, sur le moment on n'en parlait pas au cas où on serait réinterrogé. Moins t'en savais, mieux ça valait.

Bon, quand le mari de Marie Bréchet a été décapité, on l'a su mais on ne savait pas quelles étaient ses responsabilités.

Y avait-il souvent des incidents dans le camp ?

Peut-être chez les droits communs mais pas chez les communistes.

Nous, jamais on n'a eu une dispute, mais il y a eu certainement des gens qui se sont disputés, nous on ne l'a pas su. On était très coupés des hommes. Sur le P.1 on ne voyait que les copains qui venaient nous voir : Guy [Môquet], Timbaud, Scolari, mais nous on n'est jamais rentré dans une baraque. On était presque plus avec les Espagnols, qui étaient à côté, on apprenait l'espagnol. Il y avait du respect entre les hommes et les femmes. C'est ce que Timbaud nous a dit au début : vous êtes dans un camp d'hommes, chacun doit rester à sa place ». Sinon ça aurait pu dévier.

Il y a eu certainement des gars qui ont admiré des femmes, comme Guy pour Odette, mais chacun est resté à sa place. Il y a eu des mariages après : Margot qui s'est mariée avec un copain qui a été libéré, une autre avec un Espagnol. On ne voyait pas, on était naïves, et on ne pouvait pas deviner ce qui allait se faire. On arrive toujours à se dire que ce n'est pas possible qu'on ait vécu comme ça. On était pures, mais personne ne le croit. Guy dans sa lettre voulait un patin, c'est pas grand chose. On était élevé comme ça. Mon père disait que le cinéma, c'était l'école du crime ! Heureusement ma mère nous y emmenait.

Les Espagnols (que des hommes) étaient dans le même camp que nous, on était dans une baraque verticale, eux à l'horizontale. Beaucoup ne parlaient pas français, ils apprenaient et nous on apprenait l'espagnol. C'était vraiment la camaraderie, très sain. Ils étaient venus après la guerre d'Espagne, c'était des républicains, certains ont fait de la résistance, mais ils étaient surtout des réfugiés.

Les bretonnes sont arrivées avant nous, ils les avaient mises dans le camp des droits communs, pour ne pas les mettre dans le camp des hommes. Mais les hommes ont demandé une baraque spéciale.

Pour les droits commun c'était mélangé, il y avait des baraques d'hommes et de femmes. Mais nous on ne pénétrait jamais chez les droits communs.

Notre baraque était une baraque de tsiganes. Il paraît qu'elle était tellement sale que les copains on mis trois jours pour la nettoyer.

Il en restait peut-être quelques-uns [tsiganes] mais on les ignorait.

Quels étaient les rapports avec les gardiens ?

On les ignorait, on ignorait tout, nous.

Et avec le chef de camp ?

Le directeur on l'a vu de temps en temps mais c'était surtout Touya, c'était une saloperie pas possible. C'est lui qui nous a accueillies, il avait sa badine et son chien, il nous a dit qu'il avait gardé les Espagnols à Gurs et que ça rigolerait pas. Il tapait sa badine sur ses bottes. Quand il y avait du bruit la nuit il envoyait ses plombs dans les baraques.

Et les autres catégories d'internés ?

On les ignorait, à part les Espagnols, car ce n'étaient pas des droits communs, ils avaient lutté, fait la guerre d'Espagne, il fallait être compatissant, c'était la même lutte que nous dans un autre pays.

Quels étaient les rapports avec les médecins du camp, les infirmières ?

Si t'avais quelque chose... tout le temps de mon internement je n'avais pas de règles, le médecin m'a envoyé à un autre en ville. Pour le dentiste, au départ les copains allaient en ville au cabinet du docteur Bernou. Je sais que les infirmières étaient chouettes, surtout avec les garçons, les jeunes. C'est même sûr qu'une a été mise à la porte car elle était trop familière. En plus la bande de jeunes aimait bien raconter des tas de trucs, donc elles aimaient bien. Et puis on n'avait pas volé, ni tué.

Y avait-il des rapports avec la population de Châteaubriant, des alentours ?

Les hommes qui sortaient, comme le vaguemestre, les responsables, Belbilloud, qui étaient obligés de sortir pour aller chercher de la marchandise, ils avaient des contacts. Maman est venue une fois, elle a été très bien reçue par la population, elle a fait connaissance avec un menuisier, qui lui avait écrit ensuite et avait été très gentil.

Quand les femmes venaient voir leur mari, elles étaient bien reçues. C'est toujours pareil, ceux qui n'avaient pas envie de parler ne parlaient pas. Mais il y avait des gens plus sensibles que d'autres. Par exemple une femme qui vendait des journaux, d'après Jacqueline Timbaud. Et puis ils savaient que ce n'était pas des voleurs, que c'était des gens normaux.

Etiez-vous informé(e)s des évasions, ou après ?

Non, moins en sait, mieux c'est. De toute façon nous on n'était pas là quand les premières évasions ont eu lieu. Entre octobre et décembre il y a eu trois évasions, personne n'a été au courant. En fait on était très camarades, mais en même temps méfiants.

Quelles étaient les conséquences des évasions sur la vie au camp, le moral ?

On était content mais on savait que ça ne nous arriverait pas. On était suffisamment averti que c'étaient les responsables qui devaient s'évader et pas nous, les jeunes. Il fallait vraiment avoir des connaissances pour pouvoir s'évader. Pour leur permettre de s'évader, des copains savaient forcément, pour couper les fils barbelés et les remettre après.

Quelles ont été les conséquences des fusillades sur la vie au camp, le moral ?

Là ça a été terrible, en fait on était au camp, mais on ne s'y attendait pas. Ceux qui étaient à la baraque 19 ont été avertis la veille, mais les hommes nous ont préservés, ils ne voulaient pas nous inquiéter. On a su quand les Allemands sont arrivés et que la copine a regardé par la fenêtre.

A partir de ce jour-là, la tranquillité d'esprit a disparu. Jusque-là on était là, simplement. Là c'était déjà la porte ouverte sur autre chose. Ça ouvrait l'inquiétude et ça changeait notre vie. On savait déjà pour les déportations.

En plus, ces copains là, on les voyait beaucoup plus, Timbaud venait nous voir, il avait le droit de venir dans notre camp.

Ça a été le coup terrible. Après le 15 décembre c'était pareil. Moi je me disais « si on reste encore à Châteaubriant on va devenir fous ». La vie a basculé. Nous non plus on ne savait pas ce qui pourrait nous arriver, c'était l'incertitude. On pensait qu'il fallait prévenir les familles, qu'ils avaient des enfants. D'une journée à l'autre on ne savait pas ce qu'on allait devenir.

Pour moi, les fusillés de décembre sont ceux qui ont le plus souffert. Ils étaient 21 dans la baraque 19. On est allé les voir huit jours avant avec Dédée, ils jouaient au baby-foot, ils nous ont dit : « On prépare Noël, on a prévu une oie, on va bien manger car ce sera peut-être le dernier Noël ». A partir de la dernière fusillade, il en restait six, ceux-là savaient qu'un jour ou l'autre ce serait leur tour. Ensuite ils en ont ramené d'autres.

Du 27 octobre au 15 décembre ils ont toujours pensé qu'on viendrait les chercher. Ils ont attendu tout le temps, alors que les autres n'ont pas eu le temps. Eux, à partir du moment où ils étaient dans cette baraque, ils ont considéré qu'ils étaient en sursis.

C'était juste au-dessus de notre baraque, on les connaissait bien, il y avait Barroux. Quand les six n'ont pas été appelés le 22 octobre, ils étaient hébétés de voir partir les autres et de rester. Je crois que c'est plus à ceux-là que je pense que les 22, parce qu'on a eu le temps de les connaître, de leur parler, ils nous ont donné leur impressions. Les autres ne pensaient pas qu'ils seraient fusillés, eux le savaient.

Aviez-vous des ateliers comme les hommes ?

Pas besoin. C'était pour les occuper. Nous on n'avait pas besoin d'atelier car on avait des choses à faire, on tricotait, on reprisait. On savait toutes tricoter, broder. On était obligé aussi de se faire du linge car on n'avait rien. Et ça passait le temps. Je lisais aussi beaucoup.

D'ailleurs quand on est arrivées, certains se laissaient aller, ne se rasaient plus, certains restaient couchés toute la journée. Quand on est arrivées, les autres leur ont fait honte, leur disaient « vous n'avez pas honte devant les femmes ? ». Timbaud disait « ça fait du bien que les femmes arrivent ».

Ils « déprimaient » complètement ?

Oui, j'ai l'impression que les hommes dépriment plus que les femmes, les femmes réagissent plus, mais peut-être pas toutes.

Avez-vous reçu des aides de la part d'œuvres sociales, avez-vous eu la visite de la Croix-Rouge (ou d'une assistante sociale) ?

Je n'ai jamais vu la Croix-Rouge, je l'ai vue deux fois en quatre ans, mais pas à Choisel. On a dû la voir à La Lande une fois et peut-être à Poitiers.

D'où venaient les livres que vous lisiez ?

La bibliothèque a été faite grâce à une baronne qui a apporté 600 livres. Ça nous a bien servi, j'ai lu beaucoup de livres qui m'ont beaucoup intéressé. Autant en emporte le vent, les sagas de ce genre. On n'avait pas de livres politiques ; je me rappelle avoir lu Duhamel, Jack London, *Vent d'est, vent d'ouest*.

A quels cours as-tu participé ?

On avait des professeurs, des institutrices, des infirmières parmi nous, donc on a eu des cours d'Anglais, d'Espagnol avec les hommes, d'infirmerie, de sténo, de Français, de mathématiques. On avait une professeure d'histoire, toutes les catégories de femmes.

On a fait beaucoup de sport aussi. Tous les jours, surtout les jeunes, pas toutes les femmes : de la gymnastique. Les cours étaient suivis surtout par les jeunes

Ça nous a bien aidées, moi je n'avais que mon certificat d'étude, ça m'a bien ouvert l'esprit.

Aviez-vous souvent droit aux visites ? Comment se passaient-elles ?

Ma mère est venue me voir une fois, et ma sœur est venue la veille des fusillades, elle n'a pas pu rentrer. Ça faisait loin depuis Paris, il fallait coucher à l'hôtel. Mon père était cheminot, ma mère femme de ménage, donc ils n'avaient pas trop les moyens de venir.

Y avait-il des moments où le moral était moins bon, comment réagissiez-vous ?

Non. On a toutes été sonnées par les fusillades, mais franchement non, car on était toutes les filles ensemble. Je ne me rappelle pas . Certainement que les jours après les fusillades on ne rigolait pas comme avant, mais pas en général. On avait vu déjà pas mal de choses, on ne venait pas d'être arrêtées, on était armées point de vue moral.

Y a-t-il eu des dépressions, des suicides à Choisel ? des cas de folie?

Il y a peut-être eu des dépressions chez les hommes d'un certain âge, qui avaient leurs femmes, leurs enfants. Ou des femmes plus âgées. Les rapports n'étaient pas les mêmes, il y avait le souci pour la famille dehors. Nous on était jeunes. Quand tu as 18-20 ans, la mort n'a pas la même importance, on n'a pas les mêmes rapports. Et puis on était combattantes quand même. On avait un instinct de lutte, on ne se décourageait pas. Il ne m'est même pas venu à l'idée que je ne rentrerais pas, on ne savait pas.

Je n'ai pas entendu parler de suicide ni de folie. Il y a certainement des gars qui ont eu la tête qui a déménagé. Mais sur 600 comment veux-tu savoir ? En plus on n'allait pas venir te le dire, ça aurait cassé le moral de tout le monde.

Les infirmières étaient-elles complaisantes avec vous ?

C'est-à-dire que la direction considérait qu'elles étaient trop complaisantes, car elles rigolaient avec les internés. S'il y avait Rino à côté, elles rigolaient car il racontait toujours des bêtises. Elles avaient le même âge. Mais il y a avait des mouchards qui devaient en parler. Chacun devait rester à sa place. Il y avait un autre toubib qui était à moitié cinglé, celui qui venait nous voir au camp [le docteur De Paulo]

Y avait-il souvent des « punitions », cela t'est-il arrivé ?

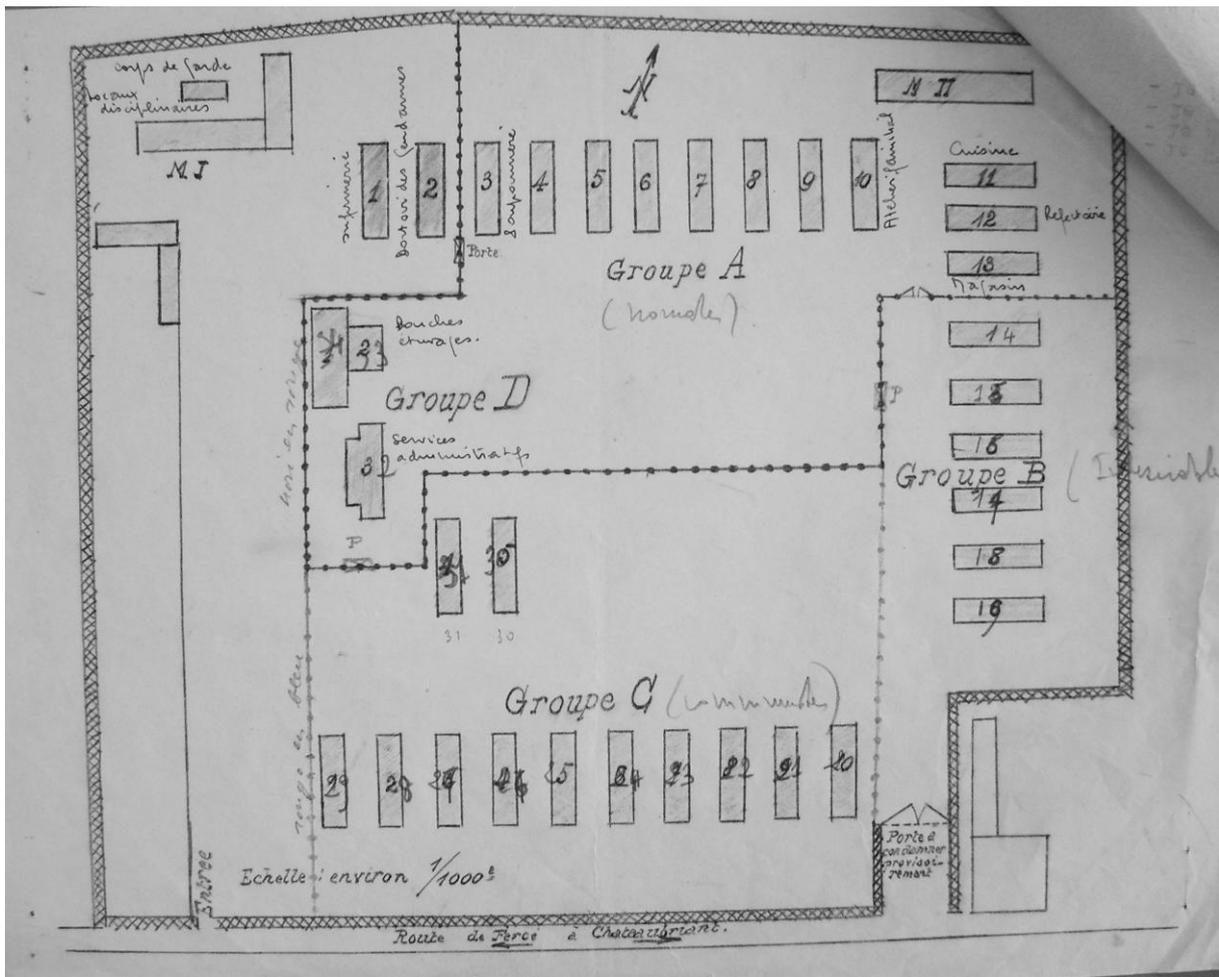
Nous, on n'a jamais été au mitard mais bien souvent c'était les gars qui étaient mécontents, c'était quand on se rebellait. Pour faire taire les gens on te mettait au mitard. Mais c'était surtout à Clairvaux et Fontevault, car ils avaient chanté. Ça paraît peut-être plus optimiste que les autres. Je trouve que les jeunes n'ont pas souffert comme les autres. Si j'avais été mariée avec des enfants j'aurais pas eu le même moral.

Quand ils ont retiré les lampes électriques, ils se sont fait peur car il n'y avait rien. Peut-être que c'était pour montrer qu'ils n'avaient pas un travail facile.

Mais en général, les femmes, on ne les mettait pas au mitard. Nous, quand on est arrivé à Gaillon, après Aincourt, on a mis les paillasses sales par la fenêtre, mais le directeur ne nous y a pas mises. A Aincourt, pareil, ils ont eu peur. »

Annexe n°6.

Premier plan du camp de Choisel, correspondant à son organisation entre février et septembre 1941 (ADLA 43 W 159).



Annexe n°8.

Photographie de plusieurs baraques devant lesquelles on peut distinguer les planches servant de « caillebotis » (archives de l'Amicale de Châteaubriant, carton 1).



Annexe n°9.

Lettre de l'interné indésirable Eugène Pauvert au préfet de la Loire-Inférieure : l'interné sollicite son transfert dans un autre camp (ADLA 1694 W 55).

Monsieur Eugène Pauvert
Camp de Choisel
Chateaubriant

à

Monsieur le Préfet de la Loire-Inférieure

Chateaubriant le 2.11.1941

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute jurisprudence et à votre esprit de justice pour étudier avec toute votre bienveillance la demande que je vous fais très respectueusement ce jour -

Interné Administratif non politique depuis le ~~6 mars~~ 28 Décembre 1940 et au Camp de Choisel depuis le 6 mars 1941
J'ai l'honneur de vivement solliciter d'être envoyé dans un camp où ne se trouvent pas de détenus politiques. Les motifs en sont nombreux;

De par le décret qui nous classe dans la catégorie des "Indésirables", nous sommes astreints pratiquement au même règlement que les détenus politiques

Mais, de par les événements plus ou moins récents, des mesures ont été prises, il nous a été supprimé successivement et entre autres, les avantages suivants,

Les visites

Les permissions

la Cantine

et tout dernièrement le droit d'écrire à volonté à nos familles, la correspondance des politiques subissant une sévère censure et étant limitée à une simple carte - or ce n'est pas notre correspondance qui peut être l'objet de la censure.

Donc ne partageant aucunement les idées de nos

ce. intèrviis politiques, mais vivont dans le même camp. nous soumissions
chaque fois les nouvelles mesures qui on été ou qui peuvent être prises.

Or au Camp de Choisel, ou nous sommes qui une minorité,
malgré la bonne volonté de ~~M. le~~ le Directeur du Camp,
il ne faut y avoir deux régimes -

C'est donc avec l'espérance que vous voudrez bien
étudier avec soin et avec toute votre bienveillante attention
mon prochain changement que je vous adresse cette supplique
en vous priant, Monsieur le Préfet, d'être assuré de mes
sentiments les plus respectueux -

E. Fauvel

Annexe n°10.

Photographie prise lors d'un jour de visite, avant le mois de juin 1941 : femmes et enfants
peuvent encore pénétrer dans le camp

(Fonds Gisèle Grillot, Musée de la Résistance nationale)



Annexe n° 11.

Une épreuve de course à pieds dans le « stade » de Choisel

(Fonds Gisèle Grillot, *op.cit.*).



Annexe n°12.

Une pièce de théâtre présentée par les internés politiques : les rôles féminins sont joués par
des hommes

(archives de l'Amicale de Châteaubriant, carton n°2).



Annexe n°13.

Les « corporations » de Choisel défilent le 21 septembre 1941

(terrassiers, métallurgistes, cuisiniers, peintre, clown, musicien...)

(Archives de l'Amicale de Châteaubriant, Don Odette Nilès, 21 octobre 2001)



Annexe n°14.

Le clown Bobby et sa troupe, déguisés pour le « cirque » en août 1941

(Fonds Gisèle Grillot, *op. cit.*)



Annexe n° 15.

Coupe-papier en bois réalisé par un interné politique à Choisel
(34x228 mm ; Réf. « 9 Bois », Musée de la Résistance nationale)



Sources

Archives nationales. Versements effectués par le Ministère de l'Intérieur. Sous-série F/7 : « Police générale (« 1789-1985).

- F⁷ 15 100 : Inspection générale des camps d'internement (1940-1946). Camps d'internement de l'Isère à la Loire-Inférieure : correspondance, rapports d'inspection, notes, pièces comptables.

Archives Départementales de Loire-Atlantique, Fonds de la sous-préfecture de Châteaubriant :

- 43 W 98 : Arrestations par les autorités allemandes. – Allocations administratives accordées aux familles de détenus : instructions, rapports, correspondance, fiches de renseignement. 1940-1944.
- 43 W 133 : Secours. – Outils et vêtements mis à la disposition de la sous-préfecture par l'intendance militaire pour être répartis entre les camps d'internement, les soldats employés aux travaux de terrassement, les prisonniers nord-africains, les enfants : listes. 1941.
- 43 W 147 : Généralités sur les camps d'internement pendant l'occupation. Instructions : organisation, état, transferts d'internés, internement des souteneurs. 1940-1943.
- 43 W 150 : Entrées et sorties des internés, camps de La Forge (Moisdon-la-Rivière) et Choisel (Châteaubriant). Liste. Novembre 1940-mai 1942
- 43 W 152 : Organisation et fonctionnement des deux camps : correspondances, rapports, arrêtés préfectoraux, notes de service, situations d'effectifs. Novembre 1940 - juillet 1941.
- 43 W 153 : Organisation et fonctionnement des deux camps : correspondances, rapports, arrêtés préfectoraux, notes de service, situations d'effectifs. Août – septembre 1941.
- 43 W 154 : Organisation et fonctionnement des deux camps : correspondances, rapports, arrêtés préfectoraux, notes de service, situations d'effectifs. Liste des internés politiques considérés comme otages. Octobre-novembre 1941.

- 43 W 155 : Organisation et fonctionnement des deux camps : correspondances, rapports, arrêtés préfectoraux, notes de service, situations d'effectifs. Décembre 1941-janvier 1942.
- 43 W 156 : Organisation et fonctionnement des deux camps : correspondances, rapports, arrêtés préfectoraux, notes de service, situations d'effectifs. Février-avril 1942.
- 43 W 157 : Organisation et fonctionnement des deux camps : correspondances, rapports, arrêtés préfectoraux, notes de service, situations d'effectifs. Avril 1942-septembre 1943.
- 43 W 159 : Camp de Choisel. Organisation. – Instructions, rapports. 1941-1942.
- 43 W 160 : Camp de Choisel. Comptabilité. Avance de fonds, bordereaux des mémoires, extraits du livre-journal des recettes et dépenses. 1941-1942.

Archives Départementales de Loire-Atlantique. Fonds du cabinet du préfet :

- 1673 W 22 : Correspondance du préfet avec les autorités allemandes (arrivée-départ). 1940-1941 (comprend aussi un cahier d'enregistrement de la correspondance arrivée. 1941-1944).
- 1693 W 118 : Arrestations, propositions d'internement ou de libération de communistes. Listes nominatives, rapports, correspondance dont des lettres de détenus (concerne notamment des communistes internés dans les camps de Choisel à Châteaubriant, au Croisic et à la prison de Nantes). 1940-1944.
- 1693 W 119 : Arrestations, propositions d'internement ou de libération de communistes. Membres du groupe gittoniste, de l'Association des amis de la nature, employés de la Société nationale de construction aéronautique du sud-ouest : listes, notes de renseignement, rapports, tracts. 1940-1942.
- 1693 W 143 : Police judiciaire. Garde des détenus. – Demande d'augmentation des effectifs (camps de Châteaubriant et Moisdon-la-Rivière) : correspondance (1941). Surveillance des détenus hospitalisés, organisation : instructions, correspondance notamment des gardiens (1943-1946). 1941-1946.

- 1694 W 35 : Marché noir. Internement aux camps de Choisel (Châteaubriant), Aincourt (Seine-et-Oise), Gaillon (Eure), Vaudeurs (Yonne), Rouillé (Vienne) : instructions, correspondance, enquêtes, arrêtés d'internement, listes nominatives. 1941-1943.

- 1694 W 37 : Camps d'internement.- Fonctionnement : instructions (1940-1944), liste des documents trouvés à la Libération dans les locaux de la Kommandantur (correspondance de la Kommandantur de Châteaubriant avec le camp de Choisel à Châteaubriant, 1941-1942). 1940-1944

- 1694 W 39 : Organisation et fonctionnement de Choisel. Rapports mensuels ; plan du camp ; dossier individuel du directeur (Charles Moreau), correspondances sur les mouvements des internés, leur vie quotidienne (visite, colis...) et sur la surveillance des internés politiques. 1941-1942.

- 1694 W 40 : Internés de Choisel. Indésirables. – Rapport, correspondance, listes nominatives. 1940-1941.

- 1694 W 55 : Camps d'internement de Choisel (Châteaubriant).- Correspondance des internés et de leurs familles.1941-1942.

- 1694 W 56 : Camps d'internement de Choisel (Châteaubriant).- Evasions du camp, ou lors des transferts : rapports, correspondance, dossiers individuels d'internés.1941-1942.

- 1694 W 57 : Camps d'internement de Choisel (Châteaubriant).- Propositions de libération des internés : instructions, correspondance, rapports, listes nominatives. 1941-Avril 1942.

- 1694 W 58 : Camps d'internement de Choisel (Châteaubriant).- Transfert des internés (suite à la fermeture du camp en 1942) vers Compiègne (Oise), Rouillé (Vienne), Aincourt (Seine-et-Oise), Gaillon (Eure), Pithiviers (Loiret), Voves (Eure-et-Loir) : correspondance (concerne aussi le camp de Moisdon-la-Rivière), listes nominatives. Février-Mai 1942.

- 1694 W 60 : Dossiers communs aux deux camps d'internement de La Forge et Choisel. Rapports sur les coûts de fonctionnement (1941 – 1942), sur leur fonctionnement durant la guerre (1962). 1941-1962.

Musée de la résistance nationale. Archives de l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé

- Carton n°1 : Structures et vie au camp. Groupe des femmes.

- Carton n°2 : Camp de Choisel. Internés de diverses régions. Témoignages.

- Carton n°5 : Après les fusillades . Dossiers Jean-Pierre TIMBAUD, Jean POULMARCH, Guy MOQUET, Désiré GRANET (photos +documents personnels). Divers.

- Cartons « à réintégrer »: Pièces isolées ; dons Odette NILES, Paulette CAPLIEZ, Suzanne MECHAUSSIE. Correspondance, photographies, divers.

Musée de la Résistance nationale. Autres archives.

- Fonds thématique, carton n°85A: « Manuscrits », dossier Pierre RIGAUD (contient notamment son journal).

- Fonds Gisèle GRILLOT: photographies du camp de Choisel. (Ce fonds est en attente d'être inventorié).

Archives privées

- Fonds de Madame Anne CŒURE : Journal de René SENTUC¹.

- Fonds de la famille GRANDEL : lettres de Jean GRANDEL à son épouse pendant son internement².

- Fonds de la famille MOREAU : lettres de Yves MOREAU à sa voisine et à son épouse.

¹ Ce journal étant en mauvais état et conservé dans un coffre, je n'ai eu accès qu'aux extraits cités par Anne CŒURE, *Témoignage d'un communiste : René Sentuc. Prisonnier politique français. Acteur et victime de la Seconde Guerre Mondiale. 1940-1944*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire contemporaine, sous la direction de Mr ROBERT, Faculté d'Orléans, année 1992-1993.

² Publiées dans : Danièle LEDOUX et Henri Claude BONNET, *Jean Grandel, un homme du peuple dans l'histoire*, Le temps des Cerises éditeurs, Pantin, 2006.

Bibliographie

Outils :

- JOLY Bertrand, NOULET Christèle, *Sous-série F/7 « Police » (1789-1985), Etat numérique*, Centre historique des Archives nationales, Paris, 2006.
- MIGUET Vivienne(dir.), *Archives de la Seconde Guerre Mondiale. Tome 1. Fonds du cabinet du préfet (1940-1946)*, Conseil général de Loire-Atlantique, Archives départementales, Nantes, 2002.
- MIGUET Vivienne(dir.), *Archives de la sous-préfecture de Châteaubriant 1830-1946*, Conseil général de Loire-Atlantique, Archives départementales, Nantes, 2000.

Histoire de la France pendant la Seconde Guerre mondiale :

- AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.), *Le régime de Vichy et les Français*, Editions Fayard, Paris, 1992.
- BARUCH Marc-Olivier, *Servir l'Etat Français*, Editions Fayard, Paris, 1997.
- BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Editions du Seuil, Paris, 1995.
- PAXTON Robert O., *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, 1997 (édition originale en 1972).
- PESCHANSKI Denis, « Morbidité et mortalité dans la France des camps » dans VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle (dir.), « *Morts d'inanition* », *famine et exclusion sous l'occupation, actes du colloque de Lyon*, 20 et 21 novembre 2003, RESEA (CNRS-Université Lumière Lyon II), Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2005, p. 201-212.
- RIOUX Jean-Pierre, PROST Antoine, AZEMA Jean-Pierre (dir.), *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant (1938-41)*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1987.

Ouvrages sur la Résistance

- BARTOSEK Karel, GALLISSOT René, PESCHANSKI Denis (dir.), *De l'exil à la résistance. Réfugiés et immigrés d'Europe Centrale en France, 1933-1945, actes du colloque*, Presses Universitaires de Vincennes et éditions Arcantère, Paris, 1989.
- COURTOIS Stéphane, PESCHANSKI Denis, RAYSKI Adam, *Le sang de l'étranger : les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Editions Fayard, Paris, 1989.

- GUERIN André, *Chronique de la Résistance*, Editions Omnibus, Paris, 2000.

- TOLLET André, *La classe ouvrière dans la résistance*, Editions sociales, Paris, 1969.

Contrôle, exclusion et répression en France :

- COHEN Marie-Louise, *Les camps du Sud-Ouest de la France*, éditions Privat, 1994.

- GRYNBERG Anne, *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français, 1939-1944*, Paris, 1991.

- JALADIEU Corinne, *La prison politique sous Vichy. L'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, collection Logiques sociales, L'Harmattan, Paris, 2007.

- JOLY Laurent, *Vichy dans la "Solution finale". Histoire de Commissariat général aux Questions juives, 1941-1944*, Editions Grasset et Fasquelle, Paris, 2006.

- KLARSFELD Serge, *Le livre des otages*, Les Editeurs français réunis, Paris, 1979.

- PESCHANSKI Denis, *Vichy 1940-1944 Contrôle et exclusion*, Collection Questions au XX^e siècle, Editions Complexe, Bruxelles, 1997.

- PESCHANSKI Denis, *La France des camps. L'internement. 1938-1946*, Editions Gallimard, Paris, 2002.

Monographies sur certains camps d'internement en France

- BOUIN Emilie, *Aincourt, Premier camp d'internement des communistes en zone occupée (1940-1942)*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2003.

- FONTAINE Thomas, *Les oubliés de Romainville. Un camp allemand en France (1940-1944)*, Tallandier, Paris, 2005.

- FOURMAS Stéphane, *Le centre de séjour surveillé de Voves (Eure-et-Loir) janvier 1942 - mai 1944*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris I, 1999.

- LAHARIE Claude, *Le camps de Gurs 1939-1945, un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Infocompo, Pau, 1985.

Etudes sur l'internement et la résistance en Loire-Inférieure

- Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé, 22 octobre 1941 « *Soyez dignes de nous* », Editions Cultures et Diffusion, Clergoux, 2008.

- GERNOUX A., *Châteaubriant et ses martyrs*, Ouest éditions, Nantes, 1991 (première édition en 1946).

- JOUAND Emilie, *L'internement des nomades en Loire-Inférieure. Les camps de La Forge et Choisel : novembre 1940-mai 1942*. Mémoire de Master I sous la direction de Rémi Fabre, université de Nantes, UFR d'Histoire, d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, 2008.

- MACÉ (François), *La Forge et Choisel. Les camps de Châteaubriant. 1939 – 1946*, Nantes, 2004.

Etudes biographiques

- LEDOUX Danièle, BONNET Henri Claude, *Jean Grandel, un homme du peuple dans l'histoire*, Le temps des Cerises éditeurs, Pantin, 2006.

- COEURE Anne, *Témoignage d'un communiste : René Sentuc. Prisonnier politique français. Acteur et victime de la Seconde Guerre Mondiale. 1940-1944*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire contemporaine, sous la direction de Mr ROBERT, Faculté d'Orléans, année 1992-1993.

Mémoires

- GRENIER Fernand, *Ceux de Châteaubriant*, Editions sociales, Paris, 1971.

- GRENIER Fernand, *C'était ainsi...(souvenirs)*, Editions sociales, Paris, 1959.

- HAMELIN France, *Femmes en prison dans la nuit noire de l'occupation. Le Dépôt, la petite Roquette, le camp des Tourelles*, Editions Tirésias, Paris, 2004.

- LECORNU Bernard, *Un préfet sous l'occupation allemande. Châteaubriant, Saint-Nazaire, Tulle*, Paris, 1984.

- NILES Odette, avec FILIPPINI Serge, *Guy Môquet, mon amour de jeunesse*, L'Archipel, Paris, 2008.